

# RAPPORT ANNUEL 2012/2013



CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

# RAPPORT ANNUEL 2012/2013





# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| 1. Lettres de présentation   | 7  |
| 2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre                                | 9  |
| 3. Membres des comités de l'Ordre  | 11 |
| 4. Personnel permanent de l'Ordre  | 14 |
| 5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre           | 16 |
| 6. Cotisations pour l'exercice 2012-2013   | 17 |
| 7. Rapport du président  | 19 |
| 8. Rapport du directeur général  | 27 |
| 9. Rapports des comités  | 34 |
| 9.1 Conseil de discipline  | 34 |
| 9.2 Comité d'inspection professionnelle  | 35 |
| 9.3 Comité du Fonds d'études notariales  | 38 |
| 9.4 Comité du Fonds d'indemnisation  | 38 |
| 9.5 Comité sur les admissions  | 39 |
| 9.6 Comité de révision   | 40 |
| 9.7 Comité de la formation des notaires  | 40 |
| 9.8 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires                     | 41 |
| 9.9 Comité de la formation continue  | 42 |
| 9.10 Comité de retraite  | 42 |
| 9.11 Comité de placements  | 43 |
| 9.12 Comité de vérification et prospectives financières                          | 44 |
| 9.13 Comité sur la rémunération  | 44 |
| 9.14 Comité des communications   | 45 |
| 9.15 Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier                | 46 |
| 9.16 Comité de réglementation  | 46 |
| 9.17 Comité de législation   | 47 |
| 9.18 Comité de gouvernance et d'éthique  | 47 |
| 9.19 Comité sur l'exercice illégal   | 48 |
| 9.20 Comité consultatif en droit des personnes, de la famille et des successions | 48 |
| 9.21 Comité consultatif en médiation familiale                                   | 49 |
| 9.22 Comité de sélection pour le programme de bourses d'études supérieures       | 49 |
| 9.23 Groupe de travail - Réforme de la formation notariale                       | 51 |
| 9.24 Groupe de travail - Avenir de la profession                                 | 51 |
| 10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre               | 52 |
| 11. Principales résolutions du Comité exécutif                                   | 61 |
| 12. Tableaux statistiques  | 69 |
| 13. États financiers et rapports des vérificateurs                               | 87 |



# 1. LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2013

Monsieur Bertrand St-Arnaud  
Ministre de la justice  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Notaire général du Québec  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lambert, notaire  
Président

---

Montréal, septembre 2013

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lambert, notaire  
Président

---

Québec, septembre 2013

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Conseil exécutif  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bertrand St-Arnaud  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles



René Vézina, chroniqueur au journal Les Affaires et animateur de l'émission Déficit Zéro  
Alain Roy, professeur, Faculté de droit, Université de Montréal

## 2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2013)

|                                |                                   | <b>DATE D'ENTRÉE<br/>EN FONCTION</b> |
|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <b>PRÉSIDENT</b>               | Jean Lambert, notaire             | 15-12-2010                           |
| <b>VICE-PRÉSIDENT</b>          | Maurice Piette, notaire           | 15-05-1993                           |
| <b>DISTRICTS</b>               | <b>REPRÉSENTANTS</b>              |                                      |
| Abitibi                        | André Gilbert, notaire            | 14-05-1999                           |
| Bas Saint-Laurent/Gaspésie     | Serge Bernier, notaire            | 14-04-2011                           |
| Beauce                         | Martin Houle, notaire             | 14-04-2011                           |
| Beauharnois/Iberville          | Gilles Marois, notaire            | 30-05-2008                           |
| Bedford/Saint-Hyacinthe        | Catherine Allen-Dénommmé, notaire | 14-04-2011                           |
| Hull                           | Anne Philippe, notaire            | 30-05-2008                           |
| Joliette                       | Louise Archambault, notaire       | 30-05-2008                           |
| Laval                          | Louis-Martin Beaumont, notaire    | 14-04-2011                           |
| Longueuil                      | François Bibeau, notaire          | 27-05-2005                           |
| Montréal                       | Francine Pager, notaire           | 30-05-2008                           |
|                                | Maurice Piette, notaire           | 14-05-1993                           |
|                                | Michel Turcot, notaire            | 27-05-2005                           |
|                                | (poste vacant)                    |                                      |
| Québec                         | Charlaine Bouchard, notaire       | 14-04-2011                           |
|                                | Nancy Chamberland, notaire        | 14-04-2011                           |
| Richelieu/Drummond             | Stéphane Denis Lacombe, notaire   | 14-04-2011                           |
| Saguenay/Lac-Saint-Jean        |                                   |                                      |
| Côte-Nord                      | Josée Noël, notaire               | 14-04-2011                           |
| Saint-François                 | Maurice Paré, notaire             | 10-05-2002                           |
| Terrebonne                     | François Lefebvre, notaire        | 30-05-2008                           |
| Trois-Rivières                 | Renée Leboeuf, notaire            | 30-05-2008                           |
| <b>REPRÉSENTANTS DU PUBLIC</b> | Lise Casgrain                     | 14-04-2011                           |
|                                | Jean-Paul Morin                   | 30-05-2008                           |
|                                | Daniel Pinard                     | 27-05-2005                           |
|                                | Micheline L. Ulrich               | 14-04-2011                           |

\* Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 13 septembre 2012, à Saguenay.



Chantal Côté, notaire, Direction des communications  
Josée Lestage, Direction des communications  
Sabina Watrobski, notaire, Direction des services juridiques  
Judith Desmarais, notaire, Bureau du syndic  
Suzie Archambault, notaire, Direction du développement de la profession

# 3. MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2013)

## COMITÉ EXÉCUTIF

Jean Lambert, notaire, président  
Maurice Piette, notaire, vice-président  
André Gilbert, notaire  
Maurice Paré, notaire  
François Bibeau, notaire  
Daniel Pinard, membre nommé par  
l'Office des professions du Québec

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Jacques Lamoureux, avocat et président  
Delpha Bélanger, avocat et président suppléant  
Jean-Jacques Gagnon, avocat et président suppléant  
Irving Gaul, avocat et président suppléant  
Jean Pâquet, avocat et président suppléant  
Réjean Blais, avocat et président suppléant  
Nathalie Jodoin, notaire  
Jean-Yves Lacasse, notaire  
Danielle Laferrière, notaire  
Nicole Laferrière, notaire  
Sylvie Lafond, notaire  
Michel Lamoureux, notaire  
Sander J. Abrahams, notaire  
Bernard Laroche, notaire  
Nicole Beaudry, notaire  
Sylvain Larocque, notaire  
Sylvie Beaupré, notaire  
Michel Leblanc, notaire  
André Cantin, notaire  
Pierre Martel, notaire  
Monique Corbeil, notaire  
Jacques Ménard, notaire  
Yvan Corbeil, notaire  
Jean Mousseau, notaire  
Jean-Guy Diamond, notaire  
Jacques Néron, notaire

Jean-François Dugas, notaire  
Pierre Péladeau, notaire  
Yves Gérin, notaire  
Jean Sylvestre, notaire  
Anick Hébert, notaire  
Michel Turgeon, notaire

## COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Michel Y. Gaudreau, notaire, président  
Marie-Josée Aumais, notaire, vice-présidente  
Denis Dufour, notaire  
Daniel Gervais, notaire  
Véronique Larochelle, notaire  
Gilles Tremblay, notaire  
Jean-Paul Morin, membre nommé par  
l'Office des professions du Québec

## COMITÉ DE RÉVISION

Francine Séguin, notaire, présidente  
Marc Daigneault, notaire  
Giuseppe Decobellis, notaire  
Mireille Fortier, notaire  
Gérard Hébert, notaire  
Nathalie Jacob, notaire  
Lyette Bellemare, membre externe  
Monique Émond, membre externe

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Jean-François Malo, notaire, président  
Nelson Tessier, notaire, vice-président  
Yvan Pelletier, notaire, secrétaire  
Marc Boulanger, notaire  
Nicole Janelle, notaire  
Paul Hallé, notaire  
Josée Marquis, notaire  
Jean Lamarre, notaire

# 3. MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (SUITE) (AU 31 MARS 2013)

## COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Gilles Marois, notaire, président  
André Gilbert, notaire  
Michel Turcot, notaire  
Christian Forest, notaire

## COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Stanley P. Gauvreau, notaire, président  
Martine Lachance, notaire, vice-présidente  
Martin Houle, notaire, secrétaire  
Marylène Carrier, notaire  
Anne Philippe, notaire  
Marc Boudreault, notaire  
Richard Brouillet, notaire  
Brigitte Lefebvre, notaire  
Josette Marois, notaire  
Josée Noël, notaire  
Jocelyne Pellerin, notaire

## COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

### MEMBRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE

Amélie Lavigne, notaire  
Christine Morin, notaire

### MEMBRES NOMMÉS PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC (CRÉPUQ)

François Brochu, notaire  
Lucie Thibodeau, notaire

### MEMBRE NOMMÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Antoine Goutier

## COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Anne Hamelin, notaire, présidente  
Daniel Tousignant, notaire, vice-président  
Brigitte Caplette, notaire  
Dominique Lettre, notaire  
Josette Marois, notaire  
Louis Simard, notaire

## COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Laurent Fréchette, notaire, président  
Renée Leboeuf, notaire, vice-présidente  
Louise-Andrée Barrette, notaire  
Amélie Lavigne, notaire  
Lyne Savard, notaire

## COMITÉ DE RETRAITE

Alain Turcotte, notaire, président,  
représentant de la Chambre des notaires  
Guylaine Lebel, notaire, vice-présidente,  
représentante de la Chambre des notaires  
Bertrand Lortie, secrétaire,  
représentant de la Chambre des notaires  
Lynda Lantagne, représentante  
de la Chambre des notaires  
Lorraine Lavallée, notaire, représentante  
des employés cadres et professionnels  
de la Chambre des notaires  
Luc Madgin, représentant des employés  
de la Chambre des notaires  
Nathalie Denis, représentante de Notarius  
Liette Boulay, représentante  
des employés de Notarius  
Maurice Lamothe, représentant  
des participants non actifs  
Judith Desmarais, notaire, membre non votant  
désignée par les employés cadres et  
professionnels de la Chambre des notaires  
Marcel Delorme, membre non votant  
désigné par les participants non actifs

## COMITÉ DE PLACEMENTS

Serge Bernier, notaire, président  
Yvon Arseneault, c.a., vice-président  
Lise Casgrain, membre nommée par  
l'Office des professions du Québec  
Frédéric Gauvin, CFA  
Maurice Paré, notaire

# 3. MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (SUITE) (AU 31 MARS 2013)

## COMITÉ DE VÉRIFICATION ET PROSPECTIVES FINANCIÈRES

Gilles Marois, notaire, président  
André Gilbert, notaire, vice-président  
Michel Turcot, notaire  
Christian Forest, notaire  
André Bérubé, c.a.

## COMITÉ DES COMMUNICATIONS

François Bibeau, notaire, président  
Véronique Corriveau, notaire  
Brigitte Fillion, notaire  
Josée Noël, notaire  
Anne Philippe, notaire  
Anne-Marie Quévillon, notaire  
Mélanie Rochefort, notaire

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Sylvie Tremblay, notaire, présidente  
Lucie Marquis, notaire  
Guylaine Lebel, notaire  
Micheline L. Ulrich, membre nommée  
par l'Office des professions du Québec

## COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER (CEDI)

Francine Pager, notaire, présidente  
Micheline Chalut, notaire  
Line Desrosiers, notaire  
Anne-Marie Julien, notaire  
Nancy Lavoie, notaire  
Valérie Lefebvre, notaire  
Lauren Tatner, notaire  
Pierre Venne, notaire

## COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Lise Casgrain, membre nommée par  
l'Office des professions du Québec, présidente  
Louis-Martin Beaumont, notaire  
André Gilbert, notaire  
François Lefebvre, notaire  
André Laparé, membre externe

## COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION DE NOTAIRE

Francine Pager, notaire, présidente  
Marc Boudreault, notaire  
Jean Girard, notaire  
Daniel Gervais, notaire  
Maurice Paré, notaire

## COMITÉ DE LÉGISLATION

Gérard Guay, notaire, président  
Alain Roy, notaire  
François Frenette, notaire  
Louis-Martin Beaumont, notaire  
Charlaine Bouchard, notaire

## COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Nancy Chamberland, notaire, présidente  
Brigitte Lefebvre, notaire  
Monique Marsolais, notaire  
Jean-Paul Morin, notaire

## COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DES SUCCESSIONS

Alain Roy, notaire, président  
Jacques Beaulne, notaire  
Denise Courtemanche, notaire  
Anne-Marie Lachapelle, notaire  
Johanne Pratte, notaire  
Josée Bédard, notaire

# 4. PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2013)

## PRÉSIDENT

Lambert, Jean, notaire, président  
Senneville, Sylvie, secrétaire de direction

## DIRECTION GÉNÉRALE

Tremblay, Christian, directeur général  
Couture, Jocelyne, secrétaire de direction

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Scallon, Martin, directeur  
Côté, Chantal, notaire, conseillère principale  
en communications électroniques  
Lestage, Josée, secrétaire de direction  
Nakhasenh, Bolivar, coordonnatrice –  
communications externes

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, Johanne, notaire, directrice générale adjointe  
Archambault, Suzie, notaire, juriste aux publications  
Bellion, Denis, secrétaire  
Boily, Catherine, notaire, juriste –  
CEDI et soutien aux membres  
Dahmen, Catherine, notaire,  
juriste à la formation préadmission  
Dampousse, Danielle, secrétaire  
Danu, Vanessa, secrétaire  
Duquette, France, technicienne en documentation  
Faubert, Suzanne, secrétaire  
Furlotte, Nancy, coordonnatrice au développement  
Laflamme, Claudine, technicienne en documentation  
Lafleur, Ginette, secrétaire principale  
Larose, Francine, secrétaire  
Lecoq, Sophie, chef de service,  
documentation et publications  
Marquis, Johanne, secrétaire – CEDI  
Ouimet, Louise, technicienne en documentation  
Pelletier, Johanne, notaire, chef de service –  
formation et développement  
Piette, Johanne, notaire, chef de service – CEDI  
Ryan, Nancy, commis au Centre de documentation  
Sarrat, Marie-Josée, secrétaire  
Simard, Valérie, notaire, juriste à la formation continue

## REGISTRES

Bréniel, Marie-Josée, notaire, registraire  
Bigras-Frenette, préposée principale  
Bonneau, Nicole, réceptionniste  
Boucher, Émilie, préposée  
Cardoso, Diana, préposée  
Delisle, Audrey, préposée  
Donaghy, Francine, préposée  
Donaghy, Karine, préposée principale  
Girard, Chantal, préposée  
Guzman-Ramire, Monica, préposée  
Lamarche, Manon, préposée principale  
Leclerc, Caroline, préposée  
Lorin, Karine, technicienne  
Marois, Carole, préposée principale  
Martin, Hélène, préposée  
Ménard, Micheline, préposée  
Pelletier, Lucie, préposée  
Piette, Isabelle, réceptionniste  
Verdon, Chantal, préposée

## PROTECTION DU PUBLIC

Hélène Rocheville, notaire, directrice générale adjointe  
Ayotte, Johanne, notaire,  
conciliateur des comptes d'honoraires  
Bédard, Sylvie, notaire, secrétaire adjoint,  
discipline et indemnisation  
Chénier, Colette, secrétaire  
Fagnan, Lyette, notaire, secrétaire adjoint,  
discipline et indemnisation  
Lamarche, Manon P., secrétaire  
Lavallée, Lorraine, notaire, secrétaire adjoint,  
discipline et indemnisation  
Prince-Agbodjan, Christelle, secrétaire – CRID

## DIRECTION DU SYNDIC

Gareau, Diane, notaire, syndic  
Boutin, Anne, notaire, syndic adjoint  
Boyer, Marie-Josée, secrétaire  
Cloutier, Brigitte, secrétaire  
Cloutier, Dominique, notaire, syndic adjoint  
Dad, Fani, secrétaire

# 4. PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (SUITE) (AU 31 MARS 2013)

Desmarais, Judith, notaire, syndic adjoint  
Dessaigne, Jérémy, secrétaire  
Godin, Sonia, notaire, syndic adjoint  
Guillet, Réal, notaire, syndic adjoint  
Lacroix, France, secrétaire  
Lafond, Johanne, secrétaire principale  
Laliberté, Maryse, notaire, syndic adjoint  
Leclerc, Marissa, Secrétaire  
Normandin, Annick, notaire, syndic adjoint  
Racine, Chantal, notaire, syndic adjoint  
Tchinda, Marie-Christiane, secrétaire

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Arial, Martine, notaire, directrice  
Malo, Jean-François, notaire, directeur  
Breton, Martin, notaire, inspecteur  
Gervais, Martine N., notaire, inspecteur  
Guimond, Jean-Yves, notaire, inspecteur  
Lévesque, Isabelle, secrétaire  
Pelletier, Yvan, notaire, inspecteur  
Sédillot, Claudette, secrétaire principale  
Tessier, Nelson, notaire, inspecteur  
Themens, Manon, notaire, inspecteur

## SERVICES JURIDIQUES

Parent, Nathalie, notaire, directrice générale adjointe  
Charbonneau, Julie, avocate  
Duval, Monique, secrétaire  
Gauvin, Éliane, avocate  
Marquis, Johanne, secrétaire  
Pepin, Yves, notaire, juriste  
Poulin, Nicole, notaire, juriste  
Provost, Nathalie, notaire, juriste  
Vincent, André, secrétaire principale  
Watrobski, Sabina, notaire, juriste

## SECRÉTARIAT

Gagliardi, Danielle, notaire, secrétaire de l'Ordre  
Arsenault, Daniel, préposé aux certificats  
Auger, Annie, notaire, secrétaire adjoint de l'Ordre  
Bolduc, Catherine, notaire, secrétaire adjoint de l'Ordre

Bourgeault, Johanne, secrétaire principale  
Lafrance, Caroline, notaire, juriste aux gardes provisoires  
Langlois, Lise, technicienne en traitement de l'information  
Lippé, Diane, secrétaire  
Ménard, Andréanne, secrétaire  
St-Denis, Jocelyne, secrétaire  
Thériault, Martine, technicienne en traitement de l'information

## SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, Bertrand, directeur général adjoint  
Beaudette, Nathalie, préposée à la comptabilité et aux ressources matérielles  
Crevier, Sylvie, préposée principale – comptes clients  
Des Rosiers, Maryse, secrétaire  
Lantagne, Lynda, conseillère en ressources humaines  
Lindsay, France, préposée à la comptabilité  
Lord, Martine, contrôleur  
Madgin, Luc, préposé aux ressources matérielles  
Payeur, Dominique, conseillère principale – ressources humaines  
Picard, Christian, contrôleur adjoint  
Poliquin, Chantal, technicienne en gestion documentaire  
Rodrigue, Diane, coordonnatrice – ressources matérielles  
St-Denis, Francine, secrétaire principale

## SERVICES TECHNOLOGIQUES

Leclair, Sylvie, directrice générale adjointe  
Allard, Alain, technicien Windows  
Beaulé, Benoît, technicien Windows  
Bélanger, Marlène, secrétaire principale  
Charrette, Sébastien, administrateur Windows principal  
Leclair, Sylvie, directrice générale adjointe  
Legault, Ingrid, chef de projets  
Meloche, Sylvie, conseillère en assurance qualité  
Moalla, Med, développeur  
Newman, Christopher, analyste d'affaires  
Phaneuf, Luc, chef de service – exploitation  
Zaraket, Zaher, chef de service – développement des applications et architecture

# 5. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

|  |              |
|--|--------------|
| Bas-Saint-Laurent/Gaspésie               | 80           |
| Saguenay/Lac-Saint-Jean                  | 115          |
| Capitale Nationale                       | 442          |
| Mauricie                                 | 115          |
| Estrie                                   | 176          |
| Montréal                                 | 1 025        |
| Outaouais                                | 205          |
| Abitibi-Témiscamingue                    | 52           |
| Côte-Nord                                | 30           |
| Nord-du-Québec                           | 5            |
| Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine            | 38           |
| Chaudière-Appalaches                     | 203          |
| Laval                                    | 177          |
| Lanaudière                               | 183          |
| Laurentides                              | 240          |
| Montérégie                               | 616          |
| Centre du Québec                         | 112          |
| Hors Québec                              | 24           |
| <b>Total des membres – hommes</b>        | <b>1 555</b> |
| <b>Total des membres – femmes</b>        | <b>2 283</b> |
| <b>Total des membres au 31 mars 2013</b> | <b>3 838</b> |

# 6. COTISATIONS

## POUR L'EXERCICE 2012-2013

|   |        |
|---|--------|
| Cotisation générale                                       | 600 \$ |
| Cotisation spéciale pour la campagne de publicité         | 150 \$ |
| Cotisation au Fonds d'indemnisation                       | 500 \$ |
| Cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires | 25 \$  |



Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec  
Jean Lambert, notaire, président de la Chambre des notaires

# 7. RAPPORT DU PRÉSIDENT



M<sup>e</sup> JEAN LAMBERT

*Chères consœurs  
Chers confrères,*

*Il m'est agréable de vous présenter le rapport des activités de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Ce rapport résume les actions posées et les dossiers traités en fonction des orientations adoptées par l'Ordre. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des activités réalisées au cours de l'exercice 2012-2013, le lecteur est invité à prendre connaissance des comptes rendus annuels du directeur général et des divers comités, de même qu'à consulter les tableaux statistiques.*

*Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, le Conseil d'administration a tenu cinq séances représentant 10 journées. Le Comité exécutif a pour sa part tenu 19 séances représentant 19 journées, de même que 12 conférences téléphoniques.*

## **COPROPRIÉTÉ**

Depuis 1969, la copropriété divise a connu un essor remarquable. Ainsi, à Montréal seulement, et pour la deuxième année consécutive, le nombre de mises en chantier d'appartements en copropriété a dépassé celui d'unités d'habitation individuelles. À Québec, c'est tout près de 40 % des mises en chantier qui visaient des copropriétés.

On prévoit qu'en 2016, ce seront près de 266 000 ménages qui vivront en copropriété. Cette hausse, vous en conviendrez, est significative. L'Institut de la statistique prévoit qu'en 2031, le nombre de ménages vivant en copropriété aura triplé par rapport à 2006. Ce sont ainsi 466 000 ménages qui seraient concernés ! Il n'y a pas si longtemps, le condo était populaire surtout auprès des personnes vivant seules ou âgées de 55 ans et plus. Aujourd'hui, le condo séduit une clientèle de plus en plus large et gagne en popularité tant auprès des jeunes familles qu'auprès des *baby-boomers*.

En dépit de sa popularité manifeste, le cadre juridique de la copropriété a peu évolué depuis son apparition. À l'usage, des lacunes, des interprétations douteuses et même des dangers potentiels se sont révélés. De plus, le vieillissement des immeubles jumelé au manque de prévoyance de certains administrateurs a pu placer copropriétaires et acheteurs potentiels en situation précaire. Lors de la revente d'une fraction de copropriété, les démarches de l'acheteur s'apparentent au parcours du combattant : il ne peut pas faire inspecter le bâtiment complet et n'a pas accès aux registres de la copropriété. Les vérifications qu'il devrait faire pour prendre une décision éclairée sont difficiles, voire impossibles à faire.

C'est dans ce contexte et dans le but d'assurer la protection du public que la Chambre des notaires du Québec a amorcé une réflexion exhaustive afin de dégager le plus large consensus possible quant aux solutions à privilégier.

Dans un premier temps, nous avons mis sur pied un comité d'experts qui avait pour mandat d'analyser la situation et de formuler des recommandations quant à d'éventuelles modifications législatives susceptibles de corriger les lacunes. Ce comité a remis son rapport final au ministre de la Justice à l'automne 2011.

Sur la base de ce rapport et afin d'élargir la consultation à l'ensemble de la population, le ministre a confié à la Chambre des notaires le mandat de tenir des journées de consultation sur la copropriété à Québec et à Montréal.

Lancé en février 2012, cet exercice de consultation a connu un vif succès. Près d'une centaine d'intervenants ont ainsi fait état de leurs préoccupations. L'étape suivante a pris la forme d'un forum, à participation restreinte, tenu le 11 mai 2012. Ce forum avait pour but de permettre aux principaux acteurs du domaine de prendre position tant sur ce qui, dans le cadre des consultations citoyennes, avait été identifié comme étant des problématiques sérieuses, que sur les solutions qui y avaient été proposées.

Le Comité consultatif a par la suite déposé son rapport final auprès du ministre de la Justice le 6 décembre 2012. Le ministre de la Justice, M. Bertrand St-Arnaud, a salué la contribution admirable du Comité, formé d'experts des milieux juridique, économique et municipal. Il s'est par ailleurs engagé à amorcer rapidement les travaux requis pour évaluer la portée juridique et financière de ces recommandations et ainsi déterminer celles qui pourront être mises de l'avant.

Ce qui se dégage de ce long exercice de consultation et de réflexion, ce sont les consensus qui unissent tous les intervenants concernés par la copropriété divise. Qu'il s'agisse des copropriétaires, des gestionnaires, des entrepreneurs, des assureurs ou des institutions financières, tous s'entendent sur les solutions à privilégier et sur l'urgence d'agir.

Au cours du prochain exercice, nous entendons interpeller de nouveau les instances gouvernementales afin qu'ils déposent rapidement un projet de loi qui permettrait de corriger les nombreuses lacunes affectant ce secteur névralgique de notre économie.

Par ailleurs, la Chambre des notaires posera des actes concernant divers aspects de la copropriété en vue d'améliorer la sécurité juridique entourant ce mode de propriété, mais sans que ceux-ci nécessitent pour autant des modifications législatives.

## **AFFAIRE ÉRIC c. LOLA**

En janvier 2013, la Cour suprême du Canada a reconnu la constitutionnalité des dispositions du *Code civil du Québec* étudiées dans la désormais célèbre affaire *Éric c. Lola*. Cette décision du plus haut tribunal du pays traduit bien la position que la Chambre des notaires du Québec avait dès le départ adoptée sur la question.

Toutefois, nous sommes également d'avis, encore aujourd'hui, que cette affaire a mis au jour la nécessité de revoir en profondeur et avec cohérence le droit de la famille au Québec. Plus de 30 ans se sont en effet écoulés depuis la réforme du droit de la famille intervenue en 1980. L'heure n'est plus aux retouches, aussi étendues soient-elles. Aujourd'hui, ce sont les fondements mêmes du droit de la famille dans son ensemble qu'il convient de revoir en fonction des nouvelles configurations conjugales et familiales qui ont cours dans notre société.

Quelques mois à peine après le jugement de la Cour suprême, le gouvernement du Québec a donné suite à notre recommandation visant la mise sur pied d'un comité consultatif sur le droit de la famille. Présidé par notre confrère, le professeur Alain Roy, le mandat du comité consiste à évaluer l'opportunité de revoir l'ensemble du droit de la famille québécois. Dans l'affirmative, le comité proposera au ministre de la Justice les éléments qui devraient être revus, tels la conjugalité, la parentalité, la filiation et le droit successoral.

En participant aux travaux de ce comité, j'aurai le privilège de représenter la profession en y faisant valoir notre point de vue sur ces matières. Un rapport doit être déposé auprès du ministre de la Justice à l'hiver 2014.

## **REGISTRE FONCIER**

Les travaux entamés sur la carte foncière, interrompus en février 2012, ont démontré l'inutilité d'une réforme à la pièce du registre foncier. Pour assurer une efficacité accrue au registre foncier, la véritable solution d'avenir passe par la migration d'un registre d'inscription d'actes à un registre d'inscription de droits. Cette solution proposée par notre ordre professionnel a reçu l'appui du Barreau du Québec et de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Il s'agit somme toute de revenir, pour l'essentiel, à la solution que le législateur avait lui-même préconisée en 1991. En effet, au plan juridique, un système d'inscription de droits auquel est accolée la force probante est nettement préférable.

Au cours des derniers mois de l'exercice, la Chambre a donc mis sur pied un groupe de travail afin de réaliser les travaux et les études nécessaires à convaincre le législateur du bien-fondé de cette solution. Voilà un dossier prioritaire pour l'Ordre et rien ne sera négligé afin de parvenir au changement souhaité.

## **« MOURIR DANS LA DIGNITÉ »**

En 2011, la Chambre des notaires du Québec a présenté un mémoire à la Commission spéciale sur le droit de mourir dans la dignité de l'Assemblée nationale du Québec. Avec le changement de gouvernement intervenu l'automne dernier, cette réflexion n'a malheureusement pu se concrétiser par l'adoption d'une nouvelle législation. Cependant, le présent gouvernement a réintroduit cette réflexion au rang de ses priorités législatives et un projet de loi devrait être déposé à l'automne 2013.

La recommandation générale de la Chambre des notaires du Québec dans ce dossier consiste à voir l'État reconnaître juridiquement le libre choix d'un individu face à l'aide médicale qui lui permettrait de mettre un terme à ses souffrances. À notre avis, la reconnaissance juridique de ce choix s'inscrit dans l'esprit que le législateur avait lui-même insufflé à la réforme du *Code civil du Québec* de 1980. En effet, au fil des années, le législateur a pris acte de l'opinion citoyenne largement majoritaire en reconnaissant le droit à l'intégrité de la personne et, en corollaire, l'entier pouvoir de l'individu d'écarter toute intervention, soins et examens entourant sa santé et son bien-être.

Les notaires sont d'ailleurs à même de confirmer ce que révèlent les récents sondages : la très grande majorité de leurs clients réclament le droit de mettre fin à leurs jours lorsque l'expectative de rétablissement est nulle et que la pathologie dont ils sont affligés enlève toute qualité à leur existence. Ainsi souhaitent-ils devancer la date d'une mort qui est de toute façon prochaine. Les clients expriment aux notaires leur désir de voir leur volonté exécutée de la manière la plus douce possible en faisant appel à l'aide médicale appropriée.

Si la Chambre des notaires plaide pour la reconnaissance juridique du libre choix d'un individu confronté à une situation aussi délicate, elle propose toutefois au gouvernement de nouveaux instruments notariés qui encadreraient de façon rigoureuse et convaincante devant l'opinion publique, l'expression du consentement du patient désireux de mettre fin à ses jours dans la dignité.

## PROJET DE LOI SUR LA LANGUE FRANÇAISE

En avril 2013, l'Ordre est intervenu en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi n° 14 modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

La Chambre des notaires du Québec, dont la mission est d'assurer la protection du public, considère que pour tout notaire, la maîtrise pleine et entière de la langue française est aussi incontournable que la connaissance du droit lui-même.

À cet égard, la Chambre désire que la *Charte de la langue française* soit modifiée afin qu'un ordre professionnel puisse agir de façon préventive en vue de protéger le public. Nous proposons ainsi des amendements à la Charte qui nous permettraient d'évaluer la maîtrise de la langue officielle par les candidats à la profession. Le cas échéant, l'Ordre pourrait refuser de délivrer un permis d'exercice à tout candidat dont la connaissance appropriée de la langue française aux fins de l'exercice du notariat n'est pas démontrée. Ces candidats pourraient toutefois se prévaloir de cours de perfectionnement ou de stages afin de remédier aux lacunes ainsi décelées.

Pour la Chambre, la protection du public est au premier chef tributaire de la maîtrise du français par ses membres.

## PROJET DE LOI EN MATIÈRE DE JUSTICE DISCIPLINAIRE

La Chambre a également participé activement aux travaux en cours sur le projet de loi n° 17 visant une réforme du processus disciplinaire au sein des ordres professionnels.

L'Ordre appuie la recommandation suivant laquelle serait constitué un Bureau des présidents des conseils de discipline au sein de l'Office des professions du Québec. Il appuie également les grandes lignes de ce projet de loi qui reposent, d'une part, sur une plus grande supervision du processus disciplinaire et, d'autre part, sur un encadrement plus homogène du déroulement des instances.

Par ailleurs, nous avons également profité de l'occasion pour faire valoir la compétence juridique des notaires et réclamer qu'ils puissent être nommés présidents d'un conseil de discipline au même titre que les avocats.

## LÉGISLATION ET RÈGLEMENTATION

Au cours du dernier exercice financier, la Chambre des notaires du Québec s'est penchée sur plusieurs autres dossiers de nature réglementaire ou législative. Soulignons, notamment :

- ◆ le projet de loi n° 61 sur les comptables professionnels agréés ;
- ◆ le projet de loi n° 64 favorisant l'accès à la justice en matière familiale ;
- ◆ le projet de loi n° 81 sur l'adoption et l'autorité parentale ;
- ◆ le projet de loi omnibus modifiant le Code des professions et lois professionnelles ;
- ◆ l'avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile ;
- ◆ le projet de modification du *Règlement sur les conditions et modalités de la délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* ;
- ◆ le projet de règlement sur les conditions et les modalités d'attribution et de révocation d'une marque ;

- ◆ le projet de modification du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* ;
- ◆ le projet de modification du *Règlement sur les modalités d'élection au Comité d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec* ainsi que du *Règlement sur l'administration et la régie interne de la Chambre des notaires du Québec* ;
- ◆ le *Règlement sur le tableau des ordres professionnels*.

## **GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION**

Créé lors de l'exercice 2010-2011, le Groupe de travail sur l'avenir de la profession a poursuivi ses travaux et ses réflexions au cours du dernier exercice.

Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants des trois réseaux de même qu'avec l'Association professionnelle des notaires du Québec. De plus, un atelier de discussion a été mis sur pied avec de jeunes notaires issus de l'immigration afin d'identifier des pistes d'avenir dans ce domaine précis.

Le Groupe de travail a par la suite procédé à la priorisation des initiatives et actions suggérées. Enfin, pour compléter la réflexion, le Comité exécutif a créé un groupe de travail *ad hoc* ayant pour mandat d'évaluer les conséquences pour l'avenir de la profession de l'interaction entre notaires et avocats.

L'ensemble de ces réflexions et recommandations prendra la forme d'un rapport final qui, dès l'automne prochain, devrait être déposé auprès du Conseil d'administration pour décision.

## **RÉFORME DE LA FORMATION NOTARIALE**

Lors de sa séance des 22 et 23 février 2013, le Conseil d'administration de l'Ordre a approuvé le nouveau parcours de formation donnant accès à la profession dans le cadre de la réforme de la formation notariale.

D'autre part, la création par les universités de programmes liés à la réforme suit son cours. Ainsi, le microprogramme de l'Université de Sherbrooke et la nouvelle maîtrise de l'Université d'Ottawa ont officiellement été avalisés. À l'Université Laval, la création du microprogramme a été avalisée par la Faculté de droit en février 2013. Pour concrétiser ce dossier de longue haleine, il nous faut maintenant obtenir l'autorisation finale de l'Office des professions du Québec par l'acceptation des projets d'amendement à nos règlements. La réforme de la formation notariale devrait entrer en vigueur à l'automne 2014.

## **CONGRÈS 2012**

C'est en septembre dernier, dans la magnifique région du Saguenay, que s'est tenu le congrès triennal de l'Ordre. Sous le thème «Qu'avez-vous fait de mes papiers», cet événement n'a pas manqué de susciter la réflexion chez les 400 notaires qui y ont pris part. Plusieurs m'ont confié s'y être déplacés sans trop savoir à quoi s'attendre, mais être repartis la tête pleine d'idées.

Partant de notre passé aussi riche qu'instructif, nous nous sommes en effet projetés dans l'avenir avec des conférences abordant des sujets tels le contrat de vie commune réinventé, l'audacieux minutier central, le greffe notarial sociétal et l'acte notarié numérique.

Le comité organisateur a tout mis en œuvre pour faire de ce congrès une réussite. Il faut l'en féliciter et le remercier.

## **NOUVEAU LOGO POUR L'ORDRE**

Dans les dernières semaines de l'exercice financier, la Chambre des notaires du Québec a adopté un nouveau logo, distinct de celui que les notaires utilisent depuis plusieurs années déjà. Le nouveau logo de la Chambre a fait l'objet d'un dévoilement public le 8 avril 2013.

De sa constitution en 1847 jusqu'à la fin des années 80, la Chambre des notaires s'identifiait par ses armoiries, le « logo » des temps anciens. Pour moderniser son image, la Chambre a délaissé ses armoiries en 1987 pour les remplacer par le logo que nous connaissons et que les notaires utilisent depuis.

Or en vertu du *Code des professions*, la mission d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public qui recourt aux services de l'un de ses membres. Pour ce faire, il est essentiel qu'aucun doute, aucune ambiguïté ne naisse dans l'esprit du public quant à la mission première de l'Ordre, laquelle ne doit pas être confondue avec celle d'une association professionnelle. Le logo d'un ordre professionnel doit ainsi contribuer à établir cette distinction fondamentale.

## **NOUVELLES ACTIVITÉS PUBLICITAIRES**

Absente depuis deux ans de la scène publicitaire, la profession est revenue en force en mars 2013 avec une nouvelle campagne télévisée mettant en vedette son porte-parole publicitaire, l'humoriste Pierre Légaré. Cette récente campagne met résolument l'accent sur l'information juridique que l'on peut désormais retrouver sur le site Internet de l'Ordre. Entièrement repensé, ce site est maintenant devenu une plateforme Web incontournable pour toute personne à la recherche d'informations juridiques de première ligne. En plus des capsules d'information animées portant sur diverses préoccupations juridiques, le visiteur a également accès à un nouveau module de recherche plus convivial lui permettant de trouver rapidement un notaire dans sa région. Le site propose également un accès au service d'information 1-800-NOTAIRE grâce auquel l'internaute peut s'entretenir gratuitement avec un notaire d'expérience pour compléter sa recherche.

## **SOLUTIONS NOTARIUS INC.**

Depuis 1996, la Chambre confiait à sa filiale à but non lucratif, Notarius TSIN, le soin de gérer son parc informatique, de répondre à ses besoins en ce domaine et de développer des produits de sécurité informatique.

Les années passant et les besoins se complexifiant, cette formule d'impartition ne répondait plus adéquatement aux besoins de la Chambre, alors que le joyau des produits développés par Notarius, la signature numérique utilisée par les notaires, était convoitée par plusieurs et méritait une attention plus soutenue pour sa mise en marché tant au Québec que dans les autres provinces.

Afin de pourvoir à ses besoins, la Chambre a donc mis en place la Direction des technologies de l'information. Pour sa part, Notarius TSIN a reçu, par l'entremise d'une filiale à vocation commerciale, le mandat d'accélérer la mise en marché de sa signature numérique et de développer des produits connexes à la sécurité informatique.

Solutions Notarius inc. est entrée en activité le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a également pour objectif d'agir comme partenaire de TELUS pour la promotion, hors Québec, de la nouvelle plateforme de transfert électronique de fonds.

## **ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION**

Au cours de l'exercice 2012-2013, nous avons maintenu nos excellentes relations avec l'Association professionnelle des notaires du Québec. Celle-ci est associée de près à nos réflexions sur l'avenir de la profession. Il importe d'ailleurs de rappeler que nous nous faisons un devoir de consulter l'Association sur les enjeux de la profession et de tenir compte de ses suggestions, le tout dans le respect de nos missions respectives.

On doit aussi souligner le rapprochement significatif intervenu entre l'Ordre et l'Organisme d'autorégulation des courtiers immobiliers du Québec (OACIQ). L'occasion nous a ainsi été donnée de faire valoir nos positions quant au contenu des nouveaux formulaires conçus par l'OACIQ.

Nous avons également réactivé le dossier de la perception des droits de mutation auprès de l'Union des municipalités. Je souhaite vivement faire progresser ce dossier de façon significative avant la fin de mon mandat à la présidence.

Par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Mouvement Desjardins afin de clarifier le rôle du personnel des caisses en matière de règlement de succession. Nous nous sommes également entretenus avec des représentants de Revenu Québec, notamment sur l'importance des délais d'obtention des certificats de libération en matière de règlement de succession.

Sur la scène internationale, le Comité exécutif s'est penché sur notre représentation au sein de l'UINL, et en particulier sur la désignation de nos représentants au Conseil général pour les trois prochaines années. À ce sujet, un concours sera lancé dans les premiers mois du prochain exercice financier afin d'identifier un notaire qui se joindra à notre délégation assurant ainsi une relève à ce chapitre.

## **REMERCIEMENTS**

Je termine ce survol des activités en remerciant chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et leur disponibilité. Leur précieuse collaboration a permis la progression de dossiers importants pour notre organisation et notre profession. Je remercie également tous les membres des différents comités de l'Ordre, le personnel et le directeur général de la Chambre. En réunissant leurs forces, tous ces acteurs ont contribué à l'atteinte de nos objectifs et à la réalisation de notre mission. Enfin, je tiens à remercier ma collaboratrice, M<sup>me</sup> Sylvie Senneville, et mon adjoint, M. Antonin Fortin, pour leur précieux apport à la gestion des dossiers de la présidence.

**JEAN LAMBERT**, notaire  
Président



Christian Tremblay, directeur général de la Chambre des notaires

# 8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



M. CHRISTIAN TREMBLAY

*Mesdames  
Messieurs,*

*Nous voici à nouveau à l'heure du bilan annuel. C'est donc avec grand plaisir que je dresse le tableau des principales réalisations et activités ayant marqué l'année 2012-2013.*

## **DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC**

Agissant au cœur de notre mission, la Direction de la protection du public regroupe les activités du Bureau du syndic, de l'Inspection professionnelle, de même que celles liées à la discipline, à l'indemnisation et à la gestion des demandes de révision et de conciliation des comptes d'honoraires.

Outre la gestion des dossiers usuels, cette équipe de professionnels se doit d'être en alerte constante afin, d'une part, d'identifier à temps les enjeux et les risques émergents dans la pratique et, d'autre part, de s'assurer de l'efficacité des moyens à notre disposition pour y faire face. À titre d'exemple, l'équipe a procédé, au cours de l'année, à une analyse en profondeur et à l'identification des principales problématiques liées au devoir de conseil et au rôle d'officier public du notaire. Cette réflexion se traduira par des actes concrets en 2013-2014.

Dans le même ordre d'idées, l'équipe de l'Inspection professionnelle a procédé à une révision complète de ses processus. Parallèlement, d'autres travaux ont été menés afin d'atteindre un triple objectif : 1) améliorer notre compréhension des risques liés à la pratique notariale ; 2) établir une grille de classification de ces risques en fonction de leur degré de gravité ; 3) aligner le processus approprié au degré de risque identifié. La mise en œuvre de ces nouveaux modes d'intervention se déploiera progressivement au cours de la nouvelle année.

## **BUREAU DU SYNDIC**

Le Bureau du syndic a ouvert 700 dossiers d'enquête au cours de l'exercice, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport à l'année 2011-2012. Pour que cette tendance se poursuive, il va sans dire qu'il nous faut en tout temps soutenir nos efforts en matière de prévention.

## **INSPECTION PROFESSIONNELLE**

Au cours de l'année, l'équipe de l'Inspection professionnelle a procédé à 439 inspections régulières, à 222 inspections de comptabilité en fidéicommis et à 181 inspections d'accompagnement professionnel. Les « inspections d'accompagnement professionnel » sont menées auprès des jeunes praticiens au cours de leur année d'accession à la profession. Elles visent globalement à aider le jeune professionnel à s'intégrer à la réalité de la pratique en lui donnant accès à une personne experte avec qui il peut librement échanger sur ses premières expériences. Nous pouvons déjà témoigner de ce que ces inspections sont très appréciées et perçues comme étant d'une grande utilité.

## **SECRÉTARIATS DU CONSEIL DE DISCIPLINE, DES COMITÉS DE RÉVISION, DU FONDS D'INDEMNISATION ET DE LA CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES**

Le fait le plus marquant parmi les activités de nos divers secrétariats touche assurément l'indemnisation. On note en ce sens que le nombre de réclamations présentées est passé de 93 à 16. En corollaire, le total des réclamations est passé de 5,2 millions de dollars à 1 million de dollars. Le Conseil d'administration a donc été à même d'abaisser de 26 % la cotisation pour l'indemnisation pour l'établir à 370 \$ par membre.

Il faut toutefois noter que près d'une centaine de réclamations ont été suspendues à la demande des réclamants qui exercent également des recours civils.

## **DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION**

**Un outil pour les jeunes candidats.** Toujours à la recherche de stratégies et de moyens visant à l'amélioration de la pratique notariale, la Chambre a élaboré, avec l'aide d'experts, un profil de personnalité à l'intention des candidats au notariat. Cet outil psychométrique, développé spécifiquement en fonction de la pratique notariale traditionnelle, a été l'objet d'un projet pilote mené en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

L'objectif du test est d'appuyer le candidat dans sa réflexion sur son orientation professionnelle : la pratique notariale constitue-t-elle un choix réaliste pour lui? Le notariat, comme d'autres professions, a des spécificités et des attributs qui lui sont propres. L'outil vise donc à établir que la personnalité du candidat correspond ou non au profil type.

Les résultats du projet pilote étant positifs, le Comité exécutif a donc approuvé le déploiement du test pour tous les campus offrant le programme de notariat et à l'UQAM. Nous sommes confiants qu'avec un tel outil les candidats seront mieux à même d'identifier certaines pistes de développement et, par conséquent, d'accroître leurs chances de faire le bon choix.

**Un outil pour les maîtres de stage.** Un programme de formation destiné aux maîtres de stage a été lancé à l'automne. D'une durée de deux jours, ce programme permet au participant de mieux planifier un stage et de développer les habiletés de supervision, d'évaluation et de communication nécessaires. Près de 90 maîtres de stage ont déjà participé à ce programme dont le déploiement se poursuivra en 2013-2014.

**Un outil pour le praticien en droit immobilier.** À la suite d'une résolution du Conseil d'administration adoptée en juin 2012, une équipe multidisciplinaire dont les membres proviennent de divers services a été mobilisée afin de concrétiser le projet d'une solution de transferts électroniques de fonds. Une entente-cadre avec Telus a donc été signée en décembre dernier, laquelle vise à la mise en œuvre de la solution qui portera le nom d'Assyst Paiement.

À terme, cette solution permettra au notaire de recevoir et de décaisser des fonds liés à son compte en fidéicommis, et ce, électroniquement et de façon irrévocable.

Un projet pilote est déjà en place auprès d'un certain nombre de notaires pour la réception des fonds. Jusqu'à maintenant, les réactions s'avèrent très positives aussi bien du côté des clients que des notaires. La solution globale devrait être accessible à tous d'ici à la fin de 2013.

**Une solution pour tous les notaires.** Les travaux de modernisation de notre Centre de documentation se sont poursuivis. Rappelons les principaux objectifs de ce chantier : enrichir ou bonifier la banque documentaire, offrir aux utilisateurs un outil performant, riche et, surtout, leur permettre d'effectuer eux-mêmes leurs recherches. Afin d'atteindre ce dernier objectif, de nombreuses sessions de formation ont été offertes jusqu'à maintenant. D'autres le seront au cours de la nouvelle année.

**Soutien à la recherche juridique.** Dans le cadre de la deuxième année de son programme de subvention à la recherche en droit notarial, la Chambre a accepté 12 demandes de financement totalisant 170 000\$. Ces demandes proviennent de l'ensemble des universités offrant le programme de droit.

Compte tenu des résultats positifs, le programme est maintenu pour l'exercice 2013-2014.

## **DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES**

Outre sa participation dans les projets de législation et de réglementation mentionnés par notre président dans son rapport, la Direction des services juridiques a connu une année très active.

Soulignons d'abord le départ à la retraite de notre directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Michel Vermette, et l'arrivée en poste de sa remplaçante, M<sup>e</sup> Nathalie Parent.

Plusieurs dossiers contentieux ont nécessité beaucoup d'attention. En tout premier lieu, le dossier impliquant la Chambre des notaires et le Barreau du Québec, d'une part, et de l'autre certaines sociétés d'assurance de titres (dont First Canada Title). On sait que le litige opposant ces intervenants porte essentiellement sur l'exercice illégal de la profession de notaire ou d'avocat. Au moment d'écrire ces lignes, la cause en était aux interrogatoires au préalable des représentants de chacune des parties.

Mentionnons également le dossier de la péremption trentenaire qui sera l'objet d'une requête pour jugement déclaratoire. Notre objectif principal dans ce dossier est de clarifier les principes entourant la radiation d'une inscription trentenaire.

Au cours de la dernière année, la Chambre a entrepris une réflexion en profondeur sur ses règles de gouvernance. Entre autres, un sondage a été mené auprès des administrateurs afin d'évaluer le fonctionnement et la performance du Conseil d'administration. Un rapport et un plan d'action spécifique ont par la suite été produits et adoptés. Plusieurs activités sont au programme pour 2013-2014.

Le comité mandaté pour analyser les tendances et les risques émergents en matière d'exercice illégal a déposé un rapport exhaustif auprès du Conseil d'administration. Un bilan complet des dossiers en cours a également été produit. Il s'agit là d'un enjeu important pour l'Ordre qui compte bien y accorder l'attention qu'il mérite mais pour lequel nous devons également compter sur le soutien de nos membres.

## **SECRETARIAT**

Outre la tenue des réunions du Conseil d'administration et du Comité exécutif, le Secrétariat est également responsable de nombreuses autres activités. Le Secrétariat a ainsi émis 4878 certificats d'authenticité, ouvert 19 gardes provisoires et procédé à 180 cessions de greffes. On dénombre également pas moins de 216 inscriptions au Tableau de l'Ordre en 2012-2013.

## REGISTRES

L'exercice 2012-2013 a été marqué tout d'abord par l'arrivée en poste d'une nouvelle registraire, M<sup>e</sup> Marie-Josée Bréniel. Au 31 mars dernier, les registres comptaient près de 7 millions d'inscriptions testamentaires, près de 2,2 millions d'inscriptions de mandats donnés en prévision de l'inaptitude et près de 900 000 inscriptions au registre des dons d'organes.

Mars 2013 marquait la fin de l'entente contractuelle conjointe Barreau-Chambre des notaires portant sur le guichet unique. De façon à se donner le temps de réfléchir sur l'avenir de ce mode de fonctionnement, la Chambre a proposé que l'entente soit prolongée jusqu'en septembre 2013.

## DIRECTION DE SERVICES ADMINISTRATIFS – COMPTABILITÉ ET FINANCES

**Fidéicommis.** En 2012, le total des dépôts en fidéicommis effectués par les notaires s'élève à 60,2 milliards de dollars, soit une hausse de 5,4 % par rapport à l'année 2011.

Le solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommis s'élève pour sa part à 1,545 milliard de dollars pour l'année 2012-2013, soit une hausse de 5,14 % par rapport à 2011-2012.

Cette augmentation du volume d'activités a permis d'encaisser des intérêts dont le total dépasse de 1,1 million de dollars les prévisions budgétaires.

Trois ententes ont par ailleurs été renégociées. Elles impliquent respectivement la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de commerce et la Banque Royale du Canada. Ces ententes permettent d'améliorer le rendement sur les sommes déposées par les notaires dans les comptes généraux en fidéicommis ouverts auprès de ces trois institutions.

**Placements.** La valeur marchande de l'ensemble des placements a augmenté de façon considérable. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur marchande, qui se chiffrait à -4,4 millions de dollars au 31 mars 2012, est maintenant de 3,6 millions de dollars. Depuis la fin de l'année 2008, c'est la première fois que ce poste affiche un résultat positif.

Le rendement obtenu pour les placements de tous les fonds en 2012-2013 est de 8,49 % comparativement à 2,33 % en 2011-2012.

La politique de placement du Fonds d'études notariales a été révisée afin de réduire la volatilité des rendements. Dans la foulée, la Chambre a retenu les services de nouveaux gestionnaires d'obligations et d'actions mondiales.

La Chambre fait appel à certains produits dérivés (« swaps » et « swaptions ») afin de stabiliser les revenus provenant des comptes en fidéicommis. Cette stratégie affiche encore de bons résultats : des revenus totalisant plus de 2,2 millions de dollars ont en effet été générés grâce à ces produits.

## DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La nouvelle Direction des technologies de l'information a relevé de nombreux défis au cours de sa première année d'existence. Le plus important consistait à assurer une transition harmonieuse des activités opérationnelles et des projets de Notarius à la Chambre.

Le recrutement et l'intégration de l'équipe constituaient également des enjeux de taille. Outre son implication dans divers projets mis en œuvre au sein de plusieurs directions, l'équipe devait également assurer la mise en place d'un système de gestion du portefeuille de projets et l'élaboration de règles de gouvernance entourant les technologies de l'information. Ces réalisations constitueront à coup sûr un grand apport dans le cadre des processus décisionnels.

## **DIRECTION DES COMMUNICATIONS**

L'année 2012 a été marquée par le départ à la retraite de notre directeur des communications, M. Antonin Fortin. M. Martin Scallon, son remplaçant, est entré en fonction en septembre 2012. La Chambre est très fière d'avoir récemment lancé son nouveau site Web grand public, lequel allie modernité et convivialité. La mise en place de ce site nous a permis d'en revoir l'ensemble des contenus et de les adosser aux besoins actuels du public.

Soucieuse de voir l'internaute accéder rapidement à une information juridique de pointe, la Chambre a développé 18 capsules vidéo couvrant les sujets pour lesquels nos agents du 1-800-NOTAIRE sont le plus souvent sollicités.

Dans la foulée des actions visant à l'adoption de notre nouvelle image de marque et de la refonte de notre site Web, nous avons également révisé la présentation et le contenu de 13 dépliants d'information (maintenant disponibles pour le public).

## **1-800-NOTAIRE**

Le service 1-800-NOTAIRE présente encore cette année de très bons résultats. Près de 49 000 appels du public y ont été traités, ce qui a donné lieu à plus de 10 000 référencementements de notaires.

Un sondage a d'ailleurs été réalisé par une firme spécialisée auprès d'un échantillon d'utilisateurs du service. Ce sondage nous indique entre autres :

- ◆ que le service est très apprécié et qu'il participe à une meilleure protection du public grâce à la pertinence de l'information transmise;
- ◆ que 64 % des répondants avaient l'intention de donner suite au référencement proposé par le service.

## **LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION**

À l'instar des autres ordres professionnels québécois, la législation entourant les activités de la Chambre nous impose d'en rendre compte. Par le survol des actions menées au cours du dernier exercice, les pages qui précèdent répondent convenablement, je pense, à cette obligation. Je m'en voudrais toutefois de terminer ce compte rendu sans en profiter pour mettre en relief les nombreuses activités de prévention dans lesquelles la Chambre investit énormément de créativité, d'énergie et de ressources.

Certaines de ces réalisations ont été abordées plus haut, mais lorsque mises côte à côte, le lecteur est mieux à même de comprendre comment la Chambre concrétise sa mission et d'apprécier l'étendue des actes qu'elle engage pour s'en assurer.

## **ACTIVITÉS LIÉES À L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE**

- ◆ Test de personnalité pour les candidats à la formation notariale
- ◆ Réforme de la formation notariale
- ◆ Formation des maîtres de stage
- ◆ Modernisation et amélioration au Centre de documentation
- ◆ Forte présence du Centre d'expertise en droit immobilier
- ◆ Inspections d'accompagnement pour les nouveaux notaires
- ◆ Mise en œuvre d'une solution sécurisée de transferts électroniques de fonds.

## **ACTIVITÉS ET OUTILS OFFERTS AU GRAND PUBLIC**

- ◆ 1-800-NOTAIRE où 13 agents experts offrent un service d'information unique
- ◆ Site Web proposant entre autres 18 capsules d'information
- ◆ Nouveaux dépliants d'information
- ◆ Campagne grand public sur la réalité juridique des conjoints de fait

Voilà donc un tableau éloquent et concret démontrant clairement la volonté de la Chambre de remplir sa mission de protection du public.

## **REMERCIEMENTS**

Je souhaite exprimer ici mes sincères remerciements à mes collègues de l'équipe de direction, notamment à mon adjointe, M<sup>me</sup> Jocelyne Couture, ainsi qu'à tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et pour le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de cet exercice financier.

Par ailleurs, je m'en voudrais de ne pas souligner la contribution de tous les membres des divers comités qui sont pour nous d'un grand soutien et qui nous appuient au quotidien.

J'adresse enfin des remerciements chaleureux à notre président ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et, surtout, pour la confiance qu'ils témoignent non seulement au signataire de ces lignes, mais également à tous les employés de l'Ordre.

**CHRISTIAN TREMBLAY,**  
Directeur général



Pierre Légaré, porte-parole de la campagne publicitaire  
Jean Lambert, notaire, président de la Chambre des notaires  
Chantal Verdon, Registres  
Valérie Jetté, stagiaire, Direction des services juridiques

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS

## 9.1 CONSEIL DE DISCIPLINE



### Membres du Conseil

Jacques Lamoureux, avocat et président  
Delpha Bélanger, avocat et président suppléant  
Jean-Jacques Gagnon, avocat et président suppléant  
Irving Gaul, avocat et président suppléant  
Jean Pâquet, avocat et président suppléant  
Réjean Blais, avocat et président suppléant  
Sander J. Abrahams, notaire (Montréal)  
Nicole Beaudry, notaire (Québec)  
Sylvie Beaupré, notaire (Montréal)  
André Cantin, notaire (Joliette)  
Monique Corbeil, notaire (Saint-Hyacinthe)  
Yvan Corbeil, notaire (Montréal)  
Jean-Guy Diamond, notaire (Shawinigan)  
Jean-François Dugas, notaire (Saint-Laurent)  
Yves Gérin, notaire (Magog)  
Anick Hébert, notaire (Repentigny)  
Nathalie Jodoin, notaire (Varenes)  
Jean-Yves Lacasse, notaire (Montréal)  
Danielle Laferrière, notaire (Joliette)  
Nicole Laferrière, notaire (Montréal)  
Sylvie Lafond, notaire (Laval)  
Michel Lamoureux, notaire (Sherbrooke)  
Bernard Laroche, notaire (Gatineau)  
Sylvain Larocque, notaire (Montréal)  
Michel Leblanc, notaire (Trois-Rivières)  
Pierre Martel, notaire (Nicolet)  
Jacques Ménard, notaire (Armagh)  
Jean Mousseau, notaire (Montréal)  
Jacques Néron, notaire (Alma)  
Pierre Péladeau, notaire (La Prairie)  
Jean Sylvestre, notaire (Sherbrooke)  
Michel Turgeon, notaire (Boisbriand)

### Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et secrétaire  
Sylvie Bédard, notaire et secrétaire adjointe

### Nombre de réunions

55

### Mandat

Le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements pris conformément à ce code et à cette loi. (Art. 116, al. 2 C.prof.).

Le Conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre. (Art. 116, al. 3 C.prof.).

### Compte rendu d'activités

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 23 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 21 proviennent du syndic et deux sont des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires*, au *Règlement sur les registres de la Chambre des notaires* et au *Code des professions*.

### Décisions du Conseil de discipline et autres instances

Au cours de l'exercice, 31 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que 13 l'ont été par le Tribunal des professions et une par la Cour d'appel. Ces décisions concernaient 30 dossiers et portaient sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur différentes requêtes, notamment : des requêtes en récusation des membres ; une requête en rejet d'appel ; une requête en arrêt des procédures ; une requête pour permission d'appeler.

Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision portant à la fois sur le prononcé de culpabilité et sur les sanctions infligées.

### Plaintes rejetées ou retirées

Aucune plainte n'a été retirée ni rejetée.

### Sanctions prononcées

Un dossier a donné lieu à réprimandes. Des radiations temporaires variant de 15 jours à quatre mois ont été infligées dans 13 dossiers. Onze de ces dossiers ont requis le secrétaire de publier un avis. Des amendes variant de 1 000 \$ à 4 000 \$ ont été infligées dans cinq dossiers (pour un total de 17 200 \$).

### Appels

Deux requêtes pour permission d'en appeler ont été introduites auprès du Tribunal des professions par la partie intimée dans un même dossier.

Une requête pour permission d'en appeler a été introduite auprès du Tribunal des professions par la partie plaignante dans un deuxième dossier.

Un appel a été introduit auprès du Tribunal des professions sur la culpabilité et la sanction par la partie intimée dans un troisième dossier.

Un appel a été introduit auprès du Tribunal des professions sur la sanction par la partie intimée dans un quatrième dossier.

### Révision judiciaire

Une requête en révision judiciaire a été déposée à la Cour supérieure par la partie plaignante.

## 9.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE



### Membres du Comité

Jean-François Malo, notaire et président  
Nelson Tessier, notaire et vice-président  
Yvan Pelletier, notaire et secrétaire  
Marc Boulanger, notaire  
Nicole Janelle, notaire  
Paul Hallé, notaire  
Josée Marquis, notaire  
Jean Lamarre, notaire

### Personne-ressource

Jean-François Malo, notaire et directeur  
– inspection professionnelle

### Mandat

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession notariale suivant les modalités qu'il détermine (article 11 du *Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle*).

### Nombre de réunions

6

### Programme de l'inspection professionnelle

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2012-2013 en maintenant la priorité sur les études dont la dernière inspection date de deux ans ou plus.

Les inspections devaient être menées en accordant une attention particulière aux points suivants :

- ◆ le respect de l'acte authentique
- ◆ le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*
- ◆ la publicité des droits
- ◆ le respect des normes générales de pratique
- ◆ la sécurité de l'information

Le programme du Comité d'inspection professionnelle prévoyait de plus, pour l'exercice, 500 inspections régulières et 200 inspections sur la comptabilité en fidéicomis complètes et de contrôle confondu pour un total de 700 inspections.

Par ailleurs, les jeunes notaires devaient faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel dans l'année suivant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicomis pour l'année 2011 démontraient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

### Inspection portant sur la compétence

Au cours de l'exercice, aucun dossier d'inspection portant sur la compétence professionnelle n'a été présenté au Comité.

### Recommandations au Conseil d'administration ou au Comité exécutif

Au cours de l'exercice, aucune recommandation n'a ainsi été formulée.

### Dossiers transmis au syndic

Dans 92 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)



### Nombre de membres visités

| DISTRICT                                  | INSPECTION RÉGULIÈRE | INSPECTION DE COMPTABILITÉ EN FIDEICOMMIS | INSPECTION ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL | NOMBRE DE VISITES |
|---|----------------------|---|---|-------------------|
| ABITIBI                                   | 0                    | 2   | 2                                       | 4                 |
| BAS SAINT-LAURENT/<br>GASPESIE            | 2                    | 2   | 0                                       | 4                 |
| BEAUCE                                    | 26                   | 2   | 5                                       | 33                |
| BEAUHARNOIS/<br>IBERVILLE                 | 27                   | 9   | 3                                       | 39                |
| BEDFORD/<br>SAINT-HYACINTHE               | 18                   | 14  | 7                                       | 39                |
| HULL                                      | 9                    | 5   | 15                                      | 29                |
| JOLIETTE                                  | 13                   | 10  | 5                                       | 28                |
| LAVAL                                     | 34                   | 28  | 8                                       | 70                |
| LONGUEUIL                                 | 60                   | 6   | 24                                      | 90                |
| MONTREAL                                  | 94                   | 66  | 54                                      | 214               |
| QUEBEC                                    | 59                   | 17  | 30                                      | 106               |
| RICHELIEU/<br>DRUMMOND                    | 10                   | 0   | 2                                       | 12                |
| SAGUENAY/<br>LAC-SAINT-JEAN/<br>COTE-NORD | 18                   | 6   | 7                                       | 31                |
| SAINT-FRANÇOIS                            | 28                   | 5   | 1                                       | 34                |
| TERREBONNE                                | 25                   | 50  | 15                                      | 90                |
| TROIS-RIVIERES                            | 18                   | 0   | 4                                       | 22                |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>441</b>           | <b>222</b>                                | <b>182</b>                              | <b>845</b>        |

## 9.2 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (SUITE)



### Nombre de rapports de vérification

| DISTRICT                                  | AUTO-ÉVALUATION | INSPECTION RÉGULIÈRE | INSPECTION DE COMPTABILITÉ EN FIDEICOMMIS | INSPECTION ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL | NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION |
|---|-----------------|----------------------|---|---|------------------------------------|
| ABITIBI                                   | 2               | 0                    | 2   | 2                                       | 6                                  |
| BAS SAINT-LAURENT/<br>GASPESIE            | 0               | 2                    | 2   | 0                                       | 4                                  |
| BEAUCE                                    | 3               | 26                   | 2   | 5                                       | 36                                 |
| BEAUHARNOIS/<br>IBERVILLE                 | 1               | 27                   | 9   | 3                                       | 40                                 |
| BEDFORD/<br>SAINT-HYACINTHE               | 4               | 18                   | 14  | 7                                       | 43                                 |
| HULL                                      | 1               | 9                    | 5   | 15                                      | 30                                 |
| JOLIETTE                                  | 4               | 13                   | 10  | 5                                       | 32                                 |
| LAVAL                                     | 7               | 34                   | 28  | 8                                       | 77                                 |
| LONGUEUIL                                 | 5               | 60                   | 6   | 24                                      | 95                                 |
| MONTREAL                                  | 27              | 94                   | 66  | 54                                      | 241                                |
| QUEBEC                                    | 28              | 59                   | 17  | 30                                      | 134                                |
| RICHELIEU/<br>DRUMMOND                    | 3               | 10                   | 0   | 2                                       | 15                                 |
| SAGUENAY/<br>LAC-SAINT-JEAN/<br>COTE-NORD | 2               | 18                   | 6   | 7                                       | 33                                 |
| SAINT-FRANÇOIS                            | 6               | 28                   | 5   | 1                                       | 40                                 |
| TERREBONNE                                | 3               | 25                   | 50  | 15                                      | 93                                 |
| TROIS-RIVIERES                            | 5               | 18                   | 0   | 4                                       | 27                                 |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>101</b>      | <b>441</b>           | <b>222</b>                                | <b>182</b>                              | <b>946</b>                         |

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.3 COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES



### Membres du Comité

Gilles Marois, notaire et président  
André Gilbert, notaire et vice-président  
Michel Turcot, notaire et secrétaire  
Christian Forest, notaire

### Personne-ressource

Bertrand Lortie, directeur général adjoint – Services administratifs

### Mandat

Le mandat de ce Comité est de rendre un avis au Conseil d'administration quant à l'état du Fonds d'études notariales et à l'évolution prévisible de ce dernier pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions en regard des objets du Fonds.

### Nombre de réunion

1

### Compte rendu d'activités

Les membres du Comité du fonds d'études notariales rendent l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires, à savoir :

- ◆ Que l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant;
- ◆ Que pour l'exercice 2013-2014, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en fidéicomis des notaires sont estimés à 13,7 millions de dollars compte tenu du maintien probable du solde moyen global et du taux d'intérêt préférentiel suivant l'opinion donnée aux membres du Comité par un expert en la matière;
- ◆ Que la capitalisation du Fonds d'études notariales aura diminué de 98 895 \$ au terme de l'exercice 2013-2014;
- ◆ Que, selon les tableaux et les explications fournies par la Direction des services administratifs, les subventions accordées sont en adéquation avec les objets définis à l'article 6,2<sup>o</sup> de la *Loi sur le notariat*.

## 9.4 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION



### Membres du Comité

Michel Y. Gaudreau, notaire et président  
Marie-Josée Aumais, notaire et vice-présidente  
Denis Dufour, notaire  
Daniel Gervais, notaire  
Véronique Larochelle, notaire  
Gilles Tremblay, notaire  
Jean-Paul Morin, membre externe

### Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et secrétaire  
Lyette Fagnan, notaire et secrétaire adjoint  
Lorraine Lavallée, notaire et secrétaire adjoint

### Mandat

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration pour rembourser les sommes ou les biens utilisés par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été remis dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89.1 du *Code des professions*.

Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité exécutif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ effectuées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* en vigueur jusqu'au 29 février 2012 et n'excédant pas 30 000 \$ en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012.

### Nombre de réunions

Sept, totalisant 14 journées d'étude.

### Compte rendu d'activités

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, 17 réclamations concernant neuf notaires ont été inscrites au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires. Ces réclamations totalisent 1 025 265 \$.

### **Réclamations acceptées**

Huit réclamations ont été accueillies en totalité pour un montant total de 399 080 \$ et huit réclamations ont été accueillies en partie pour un montant total de 362 048 \$.

### **Réclamations refusées**

Sept réclamations ont été rejetées en totalité pour un montant total de 1 419 542 \$ et huit réclamations ont été rejetées en partie pour un montant total de 265 105 \$.

### **Réclamations retirées**

Au cours de l'année, huit réclamations ont été retirées à la demande des réclamants.

### **Indemnités payées**

Pour cette période, 17 indemnités concernant quatre notaires ont été payées, totalisant une somme de 546 772 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicommiss n'a servi au paiement des réclamants.

### **Recouvrement**

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation (et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée) ont été transférés à la Direction des services juridiques pour recouvrement.

Pour plus de détails, voir le compte rendu annuel d'activités pour la Direction des services juridiques – Section affaires juridiques.

## **9.5 COMITÉ SUR LES ADMISSIONS**



### **Membres du Comité**

Stanley P. Gauvreau, notaire et président  
Martine Lachance, notaire et vice-présidente  
Martin Houle, notaire et secrétaire  
Marylène Carrier, notaire et secrétaire  
Marc Boudreault, notaire  
Richard Brouillet, notaire  
Brigitte Lefebvre, notaire  
Josette Marois, notaire  
Josée Noël, notaire  
Anne Philippe, notaire  
Jocelyne Pellerin, notaire

### **Personne-ressource**

Catherine Dahmen, notaire

### **Mandat**

Le mandat de ce Comité est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Chargé de l'administration des stages de formation professionnelle, le Comité voit aussi au contrôle l'admission des candidats au stage, à accorder ou non le titre de maître de stage, à approuver les projets de stage, à désigner les superviseurs et à évaluer si le stage a été effectué avec succès. Il formule les recommandations appropriées au Comité exécutif.

### **Nombre de réunions**

21

### **Compte rendu d'activités**

Le Comité a statué sur les demandes d'équivalence de formation de 43 candidats ayant déposé une demande de reconnaissance relativement à un diplôme en droit obtenu hors du Québec. De plus, trois dossiers en équivalence de stage ont été étudiés.

Au cours du dernier exercice, 184 projets de stage ont été approuvés dont 16 en milieu non traditionnel; 19 superviseurs ont été nommés afin de superviser ces stages.

Après l'étude de 201 rapports finaux, le Comité a recommandé au Comité exécutif la délivrance de 199 attestations de réussite de stage et la délivrance de deux avis d'échec.

Le Comité a autorisé 159 notaires à agir à titre de maître de stage afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires et retiré l'autorisation d'agir à deux notaires.

De plus, 53 demandes ont été traitées relativement à des prolongations de délais (2), changements de maître de stage (15), interruptions, reprises modifications et annulations de stage (21), demandes particulières (4), projets de stage en milieu non traditionnel (3) et accueil de deux stagiaires par un maître de stage (8).

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.6 COMITÉ DE RÉVISION



### Membres du Comité

Francine Séguin, notaire et présidente  
Giuseppe Decobellis, notaire  
Mireille Fortier, notaire  
Marc Daigneault, notaire  
Gérard Hébert, notaire  
Nathalie Jacob, notaire  
Monique Émond, membre externe  
Lyette Bellemare, membre externe

### Personnes-ressources

Hélène Rocheville, notaire et secrétaire  
Lyette Fagnan, notaire et secrétaire adjoint  
Lorraine Lavallée, notaire et secrétaire adjoint

### Nombre de réunions

Cinq, totalisant 8 journées d'étude.

### Mandat

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

### Compte rendu d'activités

|  |    |
|--|----|
| Nombre de demandes de révision reçues                                    | 45 |
| Nombre de demandes de révision présentées au Comité                      | 48 |
| Nombre de demandes de révision retirées                                  | 0  |
| Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente | 1  |
| Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2013                  | 14 |

### Avis émis

Quarante-huit demandes présentées au Comité ont été étudiées et un dossier a été reporté à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis les avis suivants :

- ▶ le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 48 dossiers;
- ▶ aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer au syndic de compléter son enquête;
- ▶ aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête, prendra la décision de porter plainte ou non;
- ▶ aucun avis n'a été rendu par le Comité à l'effet de suggérer au syndic de confier un dossier au Comité d'inspection professionnelle.

## 9.7 COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES



### Membres du Comité

François Brochu, notaire et représentant de la CREPUQ (*depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012*)  
Amélie Lavigne, notaire et représentante de l'Ordre  
Brigitte Lefebvre, notaire et représentante de la CREPUQ (*jusqu'au 30 novembre 2012*)  
Antoine Goutier, représentant du ministère de l'Éducation  
Christine Morin, notaire et représentante de l'Ordre et présidente du Comité  
Lucie Thibodeau, notaire et représentante de la CREPUQ (*depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012*)  
Édith Vézina, notaire et représentante de la CREPUQ (*jusqu'au 30 novembre 2012*)

### Personne-ressource

Johanne Pelletier, notaire et secrétaire du Comité

### Mandat

Le mandat du Comité est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

### Nombre de réunions

5

### Compte rendu d'activité

Dans le contexte de la réforme de la formation notariale, le Comité a émis des avis favorables quant au projet de règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec et au projet de règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec (normes d'équivalence de diplôme et de formation).

Les membres du Comité ont également entrepris de revoir et de proposer des lignes directrices quant aux matières qui devraient faire partie des programmes de droit notarial. Pour ce faire, le Comité s'est notamment basé sur les normes entourant la formation juridique générale contenues dans le protocole d'entente de 1994 – intervenu entre la Chambre des notaires et les universités – ainsi que, de façon pragmatique, sur son analyse de la pratique notariale actuelle. Les membres du Comité ont de plus proposé des objectifs d'apprentissage et des niveaux de contenu pour les matières devant faire partie des programmes de droit notarial. Cet exercice devrait se poursuivre et se conclure au cours de la prochaine période.

## 9.8 COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES



### Membres du Comité

Anne Hamelin, notaire et présidente  
Daniel Tousignant, notaire et vice-président  
Brigitte Caplette, notaire  
Dominique Lettre, notaire  
Josette Marois, notaire  
Louis Simard, notaire

### Personnes-ressources

Johanne Ayotte, notaire, secrétaire  
Sylvie Bédard, notaire, secrétaire

### Mandat

- ◆ entendre les demandes d'arbitrage portant sur un compte d'honoraires;
- ◆ rendre une sentence arbitrale;
- ◆ exercer les pouvoirs et devoirs prévus au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*;
- ◆ recommander la formation pertinente pour maintenir à jour les connaissances des membres du Comité.

### Comité d'arbitrage

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, il n'y a eu aucune réunion des membres du Comité puisque la journée de formation n'a lieu qu'une fois par triennat.

### Compte rendu des activités du Conseil d'arbitrage

Le Conseil d'arbitrage est formé d'un ou trois arbitres selon la somme en litige. Les arbitres sont nommés à partir de la liste des membres du Comité d'arbitrage constitué par résolution du Conseil d'administration lors de la réunion tenue les 17 et 18 juin 2011 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Durant l'exercice financier 2012-2013, huit demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à neuf l'an dernier. Trois auditions par des conseils d'arbitrage composés d'un seul arbitre ont été tenues et une audition a été tenue par un conseil d'arbitrage composé de trois arbitres (donc quatre auditions au total). Quatre sentences arbitrales ont été rendues dont trois ont diminué le montant du compte en litige alors qu'une l'a maintenu.

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## COMITÉS FORMÉS PAR RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 9.9 COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE



#### Membres du Comité

Laurent Fréchette, notaire et président  
Renée Leboeuf, notaire et vice-présidente  
Louise-Andrée Barrette, membre  
Amélie Lavigne, membre  
Lyne Savard, membre

#### Personne-ressource

Valérie Simard, notaire

#### Mandat

Le mandat de ce Comité est de proposer les objectifs à poursuivre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

#### Nombre de réunions

6

#### Compte rendu d'activités

En avril 2012, les membres du Comité de formation continue ont fait le bilan de la 83<sup>e</sup> session des Cours de perfectionnement. Suivant les évaluations, les membres ont proposé la programmation de la journée de formation précongrès des 84<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> sessions des Cours de perfectionnement. Au cours de cette année, ils ont fait le bilan de la journée de formation précongrès.

Enfin, les membres du Comité de formation continue ont approuvé les propositions portant sur la formation continue en région.

Les membres se penchent actuellement sur l'ébauche d'un sondage devant porter sur l'ensemble de la formation : l'offre, les sujets et le véhicule utilisé pour diffuser le tout.

### 9.10 COMITÉ DE RETRAITE



#### Membres du Comité

Alain Turcotte, notaire, président  
(représentant nommé par la Chambre)  
Guylaine Lebel, notaire, vice-présidente  
(représentante nommée par la Chambre)  
Bertrand Lortie, secrétaire  
(représentant nommé par la Chambre)  
Lynda Lantagne (représentante nommée par la Chambre)  
Lorraine Lavallée, notaire (représentante nommée par les cadres et professionnels de la Chambre)  
Luc Madgin (représentant nommé par les employés de bureau de la Chambre)  
Nathalie Denis (représentante nommée par Notarius)  
Liette Boulay  
(représentante nommée par les employés de Notarius)  
Maurice Lamothe (représentant nommé par les retraités)  
Judith Desmarais, notaire  
(membre non-votant, nommé par les participants actifs)  
Marcel Delorme  
(membre non-votant, nommé par les retraités)

#### Mandat

Administrer le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et la loi en vigueur.

#### Nombre de réunions

5

#### Compte rendu d'activités

Le Comité de retraite a rencontré à deux reprises les gestionnaires de placements de la caisse de retraite. La surperformance du gestionnaire d'actions combinée à la bonne performance des marchés boursiers a permis une nette amélioration de la valeur marchande des placements du régime. En effet, la valeur marchande des placements au 31 décembre 2012 était de 19 156 960 \$ comparativement au coût d'acquisition de 19 094 073 \$. L'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition a crû de 920 412 \$ par rapport au 31 décembre 2011.

L'appariement de la durée des obligations détenues pour les participants actifs s'est poursuivi comme prévu. À moins que les taux d'intérêt n'augmentent, cet appariement sera complété en septembre 2014.

Le Comité a pris connaissance des résultats de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011. Cette évaluation établit que le régime est en situation de déficit tant en capitalisation (4 178 500\$) qu'en solvabilité (9 711 300\$). Cette dégradation importante est en très grande partie attribuable à la baisse du taux d'intérêt des obligations à long terme. Les bonnes performances obtenues sur les placements et les mesures mises en place par la Chambre pour le financement du régime par l'employeur et les employés devraient permettre de régler le déficit du régime d'ici 2019, tel que prévu.

Étant donné la situation financière déficitaire du régime, une évaluation actuarielle devra être faite au 31 décembre 2012.

## 9.11 COMITÉ DE PLACEMENTS



### Membres du Comité

Serge Bernier, notaire et président  
Yvon Arseneault, C.P.A., C.A., vice-président  
Lise Casgrain, administrateur nommé et secrétaire  
Maurice Paré, notaire  
Frédéric Gauvin, M. Sc., CFA

### Personnes-ressources

Martine Lord, C.G.A., contrôleur  
Bertrand Lortie, directeur général adjoint –  
Services administratifs  
Christian Tremblay, directeur général

### Mandat

Superviser la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec et conseiller le Comité exécutif et le directeur général en cette matière.

Le Comité de placements s'assure du suivi des swaps et des swaptions en fonction des paramètres établis avec les institutions financières.

### Nombre de réunions

9

### Compte rendu d'activités

Le Comité de placements a rencontré à deux reprises les gestionnaires de placements.

Le rendement obtenu sur l'ensemble des placements est de 8,49 %. Le rendement du Fonds général est de 3,34 % (contre 6,09 % en 2011-2012); celui du Fonds d'indemnisation est de 3,38 % (contre 6,14 % en 2011-2012) et celui du Fonds d'études notariales est de 9,62 % (contre 1,77 % en 2011-2012).

La valeur marchande de l'ensemble des placements de la Chambre au 31 mars 2013 est de 87 423 659\$ pour un coût d'acquisition de 83 885 493\$, ce qui représente un gain non réalisé de 3 538 166\$. Au 31 mars 2012, l'écart entre la valeur marchande et le coût des placements représentait une perte non réalisée de 4 422 113\$.

En plus d'avoir révisé la politique de placement du Fonds d'études notariales, le Comité de placements a procédé à deux appels d'offres afin de choisir un nouveau gestionnaire pour les actions mondiales et un autre pour la gestion des obligations.

Le changement de gestionnaire pour les actions mondiales a occasionné la vente de tous les titres détenus par l'ancien gestionnaire ce qui a cristallisé une perte de plus de 5 millions de dollars.

Un autre processus d'appel d'offres pour le choix d'une firme spécialisée en gestion de dettes hypothécaires sera pour sa part complété au début du prochain exercice financier 2013-2014.

La stratégie de stabilisation des revenus par l'acquisition de swaps de taux d'intérêt mise en place au début de l'exercice financier 2011-2012 combinée à la nouvelle stratégie de vente de swaptions adoptée en 2012-2013 a permis de réaliser des gains de 2,2 millions de dollars.

De plus, en raison de la baisse des taux d'intérêt, le Comité de placements a recommandé une modification à la stratégie d'investissement dans les swaps. En date du 31 mars 2013, la Chambre détenait deux swaps d'une durée de cinq ans et totalisant 100 millions de dollars.

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.12 COMITÉ DE VÉRIFICATION ET PROSPECTIVES FINANCIÈRES



### Membres du Comité

Gilles Marois, notaire et président  
André Gilbert, notaire et vice-président  
Michel Turcot, notaire et secrétaire  
Christian Forest, notaire  
André Bérubé, C.P.A., C.A.

### Personnes-ressources

Bertrand Lortie, directeur général adjoint – Services administratifs  
Christian Tremblay, directeur général  
Martine Lord, C.G.A., contrôleur

### Mandat

Assister le Conseil d'administration dans l'examen de l'information financière de la Chambre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité des systèmes d'information financière de la Chambre.

Dans le cadre de ce mandat, le Comité agit à titre d'intermédiaire entre le Conseil d'administration et les vérificateurs externes nommés en vertu du *Code des professions* concernant toute question relative à l'information financière, aux systèmes comptables et aux contrôles internes de la Chambre. Le Comité examine également les prévisions budgétaires de la Chambre en tenant compte de ses diverses sources de financement, y compris les sommes provenant du Fonds d'études notariales.

### Nombre de réunions

4

### Compte rendu d'activités

Le Comité de vérification et prospectives financières a rencontré les vérificateurs externes au terme de leur mandat de vérification relativement à l'exercice financier 2011-2012. Ceux-ci se sont dits très satisfaits du résultat de leur vérification et de la collaboration offerte par le personnel de l'Ordre. Aucun problème n'a été soulevé relativement au contrôle interne de la Chambre des notaires.

À chacune des réunions du Comité, les membres ont examiné les états financiers internes afin de suivre l'évolution des résultats tout au long de l'année.

Les membres du Comité ont pris connaissance de la situation financière du régime de retraite des employés de la Chambre et des décisions prises par la Chambre afin d'assurer le financement du déficit de solvabilité du régime sur une période de 10 ans. Ils ont également pris note de l'augmentation des cotisations payées par les participants ainsi que de la révision de la politique de placements du régime afin de réduire la volatilité des rendements.

Le Comité a participé à la réflexion et à l'analyse de la question de la vente de swaptions dans le cadre de la stratégie de stabilisation des revenus de la Chambre.

Le Comité a examiné le projet des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013-2014 et a formulé ses recommandations auprès du Conseil d'administration relativement à l'adoption d'un budget consolidé équilibré. Le Comité a recommandé que la cotisation aux fins de l'indemnisation soit établie à 370\$ (contre 500\$ pour l'exercice précédent).

Finalement, le Comité a rencontré les vérificateurs afin d'établir le mandat de vérification des états financiers de l'exercice 2012-2013. Les états financiers au 31 mars 2013 devront être ajustés afin de refléter les nouvelles normes de présentation applicables aux organismes à but non lucratif.

## 9.13 COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION



### Membres du Comité

Lise Casgrain, membre externe et présidente  
Louis-Martin Beaumont, notaire  
François Lefebvre, notaire  
André Gilbert, notaire  
André Laparé, C.P.A., C.A.

### Personne-ressource

Martine Lord, C.G.A., contrôleur – Services administratifs

### Mandat

Formuler des recommandations auprès du Conseil d'administration sur la rémunération de la présidence, sur les jetons de présence, sur les honoraires payés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

Le Comité a analysé la rémunération des personnes nommées pour agir au sein d'organismes externes. Il a dressé un tableau sommaire des divers organismes, des représentants, de la rémunération et des rapports. Des recommandations seront présentées au Conseil d'administration à ce sujet.

Le Comité a recommandé de rembourser les frais et les dépenses des membres du Comité de formation dans le cadre des cours de perfectionnement.

Le Comité a révisé la politique d'attribution des mandats aux notaires en augmentant la rémunération versée en contrepartie de la rédaction de textes et de la préparation d'une conférence pour les Cours de perfectionnement du notariat. Par conséquent, la grille tarifaire des Cours de perfectionnement a été révisée à la hausse.

L'allocation pour déplacement est passée de 0,50\$/km à 0,51\$/km.

Le Comité a amorcé une réflexion sur la rémunération du président et du vice-président en vue des élections qui se tiendront pour le prochain triennat.

## 9.14 COMITÉ DES COMMUNICATIONS



### Membres du Comité

François Bibeau, notaire et président  
Anne Philippe, notaire  
Josée Noel, notaire  
Anne-Marie Quevillon, notaire  
Brigitte Fillion, notaire  
Mélanie Rochefort, notaire  
Véronique Corriveau, notaire

### Personne-ressource

Martin Scallon, directeur des communications

### Mandat

Le Comité des communications joue un rôle consultatif auprès des différentes instances de l'Ordre en matière de communication. Il est ainsi consulté sur les stratégies de promotion, de commandites, de relations publiques et de communication avec les notaires. Le Comité peut également suggérer aux instances décisionnelles toute stratégie ou activité de communication qu'il juge dans le meilleur intérêt de la profession. Enfin, le Comité voit à l'organisation du congrès triennal de l'Ordre.

### Nombre de réunions

6

### Compte rendu d'activités 2012-2013

Le Comité des communications de la Chambre des notaires a été mis à contribution à l'occasion des nombreux projets réalisés par la Direction des communications. Outre la poursuite de l'organisation du Congrès 2012, les membres du Comité ont particulièrement été impliqués dans l'élaboration de la proposition du changement de logo et de la nouvelle image de marque de la Chambre. Le Comité des communications a également été saisi de l'état d'avancement des travaux ayant permis la refonte du site Web. Enfin, l'expertise des membres a été requise pour l'approbation des contenus juridiques ayant servi à la production des 18 capsules informatives.

Le jugement de la Cour suprême dans l'affaire *Lola* aura permis au Comité des communications de se pencher sur l'opportunité de tenir une campagne d'information sur les droits et obligations des conjoints de fait et, ultimement, de formuler des recommandations au profit du Conseil d'administration de l'Ordre.

Voici, en bref, les principaux projets ayant été présentés et discutés lors de séances tenues avec le Comité des communications :

- ◆ Refonte du site Web
- ◆ Partenariat avec l'émission Déficit Zéro
- ◆ Partenariat avec *Protégez-vous*
- ◆ Production et réalisation de 13 dépliants informatifs
- ◆ Activité de lancement de la nouvelle image de marque
- ◆ Développement d'un microsite destiné aux conjoints de fait
- ◆ Campagne publicitaire sur les conjoints de fait
- ◆ Campagne publicitaire avec Pierre Légaré
- ◆ Enquête sur la satisfaction du 1-800-NOTAIRE

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.15 COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER



### Membres du Comité

Francine Pager, notaire et présidente  
Micheline Chalut, notaire  
Line Desrosiers, notaire  
Anne-Marie Julien, notaire  
Nancy Lavoie, notaire  
Valérie Lefebvre, notaire  
Lauren Tatner, notaire  
Pierre Venne, notaire

### Personnes-ressources

Johanne Piette, notaire  
Catherine Boily, notaire

### Mandat

Le Comité a pour mandat de contribuer à la réalisation des objectifs en droit immobilier adoptés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce mandat repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

Les membres ont été consultés notamment sur les sujets suivants :

- ◆ rapport de la Commission consultative et changements législatifs en copropriété, formation en région au sujet des nouveaux formulaires de courtage immobilier de l'OACIQ;
- ◆ révision des formulaires d'offre d'achat et de vente du Répertoire de droit, servitudes de tolérance et droits de superficie;
- ◆ stratégie pour contrer le manque d'uniformité dans la publication des actes notariés par le Registre foncier et requête en jugement déclaratoire en matière de péremption trentenaire;
- ◆ discussions sur les enjeux communs portés devant la table de concertation entre la Chambre des notaires et l'Ordre des arpenteurs-géomètres.

## 9.16 COMITÉ DE RÉGLEMENTATION



### Membres du Comité

Nancy Chamberland, notaire et présidente  
Brigitte Lefebvre, notaire  
Monique Marsolais, notaire  
Jean-Paul Morin

### Personnes-ressources

Nathalie Parent, notaire  
Nathalie Provost, notaire

### Mandat

Ce Comité a comme mandat de conseiller le Conseil d'administration quant à la pertinence de modifier la réglementation de l'Ordre et de voir à la conception de nouvelles règles le cas échéant.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

Projet de règlement sur l'attribution et la révocation d'une marque tenant lieu de signature officielle (état de la situation) :

- ◆ Projet de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss – nouveau projet T.E.F (état de la situation);
- ◆ Projet de modification du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* (recommandation d'adoption par le Conseil d'administration);
- ◆ Projet de modification des articles 8 et 12 de la *Loi sur le notariat* (L.R.Q., c. N-3) (état de la situation);
- ◆ Projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires (recommandation d'adoption par le C.A.);
- ◆ Projet de règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de la CNQ (recommandation d'adoption par le C.A.);
- ◆ Projet de règlement sur les élections au Conseil d'administration et au Comité exécutif et de règlement sur l'administration et la régie interne (recommandation d'adoption par le C.A.).

## 9.17 COMITÉ DE LÉGISLATION



### Membres du Comité

Gérard Guay, notaire et président  
Alain Roy, notaire  
François Frenette, notaire  
Louis-Martin Beaumont, notaire  
Charlaine Bouchard, notaire

### Personnes-ressources

Sabina Watrobski, notaire  
Nathalie Parent, notaire

### Mandat

Ce Comité a pour mandat de définir les orientations potentielles dans les cas d'interventions de la Chambre concernant la législation et la réglementation fédérale et provinciale dans les circonstances suivantes : 1) lorsque, sur recommandation à la présidence et à la direction générale par le service de recherche de la Direction des services juridiques, le président de la Chambre décide que l'Ordre commentera la loi ou le règlement ; 2) lorsque la Direction des services juridiques estime pertinent de saisir ce Comité à l'égard d'une intervention de la Chambre, notamment en raison des incidences importantes que peut avoir la loi ou le règlement sur l'avenir de la profession, la pratique notariale ou lorsqu'il s'agit d'enjeux sociaux importants.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

Les membres du Comité :

- ont discuté des projets législatifs susceptibles d'être déposés lors des prochaines sessions parlementaires par le nouveau gouvernement et des stratégies de visibilité de la CNQ auprès du législateur, de l'appareil gouvernemental, des organismes sociaux-économiques et des citoyens.
- ont été consultés sur le projet de loi n° 14 (40<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, Québec) Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives.

## 9.18 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



### Membres du Comité

Sylvie Tremblay, notaire et présidente  
Lucie Marquis, notaire  
Guylaine Lebel, notaire  
Micheline L. Ulrich

### Personnes-ressources

Michel Vermette, notaire  
Nathalie Parent, notaire (à compter du 18 janvier 2013)  
Christian Tremblay, directeur général

### Mandat

Le Comité doit notamment accorder son soutien aux organismes et aux administrateurs pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le Comité doit assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec et de ses organismes affiliés.

### Nombre de réunions

5

### Compte rendu d'activités

On doit d'abord noter que la dénomination du Comité a changé (anciennement « Comité sur l'éthique et la déontologie »). De plus, en s'inspirant de ce que l'on retrouve dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, son mandat a été élargi.

Une des principales activités du Comité a été d'envisager de nouvelles étapes dans la sensibilisation des administrateurs sur l'éthique, la déontologie et la gouvernance. Les membres du Comité ont notamment convenu de la nécessité, pour les administrateurs, de bien saisir la notion de gouvernance et de clarifier leur rôle.

Dans cette optique, un consensus a été atteint quant à la révision de la déclaration d'intérêts, le serment de discrétion et la déclaration solennelle et engagements. Le Comité a également recommandé qu'un sondage anonyme soit réalisé auprès des administrateurs, ce qui a permis d'identifier les actions prioritaires à réaliser pour l'année 2013-2014.

Un article a également été rédigé pour le journal *Entracte* afin d'informer les notaires sur le mandat de ce nouveau Comité.

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## 9.19 COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL



### Membres du Comité

Francine Pagé, notaire et présidente  
Maurice Paré, notaire  
Jean Girard, notaire  
Daniel Gervais, notaire  
Marc Boudreault, notaire

### Personnes-ressources

Nicole Poulin, notaire  
Michel Vermette, notaire

### Mandat

Créé par le Conseil d'administration lors de sa séance des 17 et 18 juin 2011, ce Comité a pour mandat de dégager une image globale de l'exercice illégal de la profession et plus précisément d'anticiper, à partir des informations actuellement disponibles, les champs de pratique du droit (p. ex. : liquidation de successions) qui risquent d'être l'objet d'intrusion par des non-juristes tels les professionnels des produits financiers, les comptables, etc.

### Nombre de réunion

1

### Compte rendu d'activités

M<sup>e</sup> Pagé et M<sup>e</sup> Vermette ont résumé les actions posées dans le dossier relatif aux centres de traitement. M<sup>e</sup> Marc Boudreault a préparé une grille d'analyse en matière d'exercice illégal de la profession notariale.

De plus, M<sup>e</sup> Poulin a rédigé un article dans le journal *Entracte* afin d'inviter les notaires à dénoncer toute situation d'exercice illégal. Elle a également produit, pour les membres du Conseil d'administration, un tableau des suivis des dossiers d'exercice illégal.

## 9.20 COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DES SUCCESSIONS



### Membres du Comité

Alain Roy, notaire et président  
Jacques Beaulne, notaire  
Denise Courtemanche, notaire  
Anne-Marie Lachapelle, notaire  
Johanne Pratte, notaire  
Josée Bédard, notaire

### Personne-ressource

Sabina Watrobski, notaire

### Mandat

Composé de praticiens et de professeurs, le Comité alimente la Direction des services juridiques sur les problématiques auxquelles les notaires font face lorsque leur pratique les amène à travailler avec des personnes vulnérables et, plus largement, des les domaines du droit de la famille et des successions. Le Comité soumet les recommandations appropriées sous forme de solutions et de projets de développement dans ces secteurs d'activités.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

- ◆ Consultation des membres sur les orientations de la Chambre concernant le projet de loi n° 45 modifiant le Code civil du Québec, le Code de procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection de la personne ;
- ◆ Consultation des membres sur le projet de loi n° 81 – Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale ;
- ◆ Consultation des membres sur le projet de loi n° 70 – Loi modifiant le Code civil (testament sourd-muet et analphabète).

## 9.21 COMITÉ CONSULTATIF EN MÉDIATION FAMILIALE



### Membres du Comité

Danielle Beausoleil, notaire et présidente  
François Crête, notaire  
Rielle Dagenais, notaire  
Suzanne Hotte, notaire  
Dominique Lettre, notaire

### Personne-ressource

Sabina Watrobski, notaire

### Mandat

Composé de notaires médiateurs familiaux, ce Comité a suggéré d'être consulté par la Direction des services juridiques dans le cadre des propositions législatives et réglementaires concernant des politiques ministérielles relatives à la médiation familiale. Le Comité pourrait dès lors proposer des recommandations aux instances concernées, notamment afin d'appuyer les représentants de l'Ordre auprès du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

### Nombre de réunion

1

### Compte rendu d'activités

Dans le cadre de la première réunion de ce Comité bénévole constitué par résolution du Comité exécutif de la Chambre des notaires lors de sa 12<sup>e</sup> séance du XLVIII<sup>e</sup> Triennat :

- ◆ M<sup>e</sup> Danielle Beausoleil a été nommée présidente;
- ◆ les membres ont discuté du mandat qu'ils envisagent pour ce Comité et qui devra être entériné par une instance de l'Ordre;
- ◆ les membres ont formulé leurs recommandations sur le *Guide des normes de pratique en médiation familiale* révisé par le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

## 9.22 COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES



### Membres du Comité

Charlaine Bouchard, notaire  
Marc Boudreault, notaire  
François Brochu, notaire  
Lucie Laflamme, notaire  
Brigitte Lefebvre, notaire

### Personne-ressource

Valérie Simard, notaire

### Mandat

Le mandat de ce Comité est de rencontrer en entrevue tous les candidats ayant présenté une demande de bourse d'études supérieures conforme aux exigences du programme et de sélectionner ceux qui auront su démontrer de l'intérêt pour une carrière dans l'enseignement et dont le dossier d'études et le cheminement de carrière démontrent l'excellence.

### Nombre de réunions

2

### Compte rendu d'activités

Exceptionnellement, les membres se sont cette année rencontrés à deux reprises en raison de l'instauration du programme de bourses. Par ailleurs, considérant le caractère particulier de ce Comité, les membres ont opté pour ne pas nommer de président.

En septembre 2012, les membres du Comité de sélection pour le programme de bourses d'études supérieures ont rencontré trois candidats pour la maîtrise en fiscalité et une candidate pour un doctorat. Les membres ont accordé une bourse pour un doctorat et une bourse conditionnelle pour une maîtrise en fiscalité.

Les membres se sont rencontrés à nouveau le 19 février dernier afin de rencontrer un candidat pour un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en fiscalité, une candidate pour une maîtrise en fiscalité, quatre candidats pour une maîtrise en droit avec mémoire et deux candidats pour un doctorat en droit. De ce nombre, les membres ont octroyé une bourse pour un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en fiscalité, une bourse pour une maîtrise en fiscalité, trois bourses pour une maîtrise en droit avec mémoire, dont une conditionnelle, et une bourse pour un doctorat en droit.

# 9. RAPPORTS DES COMITÉS (suite)

## GROUPES DE TRAVAIL

### 9.23 GROUPE DE TRAVAIL – RÉFORME DE LA FORMATION NOTARIALE



#### Membres du groupe de travail

Sylvie Berthold, notaire et représentante de l'Université de Montréal  
Natacha Bouffard, notaire et représentante de l'Université d'Ottawa  
Brigitte Roy, notaire et représentante de l'Université Laval  
Lucie Thibodeau, notaire et représentante de l'Université de Sherbrooke

#### Personne-ressource

Johanne Pelletier, notaire

#### Mandat

Ce Groupe de travail a été formé pour faire suite à la signature, le 29 septembre 2008, du protocole relatif à la réforme de la formation notariale entre la Chambre des notaires du Québec et les facultés de droit qui offrent un programme de droit notarial. Aux termes de ce protocole, les facultés de droit s'engagent, en partenariat avec l'Ordre, à effectuer les travaux menant à l'actualisation de la formation et à l'intégration des stages.

#### Nombre de réunions

5

#### Compte rendu d'activités

Les travaux du groupe de travail ont principalement porté sur la définition des types et contenus minimaux des dossiers-maîtres à réaliser par l'étudiant dans le cadre des cours de droit notarial appliqué, l'élaboration d'une entente type de stage et l'élaboration des grilles d'évaluation pour les maîtres de stage ainsi que pour les responsables de stage.

### 9.24 GROUPE DE TRAVAIL – AVENIR DE LA PROFESSION



#### Membres du groupe de travail

Jean Lambert, notaire  
Christine Gagnon, notaire  
Jean Girard, notaire  
Geneviève Guy, notaire (*jusqu'au 26 février 2013*)  
Paul Hallé, notaire (*jusqu'au 20 février 2013*)  
Claude Laurent, notaire  
Denis Paré, notaire

#### Personne-ressource

Johanne Delage, notaire

#### Mandat

Le mandat de ce Groupe de travail est de confirmer les constats préliminaires réalisés par un groupe provisoire en 2010, d'en dégager les forces directrices et les enjeux spécifiques et d'établir une vision globale de l'avenir de la profession. Le Groupe doit également, en collaboration avec des membres et des partenaires, structurer le développement de plans d'action en cellules de travail composées de notaires. En phase II, il devra coordonner et suivre les travaux des cellules de façon à en assurer la qualité et la cohérence. Enfin, le Groupe formule les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

#### Nombre de réunions

Deux, et six pour les sous-groupes de travail.

#### Compte rendu d'activités

La phase I ayant été complétée, les activités du Groupe de travail ont consisté à superviser les travaux de la phase II entrepris par les deux sous-groupes mis en place en septembre 2012.

Deux éléments du rapport ont été priorisés en 2012-2013 : les outils d'efficacité et les services notariaux valorisés. Ces deux groupes ont donc proposé au-delà de 30 initiatives dans l'un ou l'autre de ces deux thèmes, lesquelles ont ensuite été priorisées.

L'ensemble de ces réflexions et de ces recommandations fera ensuite l'objet d'un rapport final qui devra être avalisé par le Groupe de travail et déposé auprès du Conseil d'administration de la Chambre au cours de l'année 2013-2014.



Chambre  
des notaires

SHARP



Pierre Légaré, porte-parole de la campagne publicitaire

# 10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013

*Outre les résolutions présentées dans cette section, le Conseil d'administration prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.*

## SUR PROPOSITIONS DÛMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

### **Orientations de la Chambre des notaires du Québec dans le cadre d'une consultation spéciale portant sur le projet de loi n° 45 intitulé : «Loi modifiant le Code civil, le Code procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes»**

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte, telles que modifiées, les orientations recommandées par les experts consultés dans le cadre du projet de loi n° 45 intitulé «Loi modifiant le Code civil, le Code procédure civile et la Loi sur le curateur public en matière de protection des personnes».

**CAD-47-7-13.1**

### **Campagne publicitaire 2012-2013**

QUE sur recommandation du Comité des communications, le Conseil d'administration entérine la campagne publicitaire 2012-2013, telle que présentée, à l'effet d'exploiter un canal YouTube en produisant des capsules d'information juridique de deux minutes qui mettront en valeur les produits et services offerts par les notaires, de lancer une vaste campagne publicitaire télévisuelle pour annoncer l'existence de ce canal et de ces capsules et de recourir à Pierre Légaré comme porte-parole de cette campagne qui sera mise en ondes en janvier 2013.

**CAD-48-8-11**

### **PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011-2012, RAPPORT DES AUDITEURS ET RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'ÉLECTION DES AUDITEURS**

#### **Quant à l'approbation des états financiers 2011-2012**

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels audités pour l'exercice financier 2011-2012, incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie.

#### **Quant à l'élection des auditeurs**

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale annuelle des notaires l'élection du cabinet Bourgeois Marsolais, CPA, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, comme auditeurs des états financiers de l'exercice 2012-2013 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité exécutif.

**CAD-48-8-12**

### **COTISATIONS 2013-2014 ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE**

#### **Quant à la cotisation annuelle régulière 2013-2014**

QUE la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014 soit établie à 600\$.

#### **Quant à la cotisation spéciale pour un projet de publicité**

QUE pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014, une cotisation spéciale de 150\$ soit décrétée pour un projet de publicité.

#### **Quant à la cotisation spéciale pour le Programme d'aide aux notaires (PAN)**

QUE pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014, une cotisation spéciale de 25\$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

### **Assemblées générale annuelle et spéciale**

QUE le Conseil d'administration fixe au jeudi 13 septembre 2012 à 16 h 30, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Saguenay (arrondissement Jonquière);

QU'une assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le jeudi 13 septembre 2012 à 17 h aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2013-2014 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150\$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25\$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

**CAD-48-8-13**

### **Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle : rapport annuel et nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2012**

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme le cabinet Mazars Harel Drouin comme auditeur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

**CAD-48-8-14**

### **PROGRAMME D'ASSURANCE 2013**

#### **Quant aux conditions générales**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec de modifier la clause 3.06 des conditions générales, telle que présentée ;

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires adopte, pour le Programme 2013, les conditions générales du contrat d'assurance en vigueur pour la période 2013, lesquels articles apparaissant aux conditions générales du contrat d'assurance.

#### **Quant aux définitions des classes**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec quant aux définitions des classes d'assurance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **Quant à la contribution 2013**

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la contribution de base au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, pour le programme d'assurance 2013, soit établie comme suit :

| Classe | Contribution de base |
|--------|----------------------|
| A      | 2 850 \$             |
| B      | 0 \$                 |
| C      | 0 \$                 |

#### **Quant aux ajustements de la contribution de base**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

#### **Quant à la franchise**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour qu'aucune franchise ne soit exigible pour les réclamations assujetties aux programmes du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle obligatoire 2013, à l'exception du cas suivant :

- ◆ Les protections du programme d'assurance de base (notaire et S.A.R.L.) et du programme de fin de pratique sont assorties pour le programme 2013 d'une franchise de 3 000 \$ par sinistre, pour toute réclamation concernant un dossier nécessitant la rédaction, la réception ou la publication d'un acte de correction ou nécessitant l'intervention du tribunal pour procéder à une telle correction.

#### **Quant au programme de fin de pratique**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations suivantes, à savoir :

QUE les assurés de classe B ou C demeurent assujettis au programme d'assurance de base ;

QUE le programme de fin de pratique demeure en vigueur tant et aussi longtemps que le Fonds d'assurance existera sans nécessité d'un renouvellement annuel ;

QUE le programme de fin de pratique soit défini comme suit :  
*La protection d'assurance offerte obligatoirement et sans frais à tout assuré de classe D ou E aux mêmes conditions que le programme d'assurance de base obligatoire en vigueur au moment où une réclamation est présentée au Fonds d'assurance.*

# 10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

## **Quant à la politique de perception**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec quant à la Politique de perception relative à la contribution d'assurance-responsabilité professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**CAD-48-9-7.1**

## **Transfert électronique de fonds**

QUE le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec approuve la solution de gestion des transferts électroniques de fonds soumise par Telus ;

QUE le Comité exécutif soit mandaté pour assurer le suivi ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer la lettre d'entente entre la Chambre, Notarius et Telus ainsi que tous les contrats et ententes en découlant et tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**CAD-48-9-9**

## **PRÉSIDENTE**

### **Eric et Lola : suite**

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration donne son accord afin que lors du dépôt du jugement de la C.S.C. dans l'affaire *Éric c. Lola*, la Chambre des notaires déploie les efforts auprès de l'appareil gouvernemental afin de promouvoir une réforme complète des fondements du droit québécois de la famille et, si nécessaire, suggère au législateur le recours à l'article 33 de la Charte, soit la « clause nonobstant », ce qui permettra de mettre en œuvre la réforme mentionnée précédemment.

**CAD-48-10-4.2**

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Recrutement**

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Conseil d'administration nomme M<sup>e</sup> Martine Arial, notaire à Montréal, au poste de directrice de l'inspection professionnelle à la Direction de la protection du public.

**CAD-48-10-5.2**

## **COMMUNICATIONS**

### **Image de marque de la Chambre des notaires du Québec**

QUE le Conseil d'administration entérine l'utilisation d'un nouveau logo pour la Chambre des notaires du Québec, accompagné de nouvelles couleurs ;

QU'il adopte une stratégie de marque mère pour l'ensemble des activités de la Chambre.

**CAD-48-10-7.2**

### **Campagne publicitaire 2013**

QUE sur recommandation du Comité des communications, le Conseil d'administration adopte le concept des personnages animés ainsi que tous les autres éléments, tels pub TV, bandeaux Web, site Web, capsules vidéo, site « Trouver un notaire », pour la tenue de la campagne publicitaire 2013 de la Chambre des notaires du Québec.

**CAD-48-10-7.3**

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec : orientations**

QUE le Conseil d'administration approuve les nouvelles orientations soumises pour refondre le *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec*, à l'exception de la réorganisation de la carte électorale.

**CAD-48-10-8.1**

### **Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec : nominations au Conseil d'administration pour 2013**

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renomme M<sup>e</sup> Marlène Ouellet, notaire à Saguenay, pour siéger à titre d'administrateur et présidente du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, et prenant effet le 1<sup>er</sup> mars 2013 ;

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renomme M<sup>e</sup> Jean Girard, notaire à Saint-Félicien, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, et prenant effet le 1<sup>er</sup> mars 2013;

QUE sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec renomme monsieur Daniel Demers, actuaire et résident de Montréal, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, et prenant effet le 1<sup>er</sup> mars 2013;

#### **CAD-48-10-12**

#### **Exercice illégal de la profession : rapport du Comité**

QU'un rapport annuel sous forme de tableau soit présenté lors de la première séance du Conseil d'administration de l'année civile sur les dossiers d'exercice illégal en cours par le juriste responsable de l'exercice illégal à la Chambre des notaires du Québec;

QU'un article soit publié par le juriste responsable de l'exercice illégal à la Chambre des notaires du Québec dans le journal *Entracte* indiquant les informations nécessaires pour qu'une enquête puisse être entreprise et que ce juriste fasse paraître, par la suite, dans le journal *Entracte* des articles sur les enjeux liés à ces questions;

QU'une recommandation soit faite au Comité de la formation continue d'offrir une formation sur ce qui constitue de l'exercice illégal de la profession de notaire par des tiers ainsi que sur ce qui constitue de l'exercice illégal par les notaires à l'égard des tiers et pouvant se traduire par une faute déontologique;

QUE le mandat du Comité sur l'exercice illégal de la profession soit prolongé afin de recommander au Conseil d'administration toute mesure pertinente pour assurer la protection et le développement de la pratique notariale en matière de règlement des successions par les notaires et de proposer des modifications à la *Loi sur le notariat*, L.R.Q., chapitre N 3 afin de l'harmoniser à celle du Barreau en matière d'exercice illégal.

#### **CAD-48-10-13**

## **PRÉSIDENCE**

### **Réflexion sur l'honorariat**

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve le nouveau principe de l'évaluation de l'ensemble de la carrière balisée quant à l'appréciation du manquement relevé;

QU'un comité d'examen de l'honorariat soit constitué dont la tâche sera d'apprécier la demande à l'honorariat de tout ex-notaire présentant *prima facie* une problématique relative au respect des obligations réglementaires et déontologiques du demandeur;

QUE ce comité soit composé de trois personnes choisies parmi une liste constituée de notaires et d'ex-membres nommés par l'Office des professions du Québec dont la sensibilité aux questions d'éthique est reconnue tout comme leur excellente connaissance de la profession et de la nature humaine et qu'elles possèdent également les mœurs, la conduite et les qualités requises pour l'exercice de cette charge;

QUE ce comité se réunisse ponctuellement selon le besoin.

#### **CAD-48-11-4.2**

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

### **Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada : accord de libre circulation 2013**

QUE le Conseil d'administration approuve l'ALCN 2013 et autorise le président de la Chambre des notaires du Québec, à signer cet accord, étant entendu que la mise en œuvre par chaque territoire ou province signataire se fera sous réserve des modifications à apporter aux règlements et aux lois telles que nécessaires dans chacune de ces territoires ou provinces et, dans le cas de la mise en œuvre par le Barreau, sous réserve de l'approbation nécessaire de la part de l'Office des professions du Québec et du gouvernement du Québec et sous réserve également de la résolution des questions relatives aux limites de la garantie prévue par l'assurance responsabilité et l'assurance en cas de détournement de fonds.

#### **CAD-48-11-5.3**

# 10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

## **Gouvernance : projet d'un plan d'action**

QUE le Conseil d'administration approuve les priorités d'actions identifiées par le Comité de gouvernance et d'éthique de la Chambre des notaires du Québec à la suite du sondage réalisé.

QUE le Conseil d'administration approuve la nomination d'un administrateur élu pour siéger au Comité de gouvernance et d'éthique de la Chambre des notaires du Québec.

**CAD-48-11-6**

## **PROTECTION DU PUBLIC**

### **Problématique des minutes manquantes**

QUE le Conseil d'administration prenne acte des résultats du groupe de travail concernant la problématique des minutes manquantes lors des cessions ou dépôts de greffes – simples ou multiples – ainsi que lors de la prise de possession par le gardien provisoire et de la mise en application des principes dégagés par le groupe sur cette problématique et qu'il en approuve le processus.

**CAD-48-11-7.2**

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **Réforme de la formation notariale : parcours pour l'accès à la profession**

QUE le Conseil d'administration approuve le nouveau parcours de formation pour l'accès à la profession dans le cadre de la réforme de la formation notariale, permettant ainsi la finalisation des modifications réglementaires et législatives requises et leur entrée en vigueur selon l'échéancier proposé.

**CAD-48-11-8.1**

### **Priorités réglementaires 2013-2014**

QUE le Conseil d'administration approuve le calendrier des activités réglementaires de la Chambre des notaires du Québec pour l'année 2013-2014.

**CAD-48-11-8.2**

## **COMMUNICATIONS**

### **CAMPAGNE PUBLICITAIRE 2013**

#### **Quant à la campagne d'information à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Éric c. Lola*.**

QUE le Conseil d'administration approuve la réalisation d'une campagne d'information à la suite du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Éric c. Lola* ainsi que le budget y afférent d'un maximum de 300 000 \$, pris à même celui de l'exercice financier 2012-2013.

**CAD-48-11-9.1**

#### **Image de marque de la Chambre des notaires du Québec**

QUE le Conseil d'administration approuve la nouvelle image de marque de la Chambre des notaires du Québec constituée d'un nouveau logo (marque distinctive), de deux appellations distinctes rattachées à ce logo, soit Chambre des notaires et Chambre des notaires du Québec suivant les besoins d'utilisation, d'une nouvelle typographie (Helvetica) et de nouvelles couleurs (teintes de bleu).

**CAD-48-11-9.2**

#### **Version électronique du journal *Entracte***

QUE sur recommandation du Comité des communications, le Conseil d'administration approuve la mise en œuvre d'une version électronique du journal *Entracte* dont la date de prise d'effet est à déterminer.

**CAD-48-11-9.4**

#### **Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2013-2014**

QUE le Conseil d'administration approuve le Plan d'orientation et d'actions prioritaires 2013-2014, tel que présenté.

**CAD-48-11-10**

#### **Prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2013-2014**

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2013-2014, telles que présentées.

### **Quant à la cotisation supplémentaire aux fins de payer les dépenses dues à l'indemnisation**

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières et du Comité exécutif, le Conseil d'administration modifie la cotisation supplémentaire de 500 \$ aux fins de payer les dépenses dues à l'indemnisation pour l'exercice financier 2013-2014, telle qu'adoptée lors de la séance tenue les 15 et 16 juin 2012, et la fixe à 370 \$ par notaire pour ce même exercice financier ;

QUE cette cotisation supplémentaire exigible à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 soit ajoutée aux montants des autres cotisations pour l'exercice 2013-2014 et payable selon les mêmes modalités et échéances, le tout majoré de toute taxe applicable.

#### **CAD-48-11-11**

### **Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) : état de la situation**

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve la réintroduction d'une tarification du Service de recherche pour l'exercice financier 2013-2014, ainsi qu'une nouvelle tarification considérant que celle en vigueur avant avril 2010 n'a jamais fait l'objet d'une indexation depuis 1994.

#### **CAD-48-11-12**

### **Politique de tarification**

QUE sur recommandation du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte la nouvelle Politique de tarification pour l'exercice financier 2013-2014, telle que présentée.

#### **CAD-48-11-13**

## **COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION**

### **Quant à la rédaction d'un texte**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession et du Comité exécutif, le Conseil d'administration modifie la politique pour l'attribution de mandats aux notaires et augmente les honoraires forfaitaires liés à la rédaction d'un texte à un montant minimum de 2 800 \$ représentant 22,5 h X 125 \$.

### **Quant à la préparation d'une conférence**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession et du Comité exécutif, le Conseil d'administration modifie la politique pour l'attribution de mandats aux notaires et hausse, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, les honoraires forfaitaires pour la préparation, la présentation et la rédaction du texte pour une conférence donnée dans le cadre des Cours de perfectionnement ;

QU'il augmente à compter de 1<sup>er</sup> mai 2013, le coût unitaire du volume de 6,45 \$ représentant une hausse d'environ 15 % afin de compenser en partie l'augmentation de 6 400 \$ par session de Cours de perfectionnement pour la rédaction d'un article spécialisé, le tout sujet à l'approbation des Éditions Yvon Blais.

QUE la différence d'un peu moins de 1 000 \$ soit compensée par le FEN ;

QUE toute augmentation du coût de base du volume entraîne une majoration de 15 % de celui-ci ;

QU'il augmente la politique tarifaire actuelle effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour les Cours de perfectionnement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, afin de compenser l'augmentation résiduelle d'un peu moins de 15 000 \$ et d'intégrer une indexation normale de 5 % des coûts.

### **Formation continue (en région)**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession et du Comité exécutif, le Conseil d'administration modifie la politique pour l'attribution de mandats aux notaires et hausse, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, les honoraires forfaitaires entre 1 000 \$ et 1 400 \$ par jour pour la présentation d'un cours donné dans le cadre des programmes de formation continue en fonction, notamment, de l'expertise du conférencier et de ses talents de communicateur ;

QU'il modifie la politique tarifaire actuelle pour les coûts d'inscription aux formations en région et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, afin de compenser cette hausse ;

QUE cette augmentation soit d'à peu près 5 % et en vigueur à compter de la session d'automne 2013.

# 10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

## **Formation en webdiffusion**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession et du Comité exécutif, le Conseil d'administration consent à l'application d'une norme tarifaire sur la base de forfait, distincte de celle applicable au programme des Cours de perfectionnement et aux cours donnés dans le cadre des programmes de formation continue sans toutefois appliquer une redevance en fonction des visionnements;

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession et du Comité exécutif, le Conseil d'administration modifie la politique tarifaire actuelle et y ajoute, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, les honoraires forfaitaires pour la préparation (s'il y a lieu), la présentation et la cession d'image du conférencier pour une conférence enregistrée et offerte par la suite en webdiffusion sur l'Inforoute notariale;

QU'il hausse le coût du visionnement d'une webdiffusion à 95\$ afin de compenser l'augmentation proposée tout en conservant un tarif proportionnel aux tarifs d'une journée de formation en région.

**CAD-48-11-14.1**

## **ENJEUX EN LIEN AVEC LE PLAN D'ORIENTATION ET D' ACTIONS PRIORITAIRES 2011-2012**

### **ÉVALUATION DES ACCRÉDITATIONS EXISTANTES ET RÈGLES – VOLET MÉDIATION FAMILIALE**

#### **Quant à une mise à jour des compétences**

QUE le Conseil d'administration approuve le principe d'une formation continue obligatoire pour le maintien de l'accréditation en médiation familiale et requiert la Direction du développement de la profession de fournir un complément d'information quant à un nombre d'heures acceptable à l'intérieur des trente (30) heures de formation requises en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* afin qu'un notaire doublement accrédité en médiation familiale et en médiation aux petites créances n'ait qu'à satisfaire au plus élevé du nombre d'heures de formation requise.

**CAD-48-8-15.1**

### **ÉVALUATION DES ACCRÉDITATIONS EXISTANTES ET RÈGLES – VOLET PETITES CRÉANCES**

#### **Quant à une mise à jour des compétences**

QUE le Conseil d'administration adopte le principe d'une formation continue obligatoire pour le maintien de l'accréditation en médiation aux petites créances et requiert la Direction du développement de la profession de fournir un complément d'information quant à un nombre d'heures acceptable à l'intérieur des trente (30) heures de formation requises en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* afin qu'un notaire doublement accrédité en médiation aux petites créances et en médiation familiale n'ait qu'à satisfaire au plus élevé du nombre d'heures de formation requise.

**CAD-48-8-15.2**

### **ÉVALUATION DES ACCRÉDITATIONS EXISTANTES ET RÈGLES – VOLETS MÉDIATION FAMILIALE ET PETITES CRÉANCES**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession, le Conseil d'administration entérine les recommandations telles que présentées, à savoir :

QU'un notaire accrédité en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* doive suivre à l'intérieur des 30 heures requises en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, 10 heures de formation dont 3 heures sur le processus de médiation et 7 heures sur les aspects psychologiques et psychosociaux;

QU'un notaire accrédité en vertu du *Règlement sur la médiation des demandes relatives à des petites créances* suive 3 heures sur le processus de médiation;

QU'un notaire doublement accrédité s'acquitte de son obligation de formation continue obligatoire en complétant 3 heures sur le processus de médiation et 7 heures sur les aspects psychologiques et psychosociaux.

**CAD-48-10-11.1**

### **ÉVALUATION DES ACCRÉDITATIONS EXISTANTES ET RÈGLES – VOLET AGENTS VÉRIFICATEURS D'IDENTITÉ**

QUE tout notaire détenteur d'une signature numérique et apte à recevoir des actes notariés en minute devienne d'office agent vérificateur d'identité;

QUE les services juridiques de Notarius, en collaboration avec la Direction des services juridiques de la Chambre des notaires, étudie plus en détail l'impact de l'élargissement de cette accréditation, entre autres les conséquences sur la *Directive sur les services de certification offerts par le gouvernement du Québec pendant la phase intérimaire*, la *Politique de certification du Centre de certification du Québec* et le *Règlement sur le registre des droits personnels et réels mobiliers*;

QUE des pourparlers soient entamés avec le Conseil du Trésor et le service de certification du ministère de la justice;

QU'un plan de communication et de gestion de la transition soit arrêté, le cas échéant.

#### **Quant à une mise à jour des compétences**

QUE le Conseil d'administration n'impose pas d'obligation de formation continue aux agents vérificateurs d'identité.

**CAD-48-10-11.3**

### **ÉVALUATION DES ACCRÉDITATIONS EXISTANTES ET RÈGLES – VOLET OUVERTURE OU RÉVISION D'UN RÉGIME DE PROTECTION ET MANDAT EN PRÉVISION DE L'INAPTITUDE**

#### **Quant à une mise à jour des compétences**

QUE le Conseil d'administration maintienne l'accréditation en procédures non contentieuses;

QUE cette accréditation soit automatiquement accordée aux nouveaux diplômés qui en font la demande si toutes les universités en venaient à introduire à leur programme de droit notarial, en plus de la formation d'un minimum de 5 heures sur les aspects juridiques, la formation d'un minimum de 7 heures sur les aspects liés à l'interrogatoire de la personne prévus au *Règlement sur les conditions de l'accréditation des notaires en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude*;

QU'il soit imposé au notaire accrédité en procédures non contentieuses, afin qu'il conserve cette accréditation, 3 heures de formation en cette matière, le tout parmi les heures de formation continue obligatoire par période de référence;

QUE la résolution du Conseil d'administration qui serait adoptée en vertu de l'article 5 du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* prévoit que l'obligation de consacrer 3 heures de formation en ouverture ou révision d'un régime de protection et mandat en prévision de l'inaptitude ne débute que dans la période de référence suivant celle dans laquelle le notaire devient ou redevient accrédité en la matière;

QUE le notaire faisant défaut de compléter 3 heures de formation continue obligatoire en ouverture ou révision d'un régime de protection et mandat en prévision de l'inaptitude par période de référence soit sujet à l'avis de défaut prévu par l'article 13 du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*;

QUE le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* soit amendé afin de permettre au Conseil d'administration de suspendre l'accréditation en ouverture ou révision d'un régime de protection et mandat en prévision de l'inaptitude tant que le notaire ne remédie pas à son défaut;

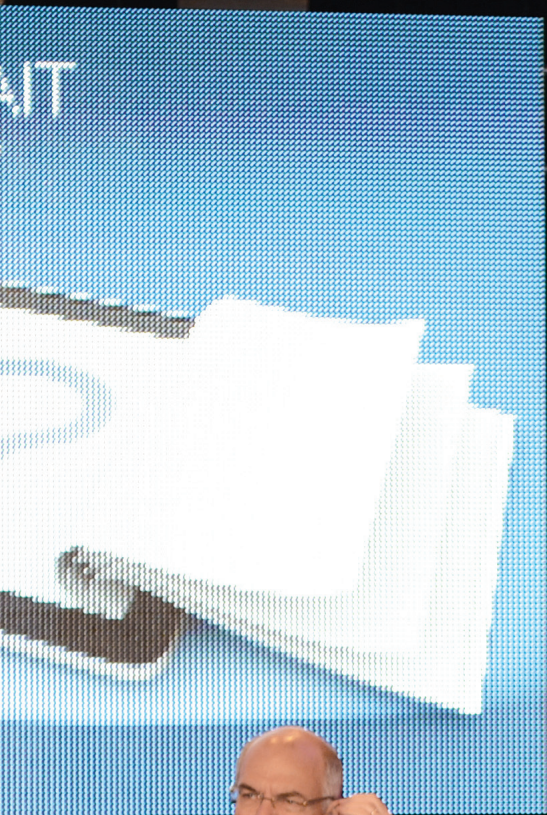
QUE le notaire accrédité en procédures non contentieuses déclare ses heures de formation en cette matière de la même façon que tous autres types de formation, en vertu de l'article 6 du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, par le biais de l'Inforoute notariale et au moyen de la grille d'authentification de la carte de membre;

QUE le notaire soit dispensé d'effectuer tout ou partie de ces 3 heures de formation en ouverture ou révision d'un régime de protection et mandat en prévision de l'inaptitude pour les mêmes motifs et selon les mêmes formalités que ceux qui sont prévus aux termes des articles 8 et 9 du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*;

QUE soit mis sur pied un processus de contrôle par échantillonnage de la part de la Direction de l'inspection professionnelle;

QUE la Direction des services juridiques prépare un projet de modification du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* tel que susmentionné.

**CAD-48-11-15.1**



Didier Frogier, notaire, Conseil supérieur du notariat français  
François Bibeau, notaire, membre du CA et du CE de la Chambre des notaires  
Maurice Piette, notaire, vice-président de la Chambre des notaires

# 11. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013

*Le Comité exécutif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Conseil d'administration. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité exécutif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc pas être reproduites dans ce rapport.*

## **SUR PROPOSITIONS DÛMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :**

### **Cours de perfectionnement du notariat : automne 2014**

QUE le Comité exécutif approuve la tenue des Cours de perfectionnement du notariat du 6 au 8 novembre 2014 à Montréal au Palais des Congrès.

**CE-48-17-5.2**

### **Fonds d'indemnisation : provisions**

QUE le Comité exécutif prenne acte et approuve une note aux états financiers pour les réclamations non provisionnées, relativement au Fonds d'indemnisation.

**CE-48-17-5.4**

### **Formation des maîtres de stage : projet pilote**

QUE le Comité exécutif approuve le projet pilote portant sur la formation des maîtres de stage tel que proposé, en vue d'une implantation officielle à l'automne 2012, ainsi que l'instauration de certaines mesures incitatives pour les maîtres de stage participants à être élaborées.

**CE-48-17-5.5**

### **Entente sur la reconnaissance réciproque des activités de formation continue obligatoire avec le Barreau**

QUE le Comité exécutif approuve l'entente sur la reconnaissance réciproque des activités de formation continue obligatoire entre le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec, telle que rédigée.

**CE-48-17-5.11**

## **NOMINATIONS**

### **D'un notaire au Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)**

QUE le Comité exécutif accorde un mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à M<sup>e</sup> Jeffrey A. Talpis, notaire à Montréal, pour son apport à la profession.

**CE-48-17-7.5**

### **D'un membre au groupe de travail en éthique clinique du Collège des médecins**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Nicole Beaudry, notaire à Québec, ou M<sup>e</sup> Anne Bolduc, notaire à Beauceville, à titre de substitut en cas de refus de M<sup>e</sup> Beaudry, pour se joindre aux travaux du groupe de travail en éthique clinique du Collège des médecins, lequel s'est vu confier le suivi de certaines recommandations contenues dans le rapport de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité.

**CE-48-17-7.7**

### **Formation et information aux notaires sur les nouveaux formulaires de l'OACIQ**

QU'à la suite de l'adoption par l'Organisme d'auto-réglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) de nouveaux formulaires de contrats de courtage, de promesses d'achat et leurs annexes en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012, le Comité exécutif approuve la diffusion d'information pertinente aux notaires ainsi qu'une formation de trois heures sur ces changements, en collaboration avec l'OACIQ.

**CE-48-19-7.8**

### **Délégation au secrétaire du Comité du fonds d'indemnisation**

QUE le secrétaire du Comité du fonds d'indemnisation soit autorisé à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec toute quittance subrogatoire à l'égard de toute réclamation au Fonds d'indemnisation de 10 000\$ et moins dont aura disposé le Comité du fonds d'indemnisation en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* ;

QUE le secrétaire du Comité du fonds d'indemnisation soit autorisé à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec toute quittance subrogatoire à l'égard de toute réclamation au Fonds d'indemnisation de plus de 10 000\$ dont aura disposé le Comité exécutif en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* ;

# 11. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

QUE le secrétaire du Comité du fonds d'indemnisation soit autorisé à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec toute quittance subrogatoire à l'égard de toute réclamation au Fonds d'indemnisation de 30 000 \$ et moins dont aura disposé le Comité du fonds d'indemnisation en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 ;

QUE le secrétaire du Comité du fonds d'indemnisation soit autorisé à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec toute quittance subrogatoire à l'égard de toute réclamation au Fonds d'indemnisation de plus de 30 000 \$ dont aura disposé le Comité exécutif en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 ;

QU'EN cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du secrétaire du Comité ou en cas de vacance à ce poste, l'un ou l'autre des secrétaires adjoints soit autorisé à signer les quittances subrogatoires.

**CE-48-19-8**

## **Fonds Accès Justice : nomination d'un représentant**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Nancy Chamberland, notaire à Québec, pour siéger au Comité consultatif du Fonds Accès Justice constitué par le ministère de la Justice.

**CE-48-20-5.3**

## **Éducaloi : nomination au Conseil d'administration**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Louise Archambault, notaire à Repentigny, pour siéger au Conseil d'administration d'Éducaloi.

**CE-48-20-5.4**

## **Réflexion sur un ex-membre de l'Ordre siégeant à un comité**

QUE le Comité exécutif approuve qu'un ex-membre du Tableau de l'Ordre siéger à un comité de la Chambre des notaires en fonction de son expertise particulière, en autant qu'il ne s'agisse pas d'un comité réglementaire.

**CE-48-20-5.6**

## **Stratégie visant la réforme du registre foncier**

QUE dans l'optique de la réforme du registre foncier et afin de convaincre les autorités gouvernementales du rôle clé que peut jouer le rapport d'actualisation, le Comité exécutif approuve la démarche de documenter le prix d'un tel rapport, laquelle consiste à demander à certains notaires œuvrant dans différentes régions ciblées du Québec, de procéder à des examens de titres selon la grille d'analyse fournie pour en arriver à quantifier le temps requis pour réaliser cet exercice afin d'établir le coût de production de ce rapport.

**CE-48-21-5.4**

## **Transfert électronique de fonds : phase I**

QUE le Comité exécutif donne son accord au déploiement de la solution de gestion des transferts électroniques de fonds – phase I, soit la solution visant la gestion des mises de fonds des clients.

**CE-48-21-6.2**

## **Mise en marché des modèles d'actes – Répertoire de droit/Nouvelle série (RD/NS)**

QUE sur recommandation de la Direction du développement de la profession, le Comité exécutif élargit l'accès aux modèles d'actes du Répertoire de droit/Nouvelle série (RD/NS) au milieu juridique en les intégrant à l'offre d'abonnement disponible aux non-membres.

**CE-48-21-6.7**

## **Poste de directeur des communications**

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme monsieur Martin Scallon au poste de directeur des communications.

**CE-48-23-6.1.1**

## **« Trouver un notaire »**

QUE dans le cadre de la refonte du site « Trouver un notaire », le Comité exécutif approuve les recommandations telles que proposées, à savoir ;

QUE tout notaire inscrit au Tableau de l'Ordre soit repérable dans « Trouver un notaire », incluant ses coordonnées. Le règlement projeté sur la diffusion de l'information pourrait déjà servir de guide quant aux informations à insérer dans « Trouver un notaire » ;

QUE l'outil qu'est la géolocalisation, soit adopté;

QU'il soit clairement établi que nonobstant l'adoption de la géolocalisation, le public n'aura ultimement accès aux renseignements particularisés que pour un notaire à la fois.

#### **CE-48-23-6.5**

#### **Comités statutaires de la Chambre immobilière de Québec, planification, finances et législation**

QUE le Comité exécutif désigne Bertrand Lortie, directeur général adjoint à la Direction des services administratifs, pour siéger au Comité statutaire des finances et M<sup>e</sup> Nathalie Parent, chef de service à la Direction des services juridiques, pour siéger au Comité de législation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2012-2013.

#### **CE-48-23-6.7**

#### **Auditeurs externes pour l'exercice financier 2012-2013 : offre de services**

QUE sur recommandation du Comité de vérification et prospectives financières, le Comité exécutif approuve l'offre de services du cabinet Bourgeois Marsolais, CPA, S.E.N.C.R.L., pour l'audit du rapport financier annuel pour les exercices se terminant les 31 mars 2013, 2014 et 2015 de la Chambre des notaires du Québec, sujet à leur élection par l'Assemblée générale annuelle.

#### **CE-48-23-6.8**

#### **Centre de justice de proximité : nomination d'un représentant**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> François Bibeau, notaire à Ste-Julie, à titre de représentant de la Chambre des notaires du Québec, pour siéger à la Table nationale des Centres de justice de proximité.

#### **CE-48-24-5.2**

#### **Nomination au Conseil de la faculté de droit de l'Université Laval**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Martin Houle, notaire à Beauceville, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Conseil de la faculté de droit de l'Université Laval en remplacement de M<sup>e</sup> Brigitte Roy.

#### **CE-48-24-5.4**

#### **Comité de liaison Chambre des notaires et Desjardins : nomination de représentants**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Johanne Piette, chef de service au Centre d'expertise en droit immobilier, M<sup>e</sup> Nathalie Parent, chef de service à la Direction des services juridiques, et M<sup>e</sup> Louise Archambault, notaire à Repentigny, pour siéger au Comité de liaison Chambre des notaires du Québec et Mouvement Desjardins.

#### **CE-48-24-5.6**

#### **ANALYSE PORTANT SUR LA POSSIBILITÉ D'ACCÉDER AUX FONDS AVANT L'ÉCHÉANCE DU DÉLAI DE COMPENSATION (TRANSIT) AINSI QUE SUR L'APPLICATION ACTUELLE DES RÈGLES DE COMPENSATION DE CHÈQUES**

#### **Quant au transit autorisé**

QUE le Comité exécutif approuve la transmission d'une communication officielle aux institutions financières, leurs associations et/ou leurs autorités réglementaires, afin de les informer des préoccupations de la Chambre des notaires du Québec concernant l'octroi de transits sur les comptes en fidéicommissés des notaires;

QUE la position de la Chambre des notaires du Québec soit communiquée à l'ensemble des notaires afin que cesse l'utilisation des transits et d'éviter ainsi toute confusion laissant croire que les fonds sont disponibles avant l'expiration des délais prescrits.

#### **CE-48-24-6.4**

#### **UINL : délégation**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Denis Marsolais, notaire à Québec, pour siéger au Comité ad hoc – planification stratégique de l'Union internationale du notariat (UINL) et ce, pour la durée de la présidence de M<sup>e</sup> Jean Paul Decorps.

#### **CE-48-25-4.5**

#### **Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) – nomination : suivi**

QU'À la suite de la démission de M<sup>e</sup> François Crête, notaire à Québec, à titre de représentant et délégué de la Chambre des notaires du Québec au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), le Comité exécutif nomme M<sup>e</sup> Dominique Lettre, notaire à Longueuil, en remplacement de M<sup>e</sup> Crête.

#### **CE-48-25-4.6**

# 11. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

## **Priorités législatives de la**

### **Chambre des notaires du Québec**

QUE le Comité exécutif entérine les recommandations du président selon lesquelles la copropriété, la *Loi sur la protection du consommateur* et le Curateur public soient les priorités législatives de la Chambre des notaires du Québec.

**CE-48-25-4.8**

### **MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS AFIN DE METTRE FIN À LA CONVENTION ENTRE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF) ET LA CHAMBRE DES NOTAIRES ET RETRAIT DU TITRE DE PLANIFICATEUR FINANCIER**

#### **Retrait du titre de planificateur financier pour les notaires ne s'étant pas conformés aux obligations relatives à la formation continue obligatoire au 31 mars 2012**

QUE soit retirée l'autorisation de porter le titre de planificateur financier aux notaires ci-après désignés, lesquels sont en défaut de s'être conformés aux obligations relatives à la formation continue obligatoire pour la période de référence du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012.

**CE-48-25-5.2.1**

#### **Mise en œuvre des actions visant à mettre fin à la convention entre l'Autorité des marchés financiers et la Chambre des notaires du Québec**

QUE soit transmis à l'AMF, vers le 1<sup>er</sup> novembre 2012, l'avis formel de résiliation de la Convention et ce, sous la signature officielle du directeur général de la Chambre des notaires, lequel avis inclura les renseignements requis aux termes de l'article 12.1 de la Convention et prévoira la terminaison effective de la Convention à l'expiration d'un délai de 90 jours suivant son accusé de réception par l'AMF ;

QUE soit transmis aux notaires portant le titre de planificateur financier, vers le 15 novembre 2012, un communiqué conjoint AMF-Chambre des notaires du Québec, afin qu'ils soient informés de la décision des instances de l'Ordre de mettre fin à la Convention et des démarches à suivre afin qu'ils puissent devenir titulaires d'un certificat sous l'égide de l'AMF ;

QUE ce communiqué conjoint AMF-Chambre des notaires informe également les notaires planificateurs financiers

des règles transitoires en matière de formation continue obligatoire qui ont été adoptées par les représentants de l'AMF, de l'IQPF et de la Chambre des notaires, notamment que les notaires qui deviendront titulaires d'un certificat en planification financière délivré par l'AMF devront compléter 33 heures de formation continue obligatoire pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 novembre 2013 ;

QU'afin d'assurer une gestion cohérente de la mise en œuvre de la fin de la Convention entre l'AMF et la Chambre des notaires, il ne soit plus accordé de titre de planificateur financier en vertu de la Convention à tout notaire faisant une demande à l'Ordre à cet égard.

**CE-48-25-5.2.2**

#### **Adoption du Guide de normes de pratique en médiation familiale**

QUE le Comité exécutif adopte le *Guide de normes de pratique en médiation familiale* incluant les recommandations formulées par les membres du Comité consultatif sur la médiation familiale de la Chambre des notaires du Québec, telles que modifiées.

**CE-48-27-3.2**

#### **Représentation de la Chambre des notaires au Comité de programme de DESS en droit notarial de l'Université Laval : désignation**

QUE le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Stanley P. Gauvreau, notaire à Québec, ou en cas de refus, M<sup>e</sup> Martin Houle, notaire à Beauceville, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Comité de programme de DESS en droit notarial de l'Université Laval.

**CE-48-27-3.3**

#### **UINL – Congrès international du notariat latin – Pérou 2013 : nomination des rapporteurs**

QUE le Comité exécutif nomme les notaires suivants à titre de rapporteurs de la Chambre des notaires du Québec au Congrès de l'Union internationale du notariat latin, lequel se tiendra au Pérou en 2013, soit : M<sup>e</sup> Christine Morin, notaire à Québec, pour le thème intitulé « Réflexions du notariat sur le droit de la famille et des successions face aux nouvelles relations sociales » et M<sup>e</sup> Sevgi Kelci, notaire à Montréal, pour le thème intitulé « Sécurité juridique du marché immobilier : la nécessité d'instruments de régulation ».

**CE-48-27-3.4**

#### **Modification à la politique de certification version 4.0**

QUE le Comité exécutif de la Chambre des notaires entérine les modifications à la *Politique de certification du Centre de certification du Québec (CCQ)* telles que proposées et qu'en conséquence, adopte la version 4.1 de cette politique avec prise d'effet le 14 novembre 2012.

**CE-48-27-4.2**

#### **Politique de remise de cotisations professionnelles**

QUE soit adoptée une nouvelle politique de remise de cotisations professionnelles dont l'entrée en vigueur est établie au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**CE-48-29-3.6**

#### **Délégués de la Chambre des notaires à l'Union internationale du notariat latin (UINL) : désignation**

QUE le Comité exécutif accepte de réduire le nombre de délégués de la Chambre des notaires du Québec au sein du Conseil général de l'UINL de cinq (5) à quatre (4) notaires pour le prochain Triennat ;

QUE le Comité exécutif maintienne en poste, pour un dernier triennat, deux notaires qui sont actuellement délégués, soit M<sup>e</sup> Maurice Piette et M<sup>e</sup> Louise Lortie ;

QU'à compter d'avril 2013, un concours soit lancé auprès de tous les notaires québécois afin d'identifier deux notaires qui deviendront, dès octobre 2013, délégués de la Chambre des notaires du Québec au sein du Conseil général de l'UINL et ce, pour une durée maximale de trois triennats ;

**CE-48-29-5.2**

#### **Projet de colloque sur la copropriété : automne 2013**

QUE le Comité exécutif approuve la tenue d'un colloque sur la copropriété destiné aux notaires et prévu pour le 25 septembre 2013 ainsi que le programme préliminaire.

**CE-48-29-5.3**

#### **Projet d'incorporation du COAMF**

QUE le Comité exécutif donne son accord à la démarche d'incorporation du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale selon la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*.

**CE-48-29-5.4**

#### **Cours de perfectionnement du notariat : programme de la 84<sup>e</sup> session, les 18, 19 et 20 avril 2013**

QUE le Comité exécutif approuve le programme révisé de la 84<sup>e</sup> session des Cours de perfectionnement du notariat qui auront lieu les 18, 19 et 20 avril 2013, à Québec.

**CE-48-29-6.2**

#### **Profil de personnalité et test à l'intention des postulants au D.D.N. : bilan et recommandations quant au déploiement du projet**

QUE le Comité exécutif approuve le déploiement du projet intitulé *Profil de personnalité et test à l'intention des postulants au DDN* et ce, aux six (6) universités offrant le baccalauréat en droit et prioritairement aux étudiants de troisième année.

**CE-48-29-6.5**

#### **Publication des décisions disciplinaires sur Internet**

QUE toutes les décisions du Conseil de discipline de la Chambre des notaires du Québec rendues depuis juin 2001 soient dorénavant publiées sur le site <http://www.jugements.qc.ca> de la SOQUIJ ;

QUE les décisions demeurent accessibles en ligne pour une période indéterminée, tel que fait par les tribunaux administratifs ou civils ;

QUE les décisions soient publiées intégralement, en tenant compte toutefois des ordonnances de non-divulgence, non-publication et non-diffusion prononcées par le Conseil de discipline et dont la SOQUIJ voit déjà au respect ;

QUE le site Web de la Chambre des notaires du Québec réfère le public au site de la SOQUIJ à l'aide d'un hyperlien référant au site <http://www.jugements.qc.ca> pour toute recherche concernant les décisions disciplinaires rendues depuis juin 2001 ;

**CE-48-29-6.6**

# 11. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

ENTRE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 2012 ET LE 31 MARS 2013 (SUITE)

## **Guichet unique RTM : renégociation entente de partenariat CNQ/Barreau**

QUE le Comité exécutif mandate le directeur général et le registraire de rencontrer les représentants du Barreau afin de revoir les modalités actuelles d'application de l'entente de partenariat entre la Chambre des notaires et le Barreau créant un guichet unique pour les recherches auprès du Registre des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité.

**CE-48-29-6.7**

## **Transfert électronique de fonds**

QUE dans le cadre de la réalisation du transfert électronique de fonds, le Comité exécutif approuve les contrats, tels que présentés, sujet à la finalisation des notions de garantie et d'assurance-responsabilité ainsi qu'à la confirmation des institutions financières partenaires dans le développement et la mise en place de la plateforme de gestion des transferts électroniques de fonds.

**CE-48-29-6.8**

## **Résolution pour signature de contrats**

QUE le Comité exécutif autorise le président ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, tous contrats de service, baux, procurations, actes de vente, d'achats ou de donations de biens meubles ou immeubles, actes de prêt hypothécaire ou autres sûretés, quittances, mainlevées et contrats d'assurance ou de rente.

QU'en l'absence du président et du directeur général, le Comité exécutif autorise deux des trois personnes suivantes, agissant conjointement, soit le vice-président, le directeur général adjoint à la Direction des services juridiques et le secrétaire de l'Ordre, à signer, pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec, tous documents susmentionnés.

QUE la présente résolution rescinde la résolution CA 44 3 3.3 adoptée par le Comité administratif lors de sa réunion tenue le 9 juillet 1999.

**CE-48-29-6.10**

## **Plate-forme LLC : projet d'entente**

QUE le Comité exécutif approuve le protocole et entente de collaboration entre la Chambre des notaires du Québec et First Canadian Title Company Limited, tel que présenté.

**CE-48-30-2**

## **Copropriété**

QUE le Comité exécutif prenne acte de l'état de ce dossier au ministère de la Justice et de l'intérêt porté à celui-ci par le Comité du Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) et mandate le président d'obtenir un complément d'information quant à la faisabilité des propositions formulées par le CEDI, soit la mise sur pied d'un mécanisme de médiation et d'arbitrage, en collaboration avec le Barreau, et l'élaboration d'un certificat d'audit volontaire (certificat de vérification diligente).

**CE-48-32-5.3**

## **Recrutements**

QUE sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme M<sup>e</sup> Nathalie Parent, notaire à Montréal, au poste de directrice générale adjointe à la Direction des services juridiques.

**CE-48-32-6.1**

## **Comité exécutif conjoint Chambre des notaires du Québec et Barreau du Québec**

QUE le Comité exécutif approuve la tenue d'un Comité exécutif conjoint Chambre des notaires du Québec et Barreau du Québec prévu pour le 28 novembre 2013 en avant-midi et précédé d'un souper le 27 novembre 2013.

**CE-48-32-6.7**

## **Orientations de la Chambre des notaires concernant le projet de loi n° 14 – loi modifiant la charte de la langue française, la charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives**

QUE la Chambre des notaires du Québec prenne part à la consultation générale et aux auditions publiques concernant le projet de loi n° 14 devant la Commission de la culture et de l'éducation.

**CE-48-33-2**

### **Registre foncier**

QUE le Comité exécutif prenne acte du compte-rendu de la rencontre entre des représentants du ministère des Ressources naturelles, de l'Ordre des arpenteurs-géomètres, du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires relativement au projet de réforme du Registre foncier;

QUE le Comité exécutif prenne acte de l'état du litige menant au dépôt d'une requête en jugement déclaratoire par la Chambre des notaires;

QUE compte tenu de l'état du dossier, le Comité exécutif requiert le dépôt de la requête en jugement déclaratoire telle que libellée, incluant les exemples de refus soumis par les notaires, tout en conservant les conclusions pour appliquer le nouveau *Code civil du Québec* en matière de péremption trentenaire dans tous les cas.

**CE-48-34-5.2**

### **Notarius.net**

QUE le Comité exécutif approuve le transfert de la gestion du service @notarius.net à la Corporation informatique des services notariaux (CISN), par l'intermédiaire d'Avancie, en autant que cette appellation soit conservée;

QUE le service soit offert à tous les membres de la Chambre des notaires du Québec ainsi qu'aux ex-notaires, aux collaboratrices et aux stagiaires;

QU'il entérine l'abandon du lien entre l'adresse @notarius.net et le statut professionnel du membre;

QU'une entente soit signée entre Notarius et la Chambre des notaires dans laquelle Notarius cède ou autorise l'utilisation du MX, du nom de domaine notarius.net à la Chambre;

QU'une entente soit signée entre la CISN, Avancie et la Chambre des notaires dans laquelle se retrouve, entre autres, un droit d'exploitation limité du MX de notarius.net, les conditions de cessation ou résiliation de service ainsi qu'un suivi annuel de service;

QU'une entente soit signée entre Avancie et le notaire intéressé par le service en assurant le degré de service attendu, les conditions et les modalités reliées à ce service.

**CE-48-34-6.2**

### **Cours de perfectionnement du notariat : programme de la 85<sup>e</sup> session, les 20, 21 et 22 novembre 2013**

QUE le Comité exécutif approuve le programme de la 85<sup>e</sup> session des 20, 21 et 22 novembre 2013 à Québec, tel que présenté.

**CE-48-34-6.9**

### **Dossier Edgar Laquerre**

QUE le Comité exécutif prenne acte du jugement de la Cour d'appel dans l'affaire *Edgar Laquerre c. Société canadienne d'hypothèque et de logement* et entérine la recommandation de ne pas intervenir dans cette affaire si elle était portée en Cour suprême.

**CE-48-34-6.11**

### **Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) – pardon disciplinaire : rapport**

QUE le Comité exécutif prenne acte du rapport du CIQ sur le pardon disciplinaire;

QU'il requiert une analyse des éléments de réflexion et principes directeurs qui pourront guider la Chambre dans la poursuite qu'elle entendra donner aux travaux engagés quant à la pertinence et à l'opportunité d'introduire ou non en droit disciplinaire toute notion de pardon et d'effectuer une présentation au Conseil d'administration.

**CE-48-34-7**



Ginette Lafleur, Développement de la profession – 40 ans de service

# 12. TABLEAUX STATISTIQUES

## REGISTRES



|   | 2013    |         |        | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|--------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars   |           |           |
| Inscriptions de dispositions testamentaires | 13 224  | 16 778  | 16 466 | 181 005   | 185 005   |
| Inscriptions de mandats                     | 8 614   | 11 415  | 10 690 | 116 076   | 118 050   |
| Inscriptions de dons d'organes et de tissus | 9 097   | 11 941  | 11 352 | 121 949   | 123 348   |
| Recherches testamentaires                   | 6 342   | 5 723   | 5 228  | 59 433    | 55 976    |
| Recherches de mandats                       | 483     | 469     | 433    | 5 294     | 5 152     |
| Recherches de dons d'organes et de tissus   | 177     | 139     | 187    | 2 020     | 1 498     |

## DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| INSPECTION PROFESSIONNELLE                 | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| Autoévaluation                             | 0       | 36      | 0    | 102       | 92        |
| Inspections régulières                     | 45      | 27      | 75   | 439       | 539       |
| Inspections de comptabilité                | 14      | 4       | 6    | 222       | 203       |
| Inspections d'accompagnement professionnel | 6       | 1       | 12   | 181       | 174       |
| Nombre de visites                          | 65      | 32      | 93   | 842       | 916       |
| Nombre de rapports                         | 65      | 68      | 93   | 944       | 1 008     |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| BUREAU DU SYNDIC  | 2013    |         |       | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|-------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars  |           |           |
| Nombre de dossiers ouverts au début de la période   | 779     | 774     | 751   | 832       | 716       |
| Nombre de dossiers ouverts au cours de la période   | 54      | 40      | 72    | 700       | 885       |
| Nombre de membres visés   | 55      | 43      | 57    | 494       | 562       |
| Origine des dossiers  |         |         |       |           |           |
| Public  | 34      | 28      | 51    | 468       | 574       |
| Membre de l'Ordre   | 1       | 1       | 5     | 38        | 33        |
| Syndic  | 5       | 11      | 16    | 116       | 133       |
| Comité d'inspection professionnelle   | 14      | 0       | 0     | 78        | 145       |
| Décisions rendues au cours de la période (dossiers fermés)  | 59      | 63      | 40    | 756       | 766       |
| Nombre de membres visés   | 49      | 58      | 30    | 513       | 520       |
| Nature des décisions  |         |         |       |           |           |
| Porter plainte devant le Comité de discipline   | 0       | 4       | 10    | 47        | 67        |
| Ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement, etc.) | 59      | 59      | 30    | 704       | 697       |
| Dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic  | 0       | 0       | 0     | 2         | 2         |
| Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période   | 774     | 751     | 783   |           | 832       |
| Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période   | 0       | 3       | 2     | 21        | 19        |
| Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice   | 1 068   | 1 138   | 1 150 | 13 656    | 16 165    |
| Requêtes ouvertes en cours d'exercice   | 119     | 152     | 113   | 1 698     | 2 002     |
| Selon la source   |         |         |       |           |           |
| Du public   | 75      | 93      | 50    | 935       | 1 227     |
| D'un membre de l'Ordre  | 44      | 59      | 62    | 763       | 775       |

# 12. TABLEAUX STATISTIQUES (suite)

## DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| CONCILIATION, ARBITRAGE ET<br>MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Conciliation des comptes d'honoraires</b>           |         |         |      |           |           |
| Dossiers en cours le premier jour                      | 50      | 52      | 52   | 60        | 25        |
| Demandes de conciliation reçues                        | 14      | 9       | 13   | 152       | 156       |
| Demandes rejetées pour non-respect du délai            | 3       | 0       | 0    | 8         | 10        |
| Demandes ayant conduit à une entente                   | 5       | 7       | 11   | 108       | 70        |
| Dossiers fermés autrement                              | 4       | 2       | 0    | 42        | 41        |
| Dossiers en cours le dernier jour                      | 52      | 52      | 54   | 54        | 60        |
| <b>Arbitrage des comptes d'honoraires</b>              |         |         |      |           |           |
| Dossiers en cours le premier jour                      | 8       | 8       | 8    | 7         | 7         |
| Demandes d'arbitrage reçues                            | 1       | 0       | 0    | 8         | 9         |
| Audiences du Conseil d'arbitrage                       | 0       | 0       | 0    | 4         | 6         |
| Sentences arbitrales rendues                           | 0       | 0       | 0    | 4         | 6         |
| <i>Ayant diminué le compte en litige</i>               | 0       | 0       | 0    | 3         | 2         |
| <i>Ayant maintenu le compte en litige</i>              | 0       | 0       | 0    | 1         | 4         |
| Dossiers fermés autrement                              | 1       | 0       | 0    | 3         | 3         |
| Dossiers en cours le dernier jour                      | 8       | 8       | 8    | 8         | 7         |
| <b>Médiation présidentielle</b>                        |         |         |      |           |           |
| Dossiers en cours le premier jour                      | 9       | 9       | 9    | 4         | 3         |
| Nombre de dossiers ouverts                             | 0       | 0       | 1    | 10        | 11        |
| Nombre de dossiers fermés                              | 0       | 0       | 0    | 2         | 10        |
| Dossiers en cours le dernier jour                      | 9       | 9       | 10   | 10        | 4         |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| POLITIQUE DE REMBOURSEMENT<br>(RADIATIONS)          | 2013    |         |         | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|---------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars    |           |           |
| <b>Nombre de réclamations reçues</b>                | 4       | 3       | 2       | 61        | 40        |
| Nombre de membres visés                             | 4       | 3       | 2       | 61        | 29        |
| Montant total des réclamations                      | 1 164\$ | 1 754\$ | 1 090\$ | 44 412\$  | 26 188\$  |
| <b>Nombre de réclamations acceptées en totalité</b> | 3       | 6       | 5       | 47        | 42        |
| Nombre de réclamations acceptées en partie          | 0       | 0       | 1       | 3         | 2         |
| Nombre de membres visés                             | 3       | 6       | 6       | 49        | 34        |
| Montant total des indemnités versées                | 1 873\$ | 6 665\$ | 2 430\$ | 39 141\$  | 28 340\$  |
| <b>Nombre de réclamations refusées en totalité</b>  | 0       | 0       | 0       | 0         | 0         |
| Nombre de membres visés                             | 0       | 0       | 0       | 0         | 0         |
| Montant total de ces réclamations                   | 0       | 0       | 0       | 0         | 0         |
| <b>Nombre de réclamations retirées</b>              | 0       | 0       | 1       | 5         | 4         |
| Montant total de ces réclamations                   | 0       | 0       | 1 843\$ | 2 860\$   | 1 617\$   |
| <b>Montant payé par les notaires</b>                | 1 494\$ | 554\$   | 926\$   | 3 742\$   | 1 608\$   |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION



| FORMATION CONTINUE   | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Activités de formation continue</b>   |         |         |      |           |           |
| Aspects fiscaux de la fiducie pour détention d'une résidence principale  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 190       | s.o.      |
| Autopsie d'une succession  | 34      | 91      | 105  | 418       | s.o.      |
| Ce que tout notaire devrait savoir en matière de régimes de retraite   | 66      | 64      | 60   | 468       | s.o.      |
| Droit international privé  | 29      | 30      | s.o. | 59        | 146       |
| Enjeux fiscaux dans la pratique notariale  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 263       | s.o.      |
| Formation sur la banque du Centre de documentation et de ressources informationnelles (CDRI) – Webex   | 18      | 22      | 23   | 63        | s.o.      |
| Journée de formation précongrès  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 272       | s.o.      |
| L'art d'être maître de stage : démarrez du bon pied!   | s.o.    | 19      | 18   | 123       | s.o.      |
| Les concepts de parenté, d'alliance et de relation conjugale en droit des successions ET L'indignité et la captation en regard des affaires Arturo Gatti et Diane Grégoire | s.o.    | s.o.    | s.o. | 56        | s.o.      |
| Les formulaires de courtage immobilier résidentiel : les modifications et nouveautés   | s.o.    | s.o.    | s.o. | 410       | s.o.      |
| Procédures devant notaire (base)   | s.o.    | s.o.    | s.o. | 139       | 133       |
| Procédures devant notaire (complémentaire)   | s.o.    | s.o.    | s.o. | 19        | 16        |
| Sociétés d'acquêts   | s.o.    | s.o.    | s.o. | 46        | 68        |
| Testaments et fiducies testamentaires : le film, on vous invite à être critique  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 133       | 236       |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| FORMATION CONTINUE (SUITE)  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Webdiffusions</b>  |         |         |      |           |           |
| Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent : un défi à la portée de tous et un puissant levier de performance ... pour qui sait s'y prendre!                           | 2       | -       | -    | 14        | 11        |
| Compensation  | -       | 2       | -    | 10        | 56        |
| Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs  | 1       | -       | -    | 11        | 79        |
| Droits sur les mutations immobilières : applications pratiques dans des cas croquants!  | 5       | 3       | 2    | 69        | 232       |
| Droits sur les mutations immobilières : quoi de neuf 2001-2011  | 7       | 4       | 3    | 55        | 223       |
| Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille, pour le meilleur et pour le pire! ... et, si le pire provenait de sa rédaction!                             | 1       | 4       | 1    | 23        | 57        |
| Fiducies réputées : analyse des effets sous forme de cas pratique   | 4       | 2       | 5    | 31        | 18        |
| L'indignité et la captation en regard des affaires Gatti, Grégoire et ... Delisle   | 8       | 12      | 16   | 36        | s.o.      |
| La convention d'indivision  | 1       | 3       | 2    | 57        | 188       |
| La copropriété par phases : opportunité et modalités  | 1       | 1       | 4    | 42        | 137       |
| La fiducie testamentaire : personne n'y échappe!  | -       | -       | -    | 6         | 61        |
| La fiscalité et les transferts de biens entre conjoints   | 3       | 3       | 2    | 40        | 215       |
| La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif   | 1       | -       | 1    | 22        | s.o.      |
| L'engagement de non-concurrence au carrefour du droit civil et fiscal   | 5       | 4       | 4    | 39        | 13        |
| Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée | 3       | -       | 1    | 23        | 56        |

# 12. TABLEAUX STATISTIQUES (suite)

## DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| FORMATION CONTINUE (SUITE)  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Webdiffusions (suite)</b>  |         |         |      |           |           |
| Les concepts de parenté, d'alliance et de relation conjugale en droit des successions   | 10      | 22      | 14   | 46        | s.o.      |
| Les incidences fiscales de transferts de biens agricoles                                | 2       | -       | 1    | 9         | 46        |
| Les pièges à éviter lors de la rédaction d'un testament fiduciaire                      | 1       | -       | 5    | 50        | 167       |
| L'usage résidentiel en zone agricole  | 2       | 1       | 1    | 26        | 95        |
| Mandat de protection : un nouvel outil de rédaction pour des mandats sur mesure – audio | -       | 2       | 3    | 30        | 95        |
| Partage des régimes de retraite : la bête noire   | -       | -       | 1    | 15        | 80        |
| Présentation et analyse du régime enregistré d'épargne invalidité                       | -       | -       | 1    | 10        | 34        |
| Principes de base en matière de droit d'auteur  | -       | -       | -    | 10        | 34        |
| Rédaction de testaments et planification testamentaire pour les gens d'affaire          | 9       | 7       | 9    | 75        | 52        |
| Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce                      | -       | -       | 1    | 27        | 73        |
| Zonage agricole : demande d'autorisation à la CPTAQ/Nécessité et contenu                | 7       | 8       | 7    | 57        | 44        |
| <b>Formation continue obligatoire</b>   |         |         |      |           |           |
| Déclarations de formation   | 626     | 745     | 728  | 5 076     | 7 874     |
| Demandes de dispense  | -       | -       | -    | 97        | 183       |
| <i>Accordées</i>  | -       | -       | -    | 88        | 175       |
| <i>Refusées</i>   | -       | -       | -    | 9         | 2         |
| <i>Levées</i>   | 1       | -       | -    | 4         | 6         |
| <i>Report</i>   | -       | -       | -    | -         | -         |
| Demandes de reconnaissance  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 221       | 558       |
| <i>Accordées</i>  | s.o.    | s.o.    | s.o. | 216       | 546       |
| <i>Refusées</i>   | s.o.    | s.o.    | s.o. | 5         | 12        |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| FORMATION CONTINUE (SUITE)                                       | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Évaluation de la compétence et stages de perfectionnement</b> |         |         |      |           |           |
| Nouveaux dossiers  |         |         |      |           |           |
| <i>Secrétariat</i>   | -       | 1       | -    | 7         | 3         |
| <i>Inspection professionnelle</i>                                | -       | -       | -    | -         | 2         |
| <i>Comité de discipline</i>                                      | -       | -       | -    | -         | 3         |
| <b>Médiation familiale</b>                                       |         |         |      |           |           |
| Accréditations avec engagements                                  | 1       | -       | -    | 3         | 4         |
| Accréditations finales   | 1       | -       | -    | 5         | 3         |
| <b>Procédures devant notaire</b>                                 |         |         |      |           |           |
| Accréditations   | 5       | 2       | -    | 67        | 106       |
| <b>Programme de bourses d'études supérieures</b>                 |         |         |      |           |           |
| Nouvelles demandes   | 10      | -       | -    | 15        | s.o.      |
| En attente d'entrevue de sélection                               | 10      | -       | -    | 10        | s.o.      |
| <i>Octrois</i>   | -       | 6       | -    | 8         | s.o.      |
| <i>Refus/Retraits</i>  | -       | 4       | -    | 7         | s.o.      |
| <i>Diplôme d'études supérieures en fiscalité</i>                 | -       | 1       | -    | 1         | s.o.      |
| <i>Maîtrise en fiscalité</i>                                     | -       | 1       | -    | 2         | s.o.      |
| <i>Maîtrise en droit, option recherche</i>                       | -       | 3       | -    | 3         | s.o.      |
| <i>Doctorat en droit</i>   | -       | 1       | -    | 2         | s.o.      |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| FORMATION PRÉADMISSION  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars |           |           |
| Nombre de candidats ayant débuté leur stage   | -       | 13      | -    | 184       | 231       |
| Nombre de candidats admis à la profession   | 1       | 115     | 1    | 199       | 211       |
| Changements de milieu de stage  | 2       | 2       | 2    | 15        | 14        |
| Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions                   | 6       | -       | 4    | 43        | 26        |
| Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions                       | -       | -       | -    | 3         | 18        |
| Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage octroyées (première demande et renouvellement) | 15      | 18      | 20   | 159       | 161       |
| <b>CDRI</b>   |         |         |      |           |           |
| Recherches documentaires  | 726     | 424     | 346  | 4 103     | 3 198     |
| <b>PUBLICATIONS</b>   |         |         |      |           |           |
| Répertoire de droit/Nouvelle série (Mises à jour)   |         |         |      |           |           |
| <i>Doctrine</i>   | -       | -       | -    | 2         | 1         |
| <i>Formulaire français</i>  | -       | 1       | -    | 3         | 4         |
| <i>Formulaire anglais</i>   | -       | -       | -    | 1         | 2         |
| <i>Dépliants (lots de 100)</i>  | 76      | 165     | 207  | 1 474     | 1 806     |
| <b>PROGRAMME DE REGROUPEMENT</b>  |         |         |      |           |           |
| Nombre de dossiers actifs   |         |         |      | 10        | 32        |
| Dossiers fermés durant la période   | -       | 1       | 1    | 9         | 20        |
| Dossiers « Aide au regroupement » réussis   | -       | 1       | 1    | 9         | 12        |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| CEDI  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars |           |           |
| Nombre d'appels traités                         | 148     | 153     | 162  | 2 100     | 2 286     |
| <i>Immobilier</i>                               | 92      | 97      | 101  | 1 213     | 1 216     |
| Assurance                                       | -       | 5       | 2    | 38        | 96        |
| Biens   | 3       | 5       | 5    | 63        | 61        |
| Certificat de localisation/<br>Zonage/Urbanisme | 7       | 6       | 5    | 82        | 46        |
| Copropriété                                     | 5       | 2       | 5    | 61        | 57        |
| Faillite  | -       | 1       | 2    | 9         | 10        |
| Fiscalité                                       | 1       | 10      | 8    | 71        | 85        |
| Fraude  | 1       | 1       | -    | 13        | s.o.      |
| OACIQ   | 11      | 6       | 7    | 73        | s.o.      |
| Pratique notariale                              | 14      | 11      | 10   | 123       | 110       |
| Procuration/Signature des parties               | 3       | 5       | 5    | 56        | 39        |
| Publicité des droits                            | 5       | 4       | 6    | 52        | 68        |
| Sociétés  | -       | 1       | 3    | 13        | 7         |
| Successions                                     | 11      | 4       | 4    | 69        | 54        |
| Sûretés (préavis d'exercice)                    | 4       | 6       | 8    | 92        | 77        |
| Titres immobiliers                              | 5       | 6       | 11   | 107       | 146       |
| Vente   | 22      | 24      | 20   | 291       | 349       |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION (SUITE)



| CEDI (SUITE)  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|---|---------|---------|------|-----------|-----------|
|   | Janvier | Février | Mars |           |           |
| Nombre d'appels traités (suite)   | 148     | 153     | 162  | 2 100     | 2 286     |
| <i>Institutions financières</i>   | 56      | 56      | 61   | 887       | 1 067     |
| Actes ou leurs annexes<br>(Déclaration de coût d'emprunt –<br>avis 48 heures) | -       | -       | 1    | 8         | 12        |
| Centre de traitement<br>(FCT – FNF – Centract –<br>Communiqué 27/02/2009)     | -       | -       | -    | 7         | 26        |
| Compte en fidéicomis<br>(frais – propriété, etc.)                             | 9       | 6       | 6    | 129       | 173       |
| Compensation (TEF, Traités, Virements)  | 15      | 10      | 15   | 262       | 402       |
| Effets perdus ou volés  | 3       | -       | 2    | 8         | 11        |
| États de compte   | 3       | 3       | 5    | 108       | 99        |
| Instructions aux notaires   | 3       | 3       | 7    | 47        | 34        |
| Radiations  | 7       | 19      | 10   | 145       | 190       |
| Rapports de titres  | -       | -       | -    | 4         | 3         |
| Relation de mandant<br>avec les institutions fin                              | 10      | 11      | 11   | 109       | 60        |
| Relations avec autres intervenants<br>(Télus et autres)                       | 3       | 2       | 1    | 40        | 51        |
| Vente sous contrôle de justice/Sherif   | 3       | 2       | 3    | 20        | 5         |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### STATUT PROFESSIONNEL



|  | 2013    |         |       | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|-------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars  |           |           |
| Membres en exercice au 31 mars   | 3 750   | 3 743   | 3 838 | 3 838     | 3 762     |
| Hommes   | 1 549   | 1 542   | 1 555 | 1 555     | 1 598     |
| Femmes   | 2 201   | 2 201   | 2 283 | 2 283     | 2 164     |
| Admissions (premières inscriptions)  | 7       | 2       | 102   | 191       | 209       |
| Reprises d'exercice  | 3       | -       | -     | 9         | 11        |
| Nombre de permis délivrés  | 7       | 2       | 102   | 191       | 209       |
| Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercice |         |         |       |           |           |
| De nature administrative   | 10      | 2       | -     | 103       | 101       |
| De nature disciplinaire  | -       | -       | -     | -         | -         |
| Nombre de radiations administratives du Tableau                                    | -       | -       | -     | 8         | 18        |
| Nombre de radiations disciplinaires  | -       | -       | 1     | 7         | 9         |
| Nombre de suspensions ou de révocations de permis                                  | -       | -       | -     | -         | 1         |
| Démissions   | 15      | 9       | 5     | 107       | 100       |
| Décès  | -       | -       | -     | 3         | 4         |
| Notaires honoraires  | -       | 11      | -     | 55        | 43        |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### STATUT PROFESSIONNEL (SUITE)



|  | 2013         |              |              | 2012-2013    | 2011-2012    |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|  | Janvier      | Février      | Mars         |              |              |
| <b>Accréditations</b>  |              |              |              |              |              |
| Médiateurs accrédités en médiation familiale   | 147          | 147          | 148          | 148          | 149          |
| Planificateurs financiers  | -            | -            | -            | -            | 103          |
| Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)  | 231          | 231          | 231          | 231          | 230          |
| Notaires désignés pour agir à titre d'agents de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG) | 141          | 142          | 143          | 143          | 144          |
| Notaires accrédités agents vérificateurs de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)   | 114          | 114          | 114          | 114          | 117          |
| Notaires accrédités en régime de protection  | 1 845        | 1 844        | 1 842        | 1 842        | 1 750        |
| Médiateurs aux petites créances  | 371          | 370          | 370          | 370          | 377          |
| Médiateurs civils et commerciaux   | 14           | 14           | 14           | 14           | 18           |
| <b>Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars</b>   | <b>2 752</b> | <b>2 754</b> | <b>2 745</b> | <b>2 745</b> | <b>2 764</b> |
| <b>Exercice de la profession en société</b>  |              |              |              |              |              |
| Nombre de SENCRL au 31 mars  | 91           | 93           | 92           | 92           | 90           |
| Nombre de SPA au 31 mars   | 330          | 336          | 341          | 341          | 287          |
| Nombre de notaires en SENCRL au 31 mars  | 340          | 342          | 340          | 340          | 342          |
| Nombre de notaires en SPA au 31 mars   | 651          | 669          | 678          | 678          | 571          |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### SERVICES ADMINISTRATIFS



|  | 2013            |                 |                 | 2012-2013       | 2011-2012       |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  | Janvier         | Février         | Mars            |                 |                 |
| <b>Fidéicomis</b>                                    |                 |                 |                 |                 |                 |
| Intérêts comptes en fidéicomis                       | 806 604\$       | 753 862\$       | 961 513\$       | 13 443 737\$    | 12 709 934\$    |
| Solde moyen en fidéicomis                            | 1 102 811 711\$ | 1 137 795 449\$ | 1 275 998 154\$ | 1 545 779 674\$ | 1 470 172 396\$ |
| Taux d'intérêt moyens                                | 0,87 %          | 0,87 %          | 0,87 %          | 0,87 %          | 0,86 %          |
| Total des dépôts                                     |                 |                 |                 | 59,9G\$         | 57,1G\$         |
| <b>Suivi budgétaire</b>                              |                 |                 |                 |                 |                 |
| Revenus budgétisés                                   | 3 933 077\$     | 2 015 078\$     | 1 710 051\$     | 26 915 376\$    | 27 821 265\$    |
| Revenus réalisés                                     | (52 179\$)      | 2 063 897\$     | 2 251 050\$     | 25 395 056\$    | 28 940 854\$    |
| Dépenses budgétisées                                 | 2 380 394\$     | 2 424 618\$     | 2 938 703\$     | 28 876 003\$    | 29 842 503\$    |
| Dépenses réalisées                                   | 2 095 397\$     | 2 131 936\$     | 2 005 582\$     | 24 874 358\$    | 27 300 714\$    |
| <b>Placements</b>                                    |                 |                 |                 |                 |                 |
| Fonds général  |                 |                 |                 |                 |                 |
| <i>Valeur marchande</i>                              | 7 503 928\$     | 7 465 568\$     | 7 476 440\$     | 7 476 440\$     | 5 445 340\$     |
| <i>Coût</i>  | 7 486 998\$     | 7 452 496\$     | 7 464 843\$     | 7 464 843\$     | 5 391 893\$     |
| Fonds d'indemnisation                                |                 |                 |                 |                 |                 |
| <i>Valeur marchande</i>                              | 6 723 463\$     | 6 683 116\$     | 6 696 769\$     | 6 696 769\$     | 5 071 061\$     |
| <i>Coût</i>  | 6 709 628\$     | 6 673 989\$     | 6 689 602\$     | 6 689 602\$     | 5 018 664\$     |
| Fonds d'études notariales                            |                 |                 |                 |                 |                 |
| <i>Valeur marchande</i>                              | 73 089 298\$    | 72 740 234\$    | 73 250 450\$    | 73 250 450\$    | 67 684 410\$    |
| <i>Coût</i>  | 71 030 343\$    | 69 708 888\$    | 69 731 048\$    | 69 731 048\$    | 72 212 367\$    |
| <b>Gestion documentaire</b>                          |                 |                 |                 |                 |                 |
| <i>Dossiers intégrés dans le logiciel Documentik</i> | 1 515           | 571             | 356             | 5 368           | 4 796           |
| <b>Ressources humaines</b>                           |                 |                 |                 |                 |                 |
| Nombre d'employés                                    | 150             | 150             | 147             | 147             | 144             |
| <i>Réguliers</i>                                     | 130             | 130             | 128             | 128             | 119             |
| <i>Temporaires/1-800-NOTAIRE</i>                     | 10/10           | 10/10           | 9/10            | 9/10            | 15/10           |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| CONSEIL DE DISCIPLINE               | 2013   |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|-------------------------------------|--|---------|------|-----------|-----------|
|                                     | Janvier  | Février | Mars |           |           |
| <b>Nombre d'audiences</b>           |  |         |      |           |           |
| Convoquées                          | 13   | 6       | 4    | 94        | 86        |
| Tenues                              | 8  | 2       | 2    | 55        | 52        |
| <b>Nombre de plaintes entendues</b> |  |         |      |           |           |
| Syndic                              | 5  | 2       | 2    | 42        | 32        |
| Privées                             | 2  | 0       | 0    | 4         | 4         |
| <b>Nature des plaintes</b>          | Plaintes liées à des infractions à la <i>Loi sur le notariat</i> , au <i>Code de déontologie des notaires</i> , au <i>Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires</i> , au <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires</i> , au <i>Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec</i> et au <i>Code des professions</i> . |         |      |           |           |
| <b>Nombre de décisions</b>          |  |         |      |           |           |
| Limitation ou radiation provisoire  | 0  | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Retrait de plainte                  | 0  | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Rejet de plainte                    | 0  | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Non culpabilité                     | 0  | 0       | 0    | 0         | 2         |
| Culpabilité                         | 2  | 1       | 1    | 12        | 10        |
| Culpabilité et sanction             | 0  | 2       | 0    | 4         | 9         |
| Sanction                            | 1  | 1       | 0    | 10        | 12        |

# 12. TABLEAUX

## STATISTIQUES (suite)

### DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC (SUITE)



| CONSEIL DE DISCIPLINE (SUITE)  | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| <b>Nature des sanctions</b>  |         |         |      |           |           |
| Réprimande   | 0       | 0       | 0    | 1         | 4         |
| Amende   | 0       | 2       | 0    | 5         | 15        |
| Radiation temporaire   | 0       | 1       | 1    | 12        | 8         |
| Radiation permanente   | 0       | 0       | 0    | 0         | 1         |
| Révocation de permis   | 0       | 0       | 0    | 0         | 1         |
| <b>Nombre de recommandations</b>   |         |         |      |           |           |
| Remise d'argent art. 159 C.P.  | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Stage art. 160 C.P.  | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Réinscription art. 161 C.P.  | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |
| <b>Nombre de décisions du Conseil d'administration</b>   | 0       | 0       | 0    | 0         | 1         |
| <b>Nombre de décisions rendues dans les 90 jours</b>   | 3       | 4       | 0    | 30        | 41        |
| <b>Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions</b> | 2       | 0       | 0    | 5         | 4         |
| <b>Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions</b>   | 1       | 2       | 1    | 13        | 7         |
| <b>Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions</b>         | 0       | 0       | 0    | 4         | 4         |

# 12. TABLEAUX STATISTIQUES (suite)

## DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| COMITÉ DU<br>FONDS D'INDEMNISATION                  | 2013        |          |      | 2012-2013   | 2011-2012   |
|---|-------------|----------|------|-------------|-------------|
|   | Janvier     | Février  | Mars |             |             |
| Nombre de réclamations reçues                       | 3           | 3        | 0    | 16          | 93          |
| Nombre de membres visés                             | 2           | 2        | 0    | 11          | 17          |
| Montant total des réclamations                      | 89 551\$    | 82 692\$ | 0\$  | 1 025 382\$ | 5 216 469\$ |
| <b>Nombre de réclamations acceptées en totalité</b> | 0           | 0        | 0    | 8           | 14          |
| Nombre de réclamations acceptées en partie          | 0           | 0        | 0    | 8           | 20          |
| Nombre de membres visés                             | 0           | 0        | 0    | 7           | 5           |
| Montant total des indemnités versées                | 101 279\$   | 0\$      | 0\$  | 546 772\$   | 1 170 395\$ |
| <b>Nombre de réclamations refusées en totalité</b>  | 0           | 0        | 0    | 7           | 8           |
| Nombre de membres visés                             | 0           | 0        | 0    | 4           | 7           |
| Montant total de ces réclamations                   | 0\$         | 0\$      | 0\$  | 1 419 542\$ | 349 643\$   |
| <b>Nombre de réclamations retirées</b>              | 6           | 1        | 0    | 7           | 3           |
| Montant total de ces réclamations                   | indéterminé | 657\$    | 0\$  | 657\$       | 6 836\$     |

# 12. TABLEAUX STATISTIQUES (suite)

## DIRECTION DE LA PROTECTION DU PUBLIC



| COMITÉ DE RÉVISION   | 2013    |         |      | 2012-2013 | 2011-2012 |
|--|---------|---------|------|-----------|-----------|
|  | Janvier | Février | Mars |           |           |
| Nombre de réunions   | 1       | 0       | 0    | 5 (8)     | 7         |
| Nombre de demandes d'avis reçues   | 10      | 5       | 2    | 46        | 79        |
| Nombre de demandes d'avis présentées hors délai  | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion   |         |         |      |           |           |
| Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline                                     | 7       | 0       | 0    | 48        | 71        |
| Le Comité a suggéré au syndic de compléter son enquête   | 0       | 0       | 0    | 0         | 1         |
| Le Comité a suggéré la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, rendra une décision de porter une plainte ou non | 0       | 0       | 0    | 0         | 1         |
| Le Comité a suggéré au syndic de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle                                       | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |
| Nombre de demandes retirées  | 0       | 0       | 0    | 0         | 0         |

| EXERCICE ILLÉGAL             | 2011-2012 | 2012-2013 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Enquêtes complétées          | 19        | 14        |
| Poursuites pénales intentées | 4         | 2         |
| Jugements rendus             |           |           |
| Acquittant l'intimé          | 0         | 0         |
| Déclarant l'intimé coupable  | 2         | 2         |

| ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE | 2011-2012        | 2012-2013        |
|--|------------------|------------------|
| Classes                                  | Nombre d'assurés | Nombre d'assurés |
| A  | 2 972            | 3 004            |
| B  | 386              | 424              |
| C  | 420              | 403              |
| D  | 2 087            | 2 216            |
| E  | 291              | 306              |

Montant de garantie : 1 000 000\$ par sinistre  
2 000 000\$ par période d'assurance

# 13. ÉTATS FINANCIERS



**CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2013 ET 2012**



## TABLE DES MATIÈRES

|  |         |
|--|---------|
| Rapport des auditeurs indépendants.....    | 2       |
| États financiers                           |         |
| Résultats.....                             | 4       |
| Bilans.....                                | 5       |
| Évolution des soldes de fonds.....         | 6       |
| Flux de trésorerie.....                    | 7       |
| Notes afférentes aux états financiers..... | 8 – 26  |
| Renseignements complémentaires.....        | 27 – 30 |

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

### **Aux membres de la Chambre des notaires du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, qui comprennent les bilans au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Bourgeois Marsolais, CPA, SENCRL*

Montréal, Canada  
Le 14 juin 2013

## Résultats

des exercices clos le 31 mars 2013 et 2012

|   | Réel                |                          |                                 | Budget            | 2012               |
|---|---------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------|--------------------|
|   | 2013                |                          |                                 | Adopté 2013       |                    |
|   | Fonds<br>général    | Fonds<br>d'indemnisation | Fonds<br>d'études<br>notariales | Total             | Total              |
|   | \$                  | \$                       | \$                              | \$                | \$                 |
| <b>PRODUITS</b>   |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Intérêts sur dépôts en fidéicommiss   | ---                 | ---                      | 13 440 619                      | 13 440 619        | 12 300 000         |
| Contribution nette des instruments dérivés  | ---                 | ---                      | 2 210 682                       | 2 210 682         | ---                |
| Cotisations   | 2 823 549           | 1 844 250                | ---                             | 4 667 799         | 4 845 000          |
| Registres des testaments et mandats   | 3 662 890           | ---                      | ---                             | 3 662 890         | 3 497 750          |
| Inscriptions et droits d'admission  | 56 650              | ---                      | ---                             | 56 650            | 66 000             |
| Placements  | 221 764             | 190 320                  | 3 371 324                       | 3 783 408         | 3 392 500          |
| Formation   | 846 839             | ---                      | ---                             | 846 839           | 897 200            |
| Congrès   | 258 303             | ---                      | ---                             | 258 303           | 295 000            |
| Publications  | 192 963             | ---                      | ---                             | 192 963           | 182 000            |
| Autres revenus  | 877 876             | 82 496                   | 9 500                           | 969 872           | 788 540            |
|   | <u>8 940 834</u>    | <u>2 117 066</u>         | <u>19 032 125</u>               | <u>30 090 025</u> | <u>26 263 990</u>  |
| <b>CHARGES (Annexe A)</b>   |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Affaires corporatives   | 1 352 399           | ---                      | ---                             | 1 352 399         | 1 343 722          |
| <u>Direction générale</u>   |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Direction générale - administration   | 585 240             | ---                      | ---                             | 585 240           | 615 978            |
| Registre des testaments et mandats  | 2 304 094           | ---                      | ---                             | 2 304 094         | 2 268 703          |
| Affaires publiques et communications  | 2 280 278           | ---                      | ---                             | 2 280 278         | 2 799 710          |
| Service de première ligne (1-800-notaire)   | 1 154 064           | ---                      | ---                             | 1 154 064         | 1 259 667          |
| Fonds études notariales   | ---                 | ---                      | 1 629 688                       | 1 629 688         | 1 780 410          |
| <u>Protection du public</u>   |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Protection du public - administration   | 690 654             | ---                      | ---                             | 690 654           | 638 550            |
| Discipline  | 476 366             | ---                      | ---                             | 476 366           | 497 658            |
| Inspection professionnelle  | 1 484 462           | ---                      | ---                             | 1 484 462         | 1 567 037          |
| Syndic  | 2 688 012           | ---                      | ---                             | 2 688 012         | 2 598 255          |
| Fonds d'indemnisation   | ---                 | 731 204                  | ---                             | 731 204           | 2 143 951          |
| <u>Développement de la profession</u>   | <u>5 237 327</u>    | <u>---</u>               | <u>---</u>                      | <u>5 237 327</u>  | <u>5 932 404</u>   |
| <u>Services juridiques</u>  |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Affaires juridiques   | 2 453 486           | ---                      | ---                             | 2 453 486         | 2 675 752          |
| Secrétariat de l'Ordre  | 1 556 488           | ---                      | ---                             | 1 556 488         | 1 722 820          |
|   | <u>22 262 870</u>   | <u>731 204</u>           | <u>1 629 688</u>                | <u>24 623 762</u> | <u>27 844 617</u>  |
| <b>Projets spéciaux - (Annexe B)</b>  |                     |                          |                                 |                   |                    |
| Plan d'action   | 250 596             | ---                      | ---                             | 250 596           | 500 000            |
| Plan stratégique des technologies   | ---                 | ---                      | ---                             | ---               | ---                |
|   | <u>250 596</u>      | <u>---</u>               | <u>---</u>                      | <u>250 596</u>    | <u>500 000</u>     |
| Total des charges   | <u>22 513 466</u>   | <u>731 204</u>           | <u>1 629 688</u>                | <u>24 874 358</u> | <u>28 344 617</u>  |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments</b> | <b>(13 572 632)</b> | <b>1 385 862</b>         | <b>17 402 437</b>               | <b>5 215 667</b>  | <b>(2 080 627)</b> |
| Gains (pertes) réalisés sur placements  | 72 825              | 67 708                   | (4 835 502)                     | (4 694 969)       | ---                |
| Variation de la juste valeur des placements à long terme                                  | (41 850)            | (45 229)                 | 8 047 323                       | 7 960 244         | ---                |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés                                      | ---                 | ---                      | 55 372                          | 55 372            | ---                |
|   | <u>30 975</u>       | <u>22 479</u>            | <u>3 267 192</u>                | <u>3 320 646</u>  | <u>---</u>         |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>                       | <b>(13 541 657)</b> | <b>1 408 341</b>         | <b>20 669 629</b>               | <b>8 536 313</b>  | <b>(2 080 627)</b> |

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

## Bilans

au 31 mars 2013 et 2012 et au 1<sup>er</sup> avril 2011

|  | 2013              |                        |                           | 2012               | 1 <sup>er</sup> avril 2011 |
|--|-------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|----------------------------|
|  | Fonds général     | Fonds d'indemnisation  | Fonds d'études notariales | Total              | Total                      |
|  | \$                | \$                     | \$                        | \$                 | \$                         |
| <b>ACTIF</b>   |                   |                        |                           |                    |                            |
| Actif à court terme                                  |                   |                        |                           |                    |                            |
| Encaisse   | 1 484 746         | 362 303                | 2 159 797                 | 4 006 846          | 5 384 204                  |
| Placements temporaires (note 6)                      | 124 887           | 99 910                 | 4 620 323                 | 4 845 120          | 3 138 916                  |
| Débiteurs (note 5)                                   | 1 933 266         | 160 909                | 1 404 486                 | 3 498 661          | 1 407 417                  |
| Intérêts courus                                      | 76 196            | 69 078                 | 1 264 541                 | 1 409 815          | 783 520                    |
| Avance interfonds, sans intérêts                     | 33 207            | ---                    | (33 207)                  | ---                | ---                        |
| Frais payés d'avance                                 | 614 420           | ---                    | 7 853                     | 622 273            | 514 945                    |
|  | <u>4 266 722</u>  | <u>692 200</u>         | <u>9 423 793</u>          | <u>14 382 715</u>  | <u>11 229 002</u>          |
| Placements long terme (note 6)                       | 7 342 465         | 6 590 518              | 68 590 938                | 82 523 921         | 76 585 862                 |
| Instruments financiers dérivés (note 19)             | ---               | ---                    | 412 789                   | 412 789            | ---                        |
| Actif au titre des prestations constituées (note 16) | 2 322 500         | ---                    | ---                       | 2 322 500          | 1 090 700                  |
| Immobilisations corporelles (note 7)                 | 1 396 125         | ---                    | ---                       | 1 396 125          | 1 783 755                  |
| Actif incorporel (note 8)                            | 1 249 047         | ---                    | ---                       | 1 249 047          | 1 509 102                  |
|  | <u>12 310 137</u> | <u>6 590 518</u>       | <u>69 003 727</u>         | <u>87 904 382</u>  | <u>80 969 419</u>          |
|  | <u>16 576 859</u> | <u>7 282 718</u>       | <u>78 427 520</u>         | <u>102 287 097</u> | <u>92 098 250</u>          |
| <b>PASSIF</b>  |                   |                        |                           |                    |                            |
| Passif à court terme                                 |                   |                        |                           |                    |                            |
| Créditeurs (note 10)                                 | 4 105 651         | 811 769                | 1 230 524                 | 6 147 944          | 3 343 105                  |
| Provision pour réclamations en cours                 | ---               | 1 463 448              | ---                       | 1 463 448          | 1 745 660                  |
| Produits perçus d'avance                             | 312 786           | ---                    | 222 000                   | 534 786            | 323 017                    |
|  | <u>4 418 437</u>  | <u>2 275 217</u>       | <u>1 452 524</u>          | <u>8 146 178</u>   | <u>5 411 782</u>           |
| Avantages incitatifs de location                     | 948 933           | ---                    | ---                       | 948 933            | 1 348 526                  |
| <b>SOLDES DE FONDS</b>                               |                   |                        |                           |                    |                            |
| Investis en immobilisations                          | 1 696 239         | ---                    | ---                       | 1 696 239          | 1 944 330                  |
| Non grevés d'affectations                            | 7 180 821         | ---                    | 14 017 258                | 21 198 079         | 17 438 523                 |
| Affectations internes (note 17)                      | 2 332 429         | 5 007 501              | 62 957 738                | 70 297 668         | 66 055 260                 |
|  | <u>11 209 489</u> | <u>5 007 501</u>       | <u>76 974 996</u>         | <u>93 191 986</u>  | <u>85 438 113</u>          |
|  | <u>16 576 859</u> | <u>7 282 718</u>       | <u>78 427 520</u>         | <u>102 287 097</u> | <u>92 098 250</u>          |
| Engagements contractuels (note 13)                   |                   | Éventualités (note 14) |                           |                    |                            |

Pour le Conseil d'administration

Jean Lambert, président

Christian Tremblay, directeur général

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Évolution des soldes de fonds  
des exercices clos le 31 mars 2013 et 2012

|  | Fonds général                           |                                       |                  | Fonds d'indemnisation          |                  |                                | Fonds d'études notariales             |                   |                   | 2013              |       | 2012  |  |
|--|---|---------------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------|-------|--|
|  | Investis<br>en<br>immobilisations<br>\$ | Affectations<br>internes<br>\$        |                  | Affectations<br>internes<br>\$ | Total<br>\$      | Affectations<br>internes<br>\$ | Non<br>grevés<br>d'affectations<br>\$ |                   | Total<br>\$       | Total             | Total | Total |  |
|  |   | Non<br>grevés<br>d'affectations<br>\$ | Total<br>\$      |                                |                  |                                | Affectations<br>internes<br>\$        | Total<br>\$       |                   |                   |       |       |  |
| <b>SOLDES AU DÉBUT</b>   | 1 046 889                               | 2 039 489                             | 6 696 417        | 9 782 495                      | 3 599 160        | 61 359 431                     | 9 760 887                             | 71 120 318        | 84 502 273        | 85 260 413        |       |       |  |
| Incidence du changement<br>de référentiel comptable<br>(note 4)    | ---                                     | ---                                   | 153 400          | 153 400                        | ---              | ---                            | ---                                   | ---               | 153 400           | 177 700           |       |       |  |
| Solides au début redressés   | 1 046 889                               | 2 039 489                             | 6 849 817        | 9 936 195                      | 3 599 160        | 61 359 431                     | 9 760 887                             | 71 120 318        | 84 655 673        | 85 438 113        |       |       |  |
| Excédent (insuffisance)<br>des produits par<br>rapport aux charges | (699 655)                               | ---                                   | (12 842 002)     | (13 541 657)                   | 1 408 341        | ---                            | 20 669 629                            | 20 669 629        | 8 536 313         | (782 440)         |       |       |  |
| Investissement en<br>immobilisations                               | 1 349 005                               | ---                                   | (1 349 005)      | ---                            | ---              | ---                            | ---                                   | ---               | ---               | ---               |       |       |  |
| Affectations internes<br>(note 17)                                 | ---                                     | 292 940                               | (292 940)        | ---                            | ---              | 1 598 307                      | (1 598 307)                           | ---               | ---               | ---               |       |       |  |
| Virements interfonds   | ---                                     | ---                                   | 14 814 951       | 14 814 951                     | ---              | ---                            | (14 814 951)                          | (14 814 951)      | ---               | ---               |       |       |  |
|  | <b>1 696 239</b>                        | <b>2 332 429</b>                      | <b>7 180 821</b> | <b>11 209 489</b>              | <b>5 007 501</b> | <b>62 957 738</b>              | <b>14 017 258</b>                     | <b>76 974 996</b> | <b>93 191 986</b> | <b>84 655 673</b> |       |       |  |

**Flux de trésorerie**  
des exercices clos le 31 mars 2013 et 2012

|  | 2013               | 2012             |
|--|--------------------|------------------|
|  | \$                 | \$               |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>                                       |                    |                  |
| Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges             | 8 536 313          | (782 440)        |
| Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie                    |                    |                  |
| Amortissement - immobilisations corporelles                              | 342 511            | 428 715          |
| Amortissement - actifs incorporels                                       | 556 955            | 1 237 297        |
| Amortissement - avantages incitatifs de location                         | (199 811)          | (199 782)        |
| Prestations constituées  | (674 900)          | (581 200)        |
| Variation de la moins value (plus value) non réalisée sur les placements | (7 960 244)        | 2 755 698        |
| Variation de la plus value non réalisée sur les instruments dérivés      | (55 372)           | (357 418)        |
| Pertes (gains) réalisés sur placements                                   | 4 694 969          | (1 694 217)      |
|  | <u>(3 295 892)</u> | <u>1 589 093</u> |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement       |                    |                  |
| Débiteurs  | (1 357 390)        | (733 854)        |
| Intérêts courus  | (472 915)          | (153 380)        |
| Frais payés d'avance   | (195 112)          | 87 784           |
| Créditeurs   | 2 146 127          | 658 712          |
| Produits perçus d'avance   | 247 184            | (35 416)         |
| Provision pour réclamations en cours                                     | (540 967)          | 258 755          |
|  | <u>(173 073)</u>   | <u>82 601</u>    |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement                  | <u>5 067 348</u>   | <u>889 254</u>   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                    |                  |
| Acquisition de placements  | (186 768 013)      | (14 592 869)     |
| Disposition de placements  | 182 756 377        | 14 870 242       |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                                | (96 973)           | (286 624)        |
| Acquisition d'actif incorporel   | (1 252 032)        | (282 164)        |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                   | <u>(5 360 641)</u> | <u>(291 415)</u> |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie        | (293 293)          | 622 139          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début                         | <u>9 145 259</u>   | <u>8 523 120</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin                         | <u>8 851 966</u>   | <u>9 145 259</u> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires

**1. Description de l'organisme**

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

**2. Budget**

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

**3. Principales méthodes comptables**

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6<sup>e</sup>, sous-par. b et a. 12.2).

**Comptabilisation des produits**

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

**Comptabilité par fonds****Fonds général**

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

**Fonds d'indemnisation**

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridique, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pouvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et sur certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations déterminées, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et de l'actif des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Instruments financiers

##### Évaluation

La Chambre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires et des placements à long terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des avances à une entité contrôlée et des dus par les (dû aux) Fonds d'administration et d'études notariales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs et de la provision pour réclamation en cours.

##### Instruments financiers dérivés

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swap de taux d'intérêt et swaption) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicomis. L'utilisation des swaps de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| Matériel informatique   | 3 ans                                      |
| Mobilier de bureau      | 10 ans                                     |
| Équipement de bureau    | 5 ans                                      |
| Améliorations locatives | Durée restante du bail, de 4 ans et 8 mois |

#### Actif incorporel

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

#### Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 948 933 \$ (1 148 744 \$ en 2012) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location, est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

#### Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ◆ La Chambre utilise la méthode du report et de l'amortissement pour comptabiliser le Régime à prestations déterminées. Celui-ci est mesuré au moyen d'une évaluation actuarielle au fin de la capitalisation. Les gains et pertes actuariels ainsi que l'amortissement du coût des services passés sont compris dans le coût du Régime pour l'exercice.
- ◆ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ◆ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ◆ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amorti sur 11 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Chambre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

#### Entités contrôlées

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, de Notarius - Technologies et Systèmes d'Information Notariale inc. (Notarius TSIN) et de la Corporation de service des notaires. De plus, il a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius TSIN par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius. De plus, Notarius TSIN détient 100% des actions votantes de Solutions Notarius inc. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

#### ◆ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

#### ◆ Notarius (TSIN)

Notarius, un organisme sans but lucratif constitué le 19 juin 1996 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

#### ◆ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué le 29 octobre 1987 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

#### ◆ Solutions Notarius inc.

Solutions Notarius inc. a été constituée le 1<sup>er</sup> août 2012 en vertu de la loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle conçoit, développe, déploie et exploite des solutions technologiques répondant aux besoins d'affaires des professionnels.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

#### 4. Incidence du changement de référentiel comptable

L'entité a choisi d'appliquer les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 – *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif* relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'incidence de l'adoption de ces normes a été comptabilisée dans l'évolution des soldes de fonds à la date de transition soit le 1<sup>er</sup> avril 2011.

#### A. Placements

Au 1<sup>er</sup> avril 2011, La Chambre a comptabilisé ses placements en obligations et en actions de sociétés cotées en bourse à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, ces placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et les gains latents étaient présentés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds. Ces gains non matérialisés sont maintenant comptabilisés aux résultats. Il n'y a donc aucun effet net ni sur les placements, ni sur l'évolution des soldes de fonds. Toutefois, ce changement a eu un effet à l'état des résultats.

|                       | Selon les états<br>financiers établis<br>antérieurement | Variation à<br>l'évolution des<br>soldes de fonds | Selon le nouveau<br>référentiel |
|-----------------------|---|---|---------------------------------|
|                       | \$  |   | \$                              |
| Placements long terme | 76 585 862  | ---   | 76 585 862                      |

#### B. Actifs au titre des prestations constituées

Au 1<sup>er</sup> avril 2011, l'actif au titre des prestations constituées prenait en considération un actif transitoire non amorti. Selon le nouveau référentiel comptable, cet élément doit être passé directement aux résultats.

|   | Selon les états<br>financiers établis<br>antérieurement | Variation à<br>l'évolution des<br>soldes de fonds | Selon le nouveau<br>référentiel |
|---|---|---|---------------------------------|
|   | \$  | \$  | \$                              |
| Actifs au titre des prestations constituées | 913 000   | 177 700   | 1 090 700                       |

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

**4. Incidence du changement de référentiel comptable (suite)**

**C. Rapprochement de l'évolution des soldes de fonds figurant dans les états financiers au 1<sup>er</sup> avril 2011**

|  | Notes | \$                 |
|--|-------|--------------------|
| Évolution des soldes de fonds au 1 <sup>er</sup> avril 2011  |       | 86 926 827         |
| Pertes latentes cumulées portées directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds                           |       | <u>(1 666 414)</u> |
| Évolution des soldes de fonds total au 1 <sup>er</sup> avril 2011 selon les états financier établis antérieurement |       | 85 260 413         |
| Radiation de l'actif transitoire non amorti dans le régime de retraite   | B     | <u>177 700</u>     |
| Évolution des soldes de fonds au 1 <sup>er</sup> avril 2011 selon le nouveau référentiel                           |       | <u>85 438 113</u>  |

**D. Rapprochement de l'excédent des produits sur les charges figurant dans les états financiers au 31 mars 2012**

|   | Notes | \$               |
|---|-------|------------------|
| Excédent des produits sur les charges au 31 mars 2012 selon les états financiers établis antérieurement |       | 1 997 558        |
| Variation aux résultats :   |       |                  |
| Variation de la juste valeur des placements à long terme  | A     | (2 755 698)      |
| Variation de l'actif transitoire non amorti dans le régime de retraite                                  | B     | <u>(24 300)</u>  |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges au 31 mars 2012 selon le nouveau référentiel       |       | <u>(782 440)</u> |

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 5. Débiteurs

|  | <u>2013</u>      | <u>2012</u>      |
|--|------------------|------------------|
|  | \$               | \$               |
| <b>Fonds général</b>                             |                  |                  |
| Clients  | 1 737 163        | 1 980 193        |
| Provisions pour créances douteuses               | (266 501)        | (230 295)        |
|  | <u>1 470 662</u> | <u>1 749 898</u> |
| Autres débiteurs                                 | 124 627          | 154 419          |
| Notarius TSIN                                    | ---              | 46 748           |
| Solutions Notarius inc.                          | 5 749            | ---              |
| Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle | 6 377            | ---              |
| Dû par le Fonds d'indemnisation                  | 299 575          | 65 231           |
| Dû par le Fonds d'études notariales              | 26 276           | 97 094           |
|  | <u>1 933 266</u> | <u>2 113 390</u> |
| <b>Fonds d'indemnisation</b>                     |                  |                  |
| Placements en attente de règlement               | 160 909          | ---              |
| Autres débiteurs                                 | ---              | 25               |
|  | <u>160 909</u>   | <u>25</u>        |
| <b>Fonds d'études notariales</b>                 |                  |                  |
| Clients  | 3 030            | 3 250            |
| Provision pour créances douteuses                | (2 325)          | (1 250)          |
|  | <u>705</u>       | <u>2 000</u>     |
| Autres débiteurs                                 | ---              | 73               |
| Placements en attente de règlement               | 1 098 781        | 25 783           |
| Dû par le Fonds d'indemnisation                  | 305 000          | ---              |
|  | <u>1 404 486</u> | <u>27 856</u>    |
|  | <u>3 498 661</u> | <u>2 141 271</u> |

Au 31 mars 2013, la valeur comptable des comptes clients dépréciés totalise 268 826 \$ (231 545 \$ en 2012).

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 6. Placements

|   | 2013                 |                  |                             |                   | 2012                 |                  |                             |                   |
|---|----------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|------------------|-----------------------------|-------------------|
|   | Durée <sup>(a)</sup> | % <sup>(b)</sup> | Juste valeur <sup>(c)</sup> | Coût              | Durée <sup>(a)</sup> | % <sup>(b)</sup> | Juste valeur <sup>(c)</sup> | Coût              |
|   |                      |                  | \$                          | \$                |                      |                  | \$                          | \$                |
| <b>Fonds général</b>                            |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Marché monétaire (court terme)                  | 0,08                 | 0,99             | 124 887                     | 124 887           | 0,08                 | 1,31             | 814 961                     | 814 961           |
| Obligations                                     |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Obligations de gouvernements                    | 4,58                 | 1,68             | 4 207 388                   | 4 204 702         |                      |                  | 110 348                     | 109 682           |
| Obligations de sociétés                         | 3,78                 | 2,18             | 3 135 077                   | 3 126 166         |                      |                  | ---                         | ---               |
| Fonds – indiciel bonifié                        |                      |                  | ---                         | ---               | 2,80                 | 1,71             | 2 134 350                   | 2 113 024         |
| Fonds – indiciel bonifié univers                |                      |                  | ---                         | ---               | 6,67                 | 2,52             | 2 385 681                   | 2 354 226         |
|   |                      |                  | <u>7 342 465</u>            | <u>7 330 868</u>  |                      |                  | <u>4 630 379</u>            | <u>4 576 932</u>  |
| <b>Fonds d'indemnisation</b>                    |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Marché monétaire (court terme)                  | 0,08                 | 0,99             | 99 910                      | 99 910            | 0,08                 | 1,31             | 750 253                     | 750 253           |
| Obligations                                     |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Obligations de gouvernements                    | 4,42                 | 1,67             | 3 764 192                   | 3 765 840         |                      |                  | 90 113                      | 89 556            |
| Obligations de sociétés                         | 3,84                 | 2,18             | 2 826 326                   | 2 817 510         |                      |                  | ---                         | ---               |
| Fonds – indiciel bonifié                        |                      |                  | ---                         | ---               | 2,68                 | 1,71             | 1 973 050                   | 1 953 491         |
| Fonds – indiciel bonifié univers                |                      |                  | ---                         | ---               | 6,67                 | 2,52             | 2 257 645                   | 2 225 364         |
|   |                      |                  | <u>6 590 518</u>            | <u>6 583 350</u>  |                      |                  | <u>4 320 808</u>            | <u>4 268 411</u>  |
| <b>Fonds d'études notariales</b>                |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Marché monétaire (court terme)                  | 0,08                 | 0,99             | 4 620 323                   | 4 620 323         | 0,08                 | 1,31             | 1 388 589                   | 1 388 589         |
| Obligations                                     |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Obligations de gouvernements                    | 8,50                 | 2,36             | 15 280 999                  | 15 247 331        |                      |                  | 39 440                      | 35 982            |
| Obligations de sociétés                         | 4,32                 | 2,30             | 14 198 668                  | 14 158 634        |                      |                  | ---                         | ---               |
| Fonds – indiciel bonifié univers                |                      |                  | ---                         | ---               | 6,67                 | 2,52             | 25 824 166                  | 25 487 390        |
| Actions   |                      |                  |                             |                   |                      |                  |                             |                   |
| Actions canadiennes                             |                      |                  | 15 118 917                  | 13 001 766        |                      |                  | 10 981 947                  | 10 111 608        |
| Actions internationales                         |                      |                  | 23 992 354                  | 22 663 840        |                      |                  | 29 450 268                  | 35 188 798        |
|   |                      |                  | <u>68 590 938</u>           | <u>65 071 571</u> |                      |                  | <u>66 295 821</u>           | <u>70 823 778</u> |
| Total des placements                            |                      |                  | 87 369 041                  | 83 830 909        |                      |                  | 78 200 811                  | 82 622 924        |
| Moins : Placements temporaires<br>(court terme) |                      |                  | 4 845 120                   | 4 845 120         |                      |                  | 2 953 803                   | 2 953 803         |
|   |                      |                  | <u>82 523 921</u>           | <u>78 985 789</u> |                      |                  | <u>75 247 008</u>           | <u>79 669 121</u> |

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 7. Immobilisations corporelles

|                         | 2013             |                      |                  | 2012             |                      |                  |
|-------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
|                         | Coût             | Amortissement cumulé | Valeur nette     | Coût             | Amortissement cumulé | Valeur nette     |
|                         | \$               | \$                   | \$               | \$               | \$                   | \$               |
| <b>Fonds général</b>    |                  |                      |                  |                  |                      |                  |
| Matériel informatique   | 123 505          | 57 100               | 66 405           | 158 179          | 90 170               | 68 009           |
| Mobilier de bureau      | 684 785          | 359 167              | 325 618          | 661 359          | 292 258              | 369 101          |
| Équipement de bureau    | 231 534          | 100 855              | 130 679          | 251 852          | 95 305               | 156 547          |
| Améliorations locatives | 1 911 895        | 1 038 472            | 873 423          | 1 904 548        | 856 542              | 1 048 006        |
|                         | <u>2 951 719</u> | <u>1 555 594</u>     | <u>1 396 125</u> | <u>2 975 938</u> | <u>1 334 275</u>     | <u>1 641 663</u> |

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 342 511 \$ (428 715 \$ au 31 mars 2012). La Chambre a procédé à la sortie du bilan d'une partie du matériel informatique, du mobilier et équipement de bureau dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 121 191 \$.

## 8. Actif incorporel

|                            | 2013      |                      |              | 2012      |                      |              |
|----------------------------|-----------|----------------------|--------------|-----------|----------------------|--------------|
|                            | Coût      | Amortissement cumulé | Valeur nette | Coût      | Amortissement cumulé | Valeur nette |
|                            | \$        | \$                   | \$           | \$        | \$                   | \$           |
| <b>Fonds général</b>       |           |                      |              |           |                      |              |
| Logiciels et programmation | 1 670 432 | 421 385              | 1 249 047    | 1 689 023 | 1 135 053            | 553 970      |

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative à l'actif incorporel s'est élevée à 556 955 \$ (1 237 297 \$ au 31 mars 2012). Une partie des logiciels et programmation dont la durée de vie utile était nulle a été sortie du bilan. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 270 623 \$.

## 9. Marge de crédit

### Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 31 décembre 2013. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 281 800 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2013, la marge de crédit était inutilisée.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 10. Crédoiteurs

|                                       | <u>2013</u>      | <u>2012</u>      |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
|                                       | \$               | \$               |
| <b>Fonds général</b>                  |                  |                  |
| Placements en attente de règlement    | 100 000          | ----             |
| Fournisseurs et frais courus          | 1 757 473        | 1 667 937        |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 1 886 474        | 1 731 089        |
| Remises gouvernementales à payer      | 217 035          | 199 291          |
| Notarius TSIN                         | ---              | 90 255           |
| Solutions Notarius inc.               | 144 669          | ----             |
|                                       | <u>4 105 651</u> | <u>3 688 572</u> |
| <b>Fonds d'indemnisation</b>          |                  |                  |
| Placements en attente de règlement    | 162 017          | ---              |
| Fournisseurs et frais courus          | 13 209           | 13 462           |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 31 968           | 30 812           |
| Dû au Fonds d'études notariales       | 305 000          | ---              |
| Dû au Fonds général                   | 299 575          | 65 231           |
|                                       | <u>811 769</u>   | <u>109 505</u>   |
| <b>Fonds d'études notariales</b>      |                  |                  |
| Placements en attente de règlement    | 1 104 371        | ---              |
| Fournisseurs                          | 66 248           | 66 027           |
| Salaires et avantages sociaux à payer | 33 629           | 40 619           |
| Dû au Fonds général                   | 26 276           | 97 094           |
|                                       | <u>1 230 524</u> | <u>203 740</u>   |
|                                       | <u>6 147 944</u> | <u>4 001 817</u> |

## 11. Réclamations

### Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation de la Chambre, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 14).

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

|  | <u>2013</u>    | <u>2012</u>      |
|--|----------------|------------------|
|  | \$             | \$               |
| Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier                   | 130 407        | 1 560 187        |
| Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs | (124 602)      | (131 036)        |
| Autres frais liés aux actes de radiation   | 130 984        | 146 312          |
|  | <u>136 789</u> | <u>1 575 463</u> |

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 12. Opérations entre parties liées

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius TSIN au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

|   | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|-------------|-------------|
|   | \$          | \$          |
| Produits                                      | 12 000      | 93 810      |
| Services informatiques                        | 595 340     | 2 545 904   |
| Acquisition d'immobilisations et de logiciels | 23 623      | 140 082     |
| Honoraires professionnels                     | 77 607      | 81 088      |
| Contribution charge de retraite               | ---         | 13 800      |

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Solutions Notarius inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

|                           | <u>2013</u> |
|---------------------------|-------------|
|                           | \$          |
| Produits                  | 4 000       |
| Services informatiques    | 35 077      |
| Honoraires professionnels | 21 264      |

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

|          | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|----------|-------------|-------------|
|          | \$          | \$          |
| Produits | 38 062      | 27 347      |
| Charges  | 17 653      | 13 412      |

## 13. Engagements contractuels

### Fonds général

- i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 3 111 624 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base calculé au prix de 17,50 \$/pi.ca. Les frais communs sont estimés à 18,91 \$/pi.ca. pour les années 2013-2014 et suivantes. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

### 13. Engagements contractuels (suite)

#### Fonds général (suite)

|       | <u>Loyer de base</u> | <u>Frais communs</u> | <u>Total</u>     |
|-------|----------------------|----------------------|------------------|
|       | \$                   | \$                   | \$               |
| 2014  | 658 992              | 694 074              | 1 353 066        |
| 2015  | 659 405              | 694 074              | 1 353 479        |
| 2016  | 652 918              | 694 074              | 1 346 992        |
| 2017  | 651 605              | 694 074              | 1 345 679        |
| 2018  | 488 703              | 520 555              | 1 009 258        |
| Total | <u>3 111 624</u>     | <u>3 296 851</u>     | <u>6 408 475</u> |

- ii) La Chambre est liée par des baux relatifs à la location d'équipements informatiques pour un montant total de 188 379 \$. Les paiements minimums pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

|       | <u>Équipements<br/>informatiques</u> |
|-------|--------------------------------------|
|       | \$                                   |
| 2014  | 77 950                               |
| 2015  | 77 950                               |
| 2016  | 32 479                               |
| Total | <u>188 379</u>                       |

- iii) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de bourses pour un montant de 127 075 \$ (363 446 \$ en 2012).

### 14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

Au cours des exercices financiers 2010-2011 et 2011-2012, des réclamations pour un montant de 8 636 905 \$ ont été faites à la Chambre des notaires relativement à trois notaires. Aucune réserve relativement à ces dossiers n'a été comptabilisée car le réclamant a demandé de suspendre temporairement les procédures.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 281 800 \$ (1 281 800 \$ en 2012) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

## 15. Entités contrôlées

### Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

#### Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

|                                   | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 décembre 2011</u> |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                   | \$                      | \$                      |
| <b>Bilan</b>                      |                         |                         |
| Actif                             | 71 532 126              | 69 159 628              |
| Passif                            | 40 014 622              | 37 769 031              |
| Surplus cumulé                    | 31 517 504              | 31 390 597              |
| Surplus réservé statutaire        | 15 733 900              | 14 018 200              |
| Surplus réservé pour éventualités | 15 610 100              | 14 292 800              |
| <b>Résultats</b>                  |                         |                         |
| Activités d'assurances            |                         |                         |
| Produits                          | 6 925 738               | 6 055 784               |
| Charges                           | 9 724 233               | 9 336 609               |
| Activités de placements           |                         |                         |
| Produits                          | 555 446                 | 3 365 641               |
| Charges                           | 141 173                 | 156 685                 |
| <b>Flux de trésorerie</b>         |                         |                         |
| Activités d'exploitation          | 421 826                 | (30 223)                |
| Activités d'investissement        | (898 005)               | 1 803 502               |
| Activités de financement          | 399 618                 | (1 834 537)             |

#### Notarius TSIN

|                             | <u>31 décembre 2012</u> | <u>31 mars 2012</u> |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------|
|                             | (9 mois)                | (12 mois)           |
|                             | \$                      | \$                  |
| <b>Bilan</b>                |                         |                     |
| Actif                       | 2 765 013               | 3 282 669           |
| Passif                      | 1 089 976               | 1 666 173           |
| Actif net                   | 1 675 037               | 1 616 496           |
| <b>Résultats</b>            |                         |                     |
| Produits                    | 2 432 337               | 5 588 726           |
| Charges                     | 2 373 796               | 5 590 791           |
| <b>Flux de trésorerie</b>   |                         |                     |
| Activités de fonctionnement | 119 089                 | 142 950             |
| Activités de financement    | 5 842                   | 193 620             |
| Activités d'investissement  | (156 906)               | (94 135)            |

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012**15. Entités contrôlées (suite)****Solutions Notarius inc.**

|                             | <b>31 décembre 2012</b> |
|-----------------------------|-------------------------|
|                             | <b>(5 mois)</b>         |
|                             | <b>\$</b>               |
| <b>Bilan</b>                |                         |
| Actif                       | 33 538                  |
| Passif                      | 75 518                  |
| Déficit                     | (42 180)                |
| <b>Résultats</b>            |                         |
| Produits                    | ---                     |
| Charges                     | 42 180                  |
| <b>Flux de trésorerie</b>   |                         |
| Activités de fonctionnement | 33 338                  |
| Activités de financement    | 200                     |
| Activités d'investissement  | (33 538)                |

**Renseignements financiers provenant des états financiers non vérifiés préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.**

**Corporation de service des notaires**

|                  | <b>31 mars 2013</b> | <b>31 mars 2012</b> |
|------------------|---------------------|---------------------|
|                  | <b>\$</b>           | <b>\$</b>           |
| <b>Bilan</b>     |                     |                     |
| Actif            | 1 147 570           | 1 117 598           |
| Passif           | (650)               | 256                 |
| Actif net        | 1 148 220           | 1 117 342           |
| <b>Résultats</b> |                     |                     |
| Produits         | 47 024              | (3 766)             |
| Charges          | 16 146              | 11 585              |

**16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec**

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Solutions Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2011. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2012, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2013.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

### 16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

En raison de l'importance du montant du déficit de solvabilité du régime, la Chambre s'est dotée d'une politique de financement du régime de retraite qui vise à régler ce déficit sur une période de 8 ans.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par les projections actuarielles, se présentent comme suit au 31 mars:

|   | <u>2013</u>                 | <u>2012</u>                 |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
|   | \$                          | \$                          |
| Juste valeur de l'actif du Régime               | 20 861 300                  | 17 027 700                  |
| Obligation au titre des prestations constituées | <u>(27 648 300)</u>         | <u>(22 532 800)</u>         |
| Situation de déficit du Régime                  | (6 787 000)                 | (5 505 100)                 |
| Coût non amorti des services passés             | 4 400                       | 6 500                       |
| Perte actuarielle non amortie                   | <u>9 105 100</u>            | <u>7 146 200</u>            |
| <br>Actif au titre des prestations constituées  | <br><u><b>2 322 500</b></u> | <br><u><b>1 647 600</b></u> |

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

|   | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|---|-------------|-------------|
| Taux de rendement à long terme prévu de l'actif | 6,50%       | 6,50%       |
| Taux d'actualisation                            | 5,00%       | 5,75%       |
| Taux de croissance hypothétique des salaires    | 3,25%       | 3,25%       |

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

|                                      | <u>2013</u> | <u>2012</u> |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
|                                      | \$          | \$          |
| Cotisations de l'employeur           | 2 002 700   | 1 398 500   |
| Lettre de garantie de la Chambre     | 1 281 800   | 1 281 800   |
| Cotisations des participants         | 559 200     | 477 600     |
| Prestations et remboursements versés | 657 200     | 591 100     |

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

|                                  | <u>2013</u>                 | <u>2012</u>                 |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | \$                          | \$                          |
| Solde au début                   | 1 647 600                   | 1 090 700                   |
| Transfert provenant de Notarius  | (13 700)                    | (19 100)                    |
| Cotisations de l'employeur       | 2 002 700                   | 1 398 500                   |
| Charge de retraite de l'exercice | <u>(1 314 100)</u>          | <u>(822 500)</u>            |
| <br>Solde à la fin               | <br><u><b>2 322 500</b></u> | <br><u><b>1 647 600</b></u> |

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| Obligations et titres à court terme | 43 % |
| Actions canadiennes                 | 18 % |
| Actions étrangères                  | 39 % |

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012**17. Affectations internes**

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

**Fonds général**

|  |                   |            |                     | 2013                | 2012              |
|--|-------------------|------------|---------------------|---------------------|-------------------|
|  | Solde<br>du début | Virements  | Sommes<br>affectées | Sommes<br>utilisées | Solde<br>à la fin |
|  | \$                | \$         | \$                  | \$                  | \$                |
| Assurance administrateurs et<br>dirigeants | 1 497 568         | ---        | ---                 | (10 886)            | 1 486 682         |
| Campagne publicitaire                      | 541 921           | ---        | 547 529             | (243 703)           | 845 747           |
|  | <b>2 039 489</b>  | <b>---</b> | <b>547 529</b>      | <b>(254 589)</b>    | <b>2 332 429</b>  |

**Fonds d'études notariales**

|                                |                   |             |                     | 2013                | 2012              |
|--------------------------------|-------------------|-------------|---------------------|---------------------|-------------------|
|                                | Solde<br>du début | Virements   | Sommes<br>affectées | Sommes<br>utilisées | Solde<br>à la fin |
|                                | \$                | \$          | \$                  | \$                  | \$                |
| Indemnisation                  | 10 000 000        | ---         | ---                 | ---                 | 10 000 000        |
| Projets publics                | 24 485 588        | ---         | 2 120 359           | (1 584 667)         | 25 021 280        |
| Formation continue             | 5 000 000         | (5 000 000) | ---                 | ---                 | 5 000 000         |
| Engagements - exercice suivant | 10 000 000        | 5 000 000   | ---                 | ---                 | 15 000 000        |
| Immeuble                       | 11 873 843        | ---         | 1 062 615           | ---                 | 12 936 458        |
|                                | <b>61 359 431</b> | <b>---</b>  | <b>3 182 974</b>    | <b>(1 584 667)</b>  | <b>62 957 738</b> |

**18. Répartition des frais généraux par activités**

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre, les charges réelles des services administratifs et des services de technologies de l'information sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1<sup>er</sup> critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2012-2013 est de 20%.
- 2<sup>e</sup> critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :
- Charges relatives aux locaux et aux équipements
  - Charges relatives au support informatique
  - Charges des fournitures de bureau et de papeterie
  - Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3<sup>e</sup> critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2012-2013 est de 3%.

**18. Répartition des frais généraux par activités (suite)**

4<sup>e</sup> critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2012-2013 est de 24%.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe C.

**19. Instruments financiers**

## Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

## i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

## ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

## iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Le solde des créances douteuses est de 268 826 \$ (231 545 \$ en 2012). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

**19. Instruments financiers (suite)**

## b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du Fonds d'indemnisation.

## c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

## i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions mondiales du Fonds d'études notariales utilise des contrats à terme sur devises, ce portefeuille est donc immunisé contre le risque de change.

## ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du Fonds général, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 316 000 \$, pour les placements du Fonds d'indemnisation, l'impact serait d'environ 279 000 \$ et pour le Fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 1,9 million \$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicommiss des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommiss qui était de 1,5 milliard \$, toute fluctuation de 0,25% du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ce revenu de 3,8 millions \$ sur une base annuelle.

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le produit provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommiss des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'instruments financiers dérivés, appelé swaps de taux d'intérêt et swaptions.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2013 et 2012

### 19. Instruments financiers (suite)

Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicommiss des notaires.

La contribution nette provenant de cet instrument financier est constatée à l'état des résultats. La variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt est également présentée à l'état des résultats. Chaque variation de 0,25% du taux d'intérêt aurait un impact de 1,1 million \$ sur la juste valeur d'un swap de 100 millions \$.

#### iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement sur les placements en actions et en obligations du Fonds d'études notariales.

Le tableau suivant présente un sommaire des swaps et swaptions de taux d'intérêt de la Chambre.

#### Swaps

| 2013            |                |            |                | 2012            |                |            |                |
|-----------------|----------------|------------|----------------|-----------------|----------------|------------|----------------|
| Montant nominal | Taux fixe reçu | Échéance   | Juste valeur   | Montant nominal | Taux fixe reçu | Échéance   | Juste valeur   |
| \$              |                |            | \$             | \$              |                |            | \$             |
| 50 000 000      | 1,4275 %       | 10/09/2017 | 206 274        | 50 000 000      | 1,615 %        | 15/03/2017 | 90 570         |
| 50 000 000      | 1,501 %        | 22/01/2018 | 272 515        | 50 000 000      | 1,700 %        | 16/03/2017 | 266 848        |
|                 |                |            | <u>478 789</u> |                 |                |            | <u>357 418</u> |

#### Swaptions

| 2013            |                |               |                 |
|-----------------|----------------|---------------|-----------------|
| Montant nominal | Taux fixe reçu | Date exercice | Juste valeur    |
| \$              |                |               | \$              |
| 50 000 000      | 2,0%           | 03/04/2013    | (1 000)         |
| 50 000 000      | 1,9 %          | 10/06/2013    | (65 000)        |
|                 |                |               | <u>(66 000)</u> |

### 20. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires  
des exercices clos au 31 mars 2013 et 2012

## ANNEXE A

| CHARGES                                     | 2013              |                          |                                 | 2012              |                   |
|---|-------------------|--------------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
|   | Fonds<br>général  | Fonds<br>d'indemnisation | Fonds<br>d'études<br>notariales | Total             | Total             |
|   | \$                | \$                       | \$                              | \$                | \$                |
| Salaires et charges sociales                | 11 118 248        | 243 363                  | 214 352                         | 11 575 963        | 10 361 841        |
| Charge de retraite                          | 1 287 394         | 19 947                   | 17 689                          | 1 325 030         | 807 025           |
| Subventions et bourses                      | 560 051           | ---                      | 538 801                         | 1 098 852         | 990 820           |
| Honoraires professionnels                   | 3 547 454         | 25 294                   | 328 343                         | 3 901 091         | 2 945 318         |
| Réclamations (note 11)                      | 34 336            | 136 789                  | ---                             | 171 125           | 1 606 477         |
| Comités                                     | 712 164           | 98 901                   | 24 600                          | 835 665           | 1 003 629         |
| Déplacement et frais de logistique          | 291 158           | 1 476                    | 10 370                          | 303 004           | 798 501           |
| Affiliations et délégations                 | 318 394           | ---                      | ---                             | 318 394           | 284 044           |
| Charges locatives                           | 1 236 449         | ---                      | ---                             | 1 236 449         | 1 492 224         |
| Services informatiques                      | 382 481           | ---                      | ---                             | 382 481           | 1 958 618         |
| Impression et diffusion électronique        | 308 756           | ---                      | ---                             | 308 756           | 371 915           |
| Dépenses générales de bureau                | 933 169           | 3 199                    | 199 589                         | 1 135 957         | 1 117 279         |
| Publicité et promotion                      | 634 128           | ---                      | ---                             | 634 128           | 292 720           |
| Créances douteuses                          | 30 207            | ---                      | ---                             | 30 207            | 42 323            |
| Congrès                                     | 365 250           | ---                      | ---                             | 365 250           | ---               |
| Journées consultation sur copropriété       | 101 944           | ---                      | ---                             | 101 944           | ---               |
| Frais d'administration                      | (498 179)         | 202 235                  | 295 944                         | ---               | ---               |
| Amortissement - immobilisations corporelles | 342 511           | ---                      | ---                             | 342 511           | 428 715           |
| Amortissement - actif incorporel            | 556 955           | ---                      | ---                             | 556 955           | 1 237 297         |
|   | <b>22 262 870</b> | <b>731 204</b>           | <b>1 629 688</b>                | <b>24 623 762</b> | <b>25 738 746</b> |

Renseignements complémentaires  
des exercices clos au 31 mars 2013 et 2012

## ANNEXE B

## Projets spéciaux

| <b>Plan d'action</b>  | <u>2013</u><br>\$ | <u>2012</u><br>\$ |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Admission à la profession</b>                              |                   |                   |
| Actualisation de la formation                                 | 3 021             | 29 894            |
| Admission à la profession                                     | 19 252            | 12 630            |
| Amélioration de la pratique                                   | 76 309            | 214 298           |
| Activités de vigie  | 54 450            | 78 879            |
|   | <u>153 032</u>    | <u>335 701</u>    |
| <br><b>Soutien à la profession</b>                            |                   |                   |
| Système d'informations  | 65 300            | 44 144            |
| Maîtres de stages   | 32 264            | 40 440            |
|   | <u>97 564</u>     | <u>84 584</u>     |
| <br><b>Modernisation des modes de fonctionnement internes</b> |                   |                   |
| Positionnement en coopération internationale                  | ---               | 4 043             |
|   | <u>250 596</u>    | <u>424 328</u>    |
| <br><b>Plan stratégique des technologies</b>                  |                   |                   |
| Sécurité et information                                       | ---               | 64 893            |
| Infrastructures et services communs                           | ---               | 450 951           |
| Inforoute notariale   | ---               | 400 000           |
| Services-conseils - achats                                    | ---               | 246 096           |
|   | <u>---</u>        | <u>1 161 940</u>  |

Renseignements complémentaires  
des exercices clos au 31 mars 2013 et 2012

## ANNEXE C

|   | <u>2013</u>      | <u>2012</u>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| <b>Services administratifs</b>                    |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                      | 1 588 089        | 1 376 655        |
| Comité de vérification                            | 24 159           | 14 145           |
| Gestion des placements                            | 11 891           | 8 014            |
| Déplacements et frais de logistique               | 13 324           | 15 145           |
| Frais de vérification                             | 47 800           | 37 300           |
| Recrutement du personnel                          | 155 723          | 72 783           |
| Honoraires professionnels                         | 70 544           | 56 456           |
| Optimisation des processus                        | 85 116           | 81 088           |
| Charges locatives                                 | 1 215 285        | 1 180 762        |
| Assurances  | 102 905          | 99 484           |
| Dépenses de bureau                                | 204 268          | 239 407          |
| Télécommunications                                | 84 992           | 77 614           |
| Frais bancaires                                   | 178 185          | 163 278          |
| Créances douteuses                                | 36 757           | 7 110            |
| Amortissement - immobilisations                   | 834 811          | 1 535 518        |
|   | <u>4 653 849</u> | <u>4 964 759</u> |
| <b>Services des technologies de l'information</b> |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                      | 1 161 415        | 96 970           |
| Déplacements et frais de logistique               | 5 839            | 257              |
| Honoraires professionnels                         | 1 335 976        | 308 593          |
| Location équipement                               | 37 320           | ---              |
| Services informatiques                            | 271 655          | 1 284 809        |
| Équipements informatiques                         | 13 034           | ---              |
| Dépenses de bureau                                | 3 827            | 159              |
|   | <u>2 829 066</u> | <u>1 690 788</u> |
|   | <u>7 482 915</u> | <u>6 655 547</u> |

Renseignements complémentaires  
des exercices clos au 31 mars 2013 et 2012

## ANNEXE C (suite)

|   | <u>Selon<br/>masse salariale</u> | <u>Selon<br/>autres frais</u> | <u>Total<br/>2013</u> | <u>Total<br/>2012</u> |
|---|----------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|   | \$                               | \$                            | \$                    | \$                    |
| <b>Répartition des frais généraux par activités</b> |                                  |                               |                       |                       |
| Affaires corporatives                               | 64 666                           | 248 569                       | 313 235               | 293 867               |
| Direction générale - administration                 | 73 423                           | 90 005                        | 163 428               | 140 585               |
| Registre des testaments et des mandats              | 221 695                          | 742 117                       | 963 812               | 891 217               |
| Affaires publiques et communications                | 74 910                           | 247 473                       | 322 383               | 217 020               |
| Service de première ligne (1-800-Notaire)           | 144 073                          | 262 737                       | 406 810               | 331 581               |
| Fonds d'études notariales                           | 46 890                           | 249 055                       | 295 945               | 258 484               |
| Protection du public - administration               | 87 289                           | 119 161                       | 206 450               | 164 545               |
| Discipline  | 39 351                           | 108 161                       | 147 512               | 126 066               |
| Inspection professionnelle                          | 174 969                          | 330 937                       | 505 906               | 368 481               |
| Syndic  | 302 373                          | 662 267                       | 964 640               | 719 296               |
| Fonds d'indemnisation                               | 53 244                           | 148 990                       | 202 234               | 215 626               |
| Développement de la profession - administration     | 346 155                          | 1 258 255                     | 1 604 410             | 1 703 018             |
| Affaires juridiques                                 | 237 181                          | 538 770                       | 775 951               | 729 980               |
| Secrétariat de l'Ordre                              | 185 203                          | 424 996                       | 610 199               | 495 781               |
|   | <u>2 051 422</u>                 | <u>5 431 493</u>              | <u>7 482 915</u>      | <u>6 655 547</u>      |





## Chambre des notaires

600-1801, av. McGill College  
Montréal, QC H3A 0A7

Téléphone : 514-879-1793 ou 1-800-263-1793

[www.cnq.org](http://www.cnq.org)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN-10 2-920028-28-6

ISBN-13 978-2-920028-28-9